



AGO ET AGE
DU 25/12/2020

RAPPORT ANNUEL 2019

SOMMAIRE

LETTRE DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION		2
<hr/>		
TITRE I : RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE		3
<hr/>		
I. Présentation de la société		4
II. Activité et résultats		6
III. Evolution prévisionnelle et perspectives d'avenir		13
IV. Participations		14
V. Actionnariat		15
VI. Organe d'administration et de direction		16
VII. Affectation du résultat		18
VIII. Eléments sur le contrôle interne		19
<hr/>		
TITRE II : PRESENTATION DE LA SITUATION FINANCIERE AU 31/12/2019		22
<hr/>		
PARTIE I : Etats financiers de la STIP		
<hr/>		
I. Rapport général des commissaires aux comptes		25
II. Rapport spécial des commissaires aux comptes		30
III. Etats financiers		36
➤ Bilan		37
➤ Etat de résultat		39
➤ Etat de flux de trésorerie		40
➤ Soldes intermédiaires de gestion		41
➤ Notes aux états financiers		42
<hr/>		
PARTIE II : Etats financiers consolidés de la STIP		74
<hr/>		
I. Rapport général des commissaires aux comptes		76
II. Rapport spécial des commissaires aux comptes		81
III. Etats financiers		85
➤ Bilan		86
➤ Etat de résultat		88
➤ Etat de flux de trésorerie		89
➤ Notes aux états financiers		90
<hr/>		
TITRE III : PROJETS DE RESOLUTIONS		
I. Projet des résolutions de l'A.G.O		119
II. Projet des résolutions de l'A.G.E		123



Mesdames et Messieurs les actionnaires

C'est un honneur pour moi, pour les administrateurs et pour les employés de la STIP d'avoir participé au maintien de l'activité et de la survie de la Société dans une période où la Tunisie a connu une des plus graves crises économiques et financières de son histoire récente.

Malgré les Problèmes rencontrés en 2019, les nouvelles règles de gouvernance et l'application du programme d'assainissements mises en place par la nouvelle direction depuis 2017 et 2018 ont permis à la société STIP de surmonter ces difficultés et ont permis de réaliser des résultats relativement acceptables.

- **Sur le plan de gouvernance** : convaincu du fait que les bonnes gouvernances accroissent la valeur de l'entreprise et la confiance des investisseurs, nous avons mis en place les bonnes règles de gouvernance de l'Entreprise. Il y'a eu une séparation entre les fonctions de président du conseil d'administration et celles du directeur Général, des instructions ont été données pour la nomination de deux administrateurs indépendants et un administrateur qui représente les petits porteurs, le comité d'audit se réunit d'une manière régulière et une structure d'audit interne sera mise en place incessamment.

-**Sur le plan industriel** : les efforts ont porté essentiellement sur des investissements de maintien et des Investissements de développement des nouvelles mesures. L'économie d'énergie et la maîtrise du prix de revient restent la préoccupation principale de la société. Des études ont été lancées pour la mise en place d'une ligne de tri-génération dans l'usine de Msaken.

- **Sur le plan Social** : conscients de l'importance des ressources humaines dans le développement de la société des efforts ont été déployés pour le recrutement des nouvelles compétences et la poursuite du programme de restructuration négocié avec les organisations syndicales sous l'égide du ministère des affaires sociales.

Un système de gestion par objectifs est en cours de développement qui permet de fixer des règles pour motiver le personnel performant et pénaliser le personnel défaillant.

De point de vu couverture sociale, la société est entrain de respecter le paiement des échéances convenus avec la CNSS et une reprise de l'assurance groupe est prévue pour le 3ème trimestre 2020.

- **Sur le plan Financier** : Malgré les perturbations constatées au niveau de la production pour plusieurs raisons, les actionnaires ont continué à soutenir financièrement la société ce qui a permis à la STIP à honorer la majorité de ses engagements. Nous promettons d'autres injections de fonds pour assainir la situation avec les banques et les autres créanciers.

De concert avec le vice-président, les actionnaires, le Directeur Général, les employés et tous ceux qui sont en relation avec la STIP, je m'efforcerai de créer une atmosphère de travail dynamique et interactive. La réussite et l'Entreprise nous appartient, elles appartient à la Tunisie, nous nous approchons de notre objectif : la STIP restera un fleuron de l'Industrie Tunisienne....

**LE PRESIDENT DU CONSEIL
Abdelkader DRIDI**

TITRE I
RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
A L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES

I- PRESENTATION DE LA SOCIETE :

DENOMINATION SOCIALE : Société Tunisienne des Industries de Pneumatiques « S.T.I.P »

FORME JURIDIQUE : Société Anonyme

OBJET SOCIAL : La société a pour objet :

la fabrication et la commercialisation de pneumatiques et tout autre article en caoutchouc manufacturé. De manière générale, l'objet social englobe toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières, immobilières pouvant se rattacher à l'objet précité par voie de création de sociétés nouvelles d'apport, fusion, consortium, de filiale, de sous-traitance, de prise de gérance, de fonds de commerce ou d'industrie ou autrement.

CAPITAL SOCIAL :

Le capital de la société est actuellement de douze millions six cent vingt-trois mille quatre cent soixante-neuf dinars « 12 623 469 DT » divisé en quatre millions deux cent sept mille huit cent vingt-quatre « 4 207 823 » actions nominatives de trois dinars chacune.

SIEGE SOCIAL :

Centre Urbain Nord, Boulevard de la Terre BP n° 77 – Tunis – El Khadhra 1003

E-mail : amine.dg@stip.com.tn

USINE 1 :

Route de Kairouan Km 13 M'saken

USINE 2 :

7050 Menzel Bourguiba BP 55

DATE DE CREATION :

La société a été créée le 21 juillet 1980, à l'initiative de la Banque de Développement Économique de Tunisie en association avec la firme Italienne PIRELLI, acteur mondial majeur de l'industrie de pneumatiques.

EFFECTIF : L'effectif du personnel permanent au 31.12.2019 est arrêté à 690 employés.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Abdelkader DRIDI

Administrateurs

Société AFRICA HOLDING

L'OCT

Monsieur Hassan ALLAYA

MED ALI CHKIR

Monsieur Faouzi SKHIRI

Mr Ali LABIEDH

Monsieur Nabil ELMADANI

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES :

Cabinet Mme Néjiba CHOUK

Cabinet KPMG

**CERTIFICATION ET HOMOLOGATION :
SYSTEME QUALITE ET NORMES ENVIRONNEMENTALES :**

- Certification ISO :

ISO – 9001 / 2008

ISO – 14001 / 2004

- Certification TUV-CERT pour son système intégré de Management Qualité Environnement (SMQE)

- Homologation produits STIP M'saken conformes aux normes et standards internationaux :

D.O.T / E.T.R.T.O / E.C.E-30 (ISO-10121) / E.C.E-54 (ISO-10454)

II- ACTIVITE ET RESULTATS

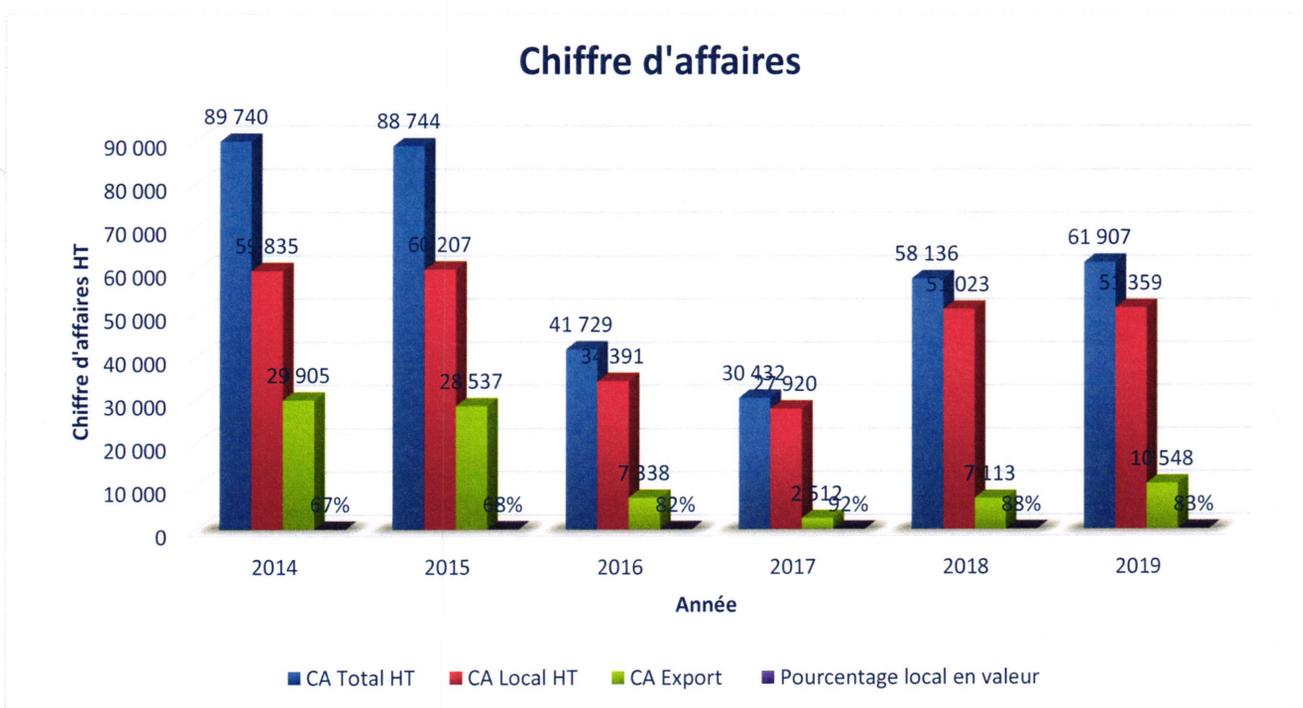
II.1. Chiffre d'affaires :

II-1-1 : Chiffre d'affaires total :

En 2019, La STIP a réalisé un Chiffre d'affaires total d'environ 62 MDT, enregistrant une augmentation égale à 6,48% par rapport à 2018.

(En milliers de dinars)

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
CA Total HT	89 740	88 744	41 729	30 432	58 136	61 907
CA Local HT	59 835	60 207	34 391	27 920	51 023	51 359
CA Export	29 905	28 537	7 338	2 512	7 113	10 548
Pourcentage local en valeur	67%	68%	82%	92%	88%	83%



II-1-2 : Chiffre d'affaires local :

Le chiffre d'affaires local a été de 51Mdt en 2019, pratiquement le même qu'en 2018.

II-1-3 : Chiffre d'affaires export :

Le chiffre d'affaires à l'export a évolué pratiquement de 50% entre 2018 et 2019 passant de 7 MDT en 2018 à 10,5 MDT en 2019.

L'export a été destiné vers les mêmes pays qu'en 2018, soit l'Algérie (50% de l'export) et le Maroc (46%).

Pays	Montant (En dinars)	Pourcentage
ALGERIE	5 257 275,9	49,84
MAROC	4 844 071	45,93
AFRIQUE	441 450,6	4,19
DIVERS	4 455	0,04
Total	10 547 252,71	100,00

II.2. Production

En 2019, la production totale a été de 4,56 mille Tonnes dans les deux usines contre 5,6 mille tonnes en 2018, soit une diminution de 19,10%.

L'évolution de la production depuis 2014 (en unités de pneus et en tonnes) est présentée dans le tableau suivant :

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Mille tonnes	11,6	11,5	3,0	3,6	5,6	4,53
Mille pneus	497	475	122	160	269	180

Il est à noter que le taux d'occupation reste encore très en dessous de la capacité nominale des deux usines (20 mille tonnes par an). Son évolution durant les six dernières années se présente comme suit :

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Mille tonnes	11,6	11,5	3	3,6	5,6	4,53
Capacité en Mille Tonnes	20,3	20,3	20,3	20,3	20,3	20,3
Taux d'occupation	57%	56%	14%	17%	27%	22%

II.3. Approvisionnements et achats consommés :

II.3.1- Matières premières :

Le coût d'achat des matières premières consommées a atteint en 2019 les 8,194 DT/kg contre 5,444 DT/kg en 2018, soit une nette augmentation de 50%.

Cela est expliqué, d'abord, par l'augmentation du prix unitaire de certaines matières premières entre 2018 et 2019. De plus, la STIP a fait face en 2019 aux mêmes problèmes de trésorerie que ceux subits les années précédentes, ce qui ne lui a pas permis de s'approvisionner lors de la baisse du prix des matières pendant les périodes bien définies.

II.3.2- Energie :

1- La consommation du Fuel dans les deux usines a atteint 2 947 mDT en 2019 contre 2 078 mDT en 2018. Le coût du fuel par kg de produit finis a été de 0,650 DT en 2019 contre 0,371 DT/kg en 2018 soit une nette augmentation de 75%. Cela est expliqué tout d'abord par la diminution de la production entre 2018 et 2019 (la production a baissé de 19 % entre les deux années). De même, le prix du fuel a augmenté de 0,598 DT/kg en 2018 à 0,698 DT/kg en 2019 soit une augmentation de 16,72%

2- La consommation d'électricité en 2019 a été de 5 128 mDT contre 3 999 mDT en 2018.

Par conséquent, le coût de l'électricité par kg de produit fini est passé de 0,714 DT/kg en 2018 à 1,131 Dt/kg en 2019 et une nette augmentation de 58%.

De même, cela est expliqué par la diminution de la production ainsi que l'augmentation du prix de l'électricité entre 2018 et 2019 d'environ 21,79%.

II.4. Investissements corporels et incorporels

En 2019, la STIP a investi pour environ 1,1 Mdt. Les principaux investissements ont été :

- L'acquisition de 04 paires de moules afin d'élargir la gamme des produits finis et de mieux répondre à la demande du marché ;
- L'Installation d'un poste de détente permettant la migration de l'énergie FUEL vers l'énergie GAZ plus propre et plus économique ;
- La Rénovation de la machine de confection ;
- L'Aménagement de la cantine de l'usine de Msaken.

Ci-dessous les détails chiffrés.

LIBELLE	MONTANTS
-Agencements, aménagements des constructions	435 580,92
-Matériel & outillage industriel	345 629,22
-Matériel informatique	8 602,75
-Agencements-Aménagements & Installations	219 256,15
-Equipements de bureaux	698,132
-Immobilisations En cours	78 323,73
TOTAL	1 088 090,90

II.5. Gestion des ressources humaines

L'effectif de la société au 31/12/2019 a été de 690 employés.

Ci-dessous les détails de l'évolution du personnel de 2014 à 2019

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Recrutement						
Permanents	1	1	0	0	10	1
Réinsertions suite amnistie	0	0	0	0	0	0
Contractuels	21	66	7	15	89	50
Contractuels suite suppression de la sous-traitance	0	0	0	0	0	0
Total entrées	22	67	7	15	99	51
Départ						
Fin de contrat	1	3	90	10	2	0
Abandon de poste	3	0	0	0	8	8
Départ à la retraite anticipée	0	4	0	67	36	28
Départ à la retraite normale	8	16	10	16	8	3
Départ à la retraite pour des raisons économiques	0	0	0	0	121	0
Invalidité	1	0	0	4	0	0
Décès	3	0	2	3	1	1
Licenciement	2	1	1	0	5	1
Démission	3	2	1	6	17	17
Mise à la Disposition						2
Total départ	21	26	104	106	198	60
Effectif au 31/12	945	986	889	798	699	690

Les charges du personnel enregistrées au 31/12/2019 s'élèvent à 17,27 MD contre 18,74MD au 31/12/2018, soit une régression de 7,8 %.

Durant l'exercice 2019, 143 employés de la STIP ont bénéficié d'une formation en intra et inter-entreprises pour un montant global de 48 milles Dinars.

Unité : Mille Dinars

LIBELLES	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Charges de personnel en mille Dinars (FP)	23 670	26 691	24 593	19 781	18 742	17 270
Chiffre d'affaires HT en mille Dinars (CA)	89 740	88 744	41 729	30 432	58 137	61 907
FP / CA	26%	30%	59%	65%	32%	28%
Coût de la formation en mille Dinars	163	202	10	28	49	48
Nombre d'actions de formation	106	121	19	2	41	35
Nombre de participants	648	677	162	15	269	143

II.6. Résultat de l'exercice

Les états de résultat des exercices 2018 et 2019 se présentent comme suit :

(Montant en millimes)

Libellée	2018	2019	Variations
Chiffre d'affaires	58 136 995,000	61 906 990,030	3 769 995,020
Chiffre d'affaires local	51 023 443,740	51 359 737,320	336 293,580
Chiffre d'affaires export	7 113 551,270	10 547 252,710	3 433 701,440
Autres produits d'exploitation	442 661,130	546 713,210	104 052,080
Produits d'exploitation	58 579 656,130	62 453 703,240	3 874 047,100
Variation des stocks des PF et des encours	-257 550,940	-8 841 861,220	-8 584 310,280
Achats consommés	-30 491 569,190	-37 159 789,970	6 668 220,780
Marge sur coût matière	27 830 536,000	16 452 052,050	-11 378 483,950
Marge sur coût matière en % du CA	48%	27%	-21%
Autres charges d'exploitation	-3 155 280,430	-3 281 127,270	125 846,840
Charges de personnel	-18 742 365,100	-17 270 421,670	-1 471 943,430
Dotations aux amortissements	-1 876 621,450	-1 822 209,300	-54 412,140
Résultat d'exploitation hors provisions	4 130 589,510	-5 921 706,190	-10 052 295,700
Dotations aux provisions	-6 474 344,860	-690 611,740	-5 783 733,120
Reprises sur provisions	3 978 999,022	5 132 292,580	1 153 293,560
Résultat d'exploitation	1 560 923,180	-1 480 025,360	-3 040 948,530
Charges financières nettes	-7 072 228,370	-3 825 455,350	-3 246 773,020
Produits des placements	0,000	0,000	
Autres gains et pertes ordinaires	15 762,040	1 106 476,810	1 090 714,760
Résultat avant impôt	-5 495 543,150	-4 199 003,900	1 296 539,250
Impôt sur les sociétés	-129 545,950	-134 532,100	-4 986,140
Résultat net de l'exercice	-5 625 089,110	-4 333 536,000	1 291 553,110
Effet des modifications comptables	0,000	0,000	
Résultat après modifications comptables	-5 625 089,106	-4 333 536,000	1 291 553,110

- Au 31/12/2019, la STIP a réalisé un résultat net de - 4,333 MDT contre – 5,625 MDT en 2018, soit une amélioration du résultat comptable de 1,292 MDT.
- Le résultat d'exploitation de 2019 a été de -1,480 MDT contre +1,561 Mdt en 2018. De même, la marge sur coût matières est passée de 27,830 MDT en 2018 à 16,452 Mdt en 2019. Cela est dû, en partie, aux difficultés financières par lesquelles est passée la société en 2019 ne lui permettant pas de s'approvisionner de façon constante en matières premières et causant des arrêts répétitifs de la production.

De ce fait, la production est ramenée de 58,3 Mdt en 2018 à 53,6 Mdt en 2019 soit une diminution de 8,13%.

- De même la variation des stocks des produits finis et des encours est passée de 257 mDT en 2018 à - 8 841 mDT en 2019
- Diminution des charges du personnel entre 2018 et 2019 de 1,4 Mdt ramenées de 18,7 Mdt en 2018 à 17,2 MDT en 2019.
- Diminution des dotations aux provisions de 6,4 Mdt en 2018 à 690 mDT en 2019.
- Une reprise sur provision de 5,1 Mdt a été constatée durant l'exercice 2019. Elle provient essentiellement de la reprise de 2,5 Mdt sur la créance de SOMACOP et la reprise de 2,025 MDT sur la dette fiscale prescrite de 2015.
- Diminution des charges financières ramenées de 7 MDt en 2018 à 3,8 Mdt en 2019 provenant principalement d'un gain de change non réalisé à hauteur de 2,5 MDT.
- Augmentation des autres gains ordinaires de 1MDT entre 2018 et 2019 provenant essentiellement de l'annulation d'une ristourne non accordée à la société SOMACOP pour 909 mDT.

II.7. Les évènements importants survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date à laquelle le présent rapport a été établi

Au cours de l'année 2020, la STIP a procédé à :

- La régularisation de sa dette envers la BIAT à hauteur de 1 066 mDT (soit un abattement de 1 MDT)
- Au Raccordement de l'installation et de l'alimentation de l'usine de Msaken en Gaz Naturel : Mise en marche du bruleur permettant la migration de l'énergie de la chaudière principale du fuel vers le gaz.
- Au Rééchelonnement de la dette fiscale de 10 MDT sur 7 ans dans le cadre des mesures spéciales du COVID19.
- Des négociations pour la régularisation de ses dettes Bancaires
- La Reconduction de la convention d'assurance maladie en faveur du personnel ;
- La Régularisation des impayés de l'assureur Maghrebria pour un total de 654 mDT
- La mise en place d'une politique marketing (dont notamment l'engagement d'une action publicitaire avec El Hiwar Ettounsi) visant à repositionner la STIP sur le marché local.

II.8. Evolution de la société et ses performances au cours des six dernières années :

II.8.1- Etat de résultat :

Les états de résultat des six derniers exercices de 2014 à 2019 se présentent comme suit :

(En milliers de dinars)

Rubriques	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Revenus	89 740	88 744	41 729	30 432	58 137	61 906
Autres produits d'exploitation	229	1 009	252	163	442	546
Total des produits d'exploitation	89 969	89 753	42 981	30 595	58 579	62 453
Variation des stocks de PF et des encours	-5 714	-4 050	10 533	-1 490	257	8 841
Achats d'approvisionnements consommés	55 812	53 240	16 849	18 095	30 491	37 159
Charges de personnel	23 670	26 691	24 593	19 781	18 742	17 270
Dotations aux amorts et aux provisions	2 390	2 360	22 089	7 704	4 371	-2 619
Autres charges d'exploitation	4 330	5 234	3 738	2 451	3 155	3 281
Total des charges d'exploitation	80 487	83 475	77 802	46 542	57 018	63 933
Résultat d'exploitation	9 482	6 278	-35 821	-15 947	1 560	-1 480
Charges financières	-10 766	-12 097	-13 473	-12 151	-7 072	-3 825
Produits des placements	0	0	10	5	0	0
Autres gains ordinaires	0	3 006	2	2 008	17	1 164
Autres pertes ordinaires	0	-8	-292	-1335	-1,9	-58
Résultat des activités ordinaires avant IS	-1 284	-2 821	-49 573	-27 420	-5 495	-4 199
Impôt sur les Sociétés	-146	-150	-89	-69	-129	-134
Résultat net de l'exercice	-1 430	-2 971	-49 662	-27 490	-5 625	-4 333
Effet des modifications comptables	0	0	-2511	-2686	-2686	0
Résultat après modification comptable	-1 430	-2 971	-49 662	-27 490	-5 625	-4 333

II.8.2- Indicateurs d'activité :

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Chiffre d'affaires en 1 000 Dinars	89 969	89 753	41 729	30 432	58 136	61 906
Production en Mille Tonnes	11.6	11.5	3.0	3.5	5.6	4.53
Investissements en 1 000 Dinars	694	2 000	2 756	38	485	1 088
Endettement en 1 000 Dinars	175 000	172 512	184 220	203 199	206 141	210 651

III. EVOLUTION PREVISIONNELLE ET PERSPECTIVES :

Malgré ces contraintes et les difficultés majeures, la Direction Générale de la STIP maintient son engagement de sauvegarder les intérêts de la société et de procéder à son développement et épanouissement par :

- La poursuite de l'exécution de son plan de sauvetage au niveau commercial, financier et industriel.
- Le rééchelonnement de la dette envers la CNSS, de la dette envers la douane et de la dette envers les banques afin d'arriver à un accord visant la régularisation définitive de la situation.

IV. PARTICIPATIONS

La STIP a deux filiales :

- La SOMACOP (ayant, elle-même, une filiale la SOMACOP +
- La SMTP Amine Maroc

IV. 1. La société Maghrébines de Commercialisation de Pneumatiques « SOMACOP »

La SOMACOP a été créée en Mars 1983, elle a pour objet la commercialisation de tout article en caoutchouc pneumatique et Industriel. Il s'agit du distributeur grossiste en Tunisie de la « STIP ».

Son capital s'élève à 595 000 Dinars divisé en 59 500 actions de 10 Dinars chacune dont 99,99 % est détenu par la « STIP ».

Le chiffre d'affaires réalisé durant l'exercice 2019 s'élève à 18,055 contre 16.115 Millions de dinars en 2018.

La « SOMACOP PLUS, SARL » créée en 1998 est une filiale de la SOMACOP. Son capital s'élève à 1 000 000 de dinars, détenu à hauteur de 99,9 % par la « SOMACOP ». Cette société a pour objet le commerce au détail de tout article de pneumatique en caoutchouc industriel (produits locaux et importés).

IV. 2. La société Maroc-Tunisienne Pneus Amine « SMT Pneus Amine »

Dans le cadre du suivi de la procédure de redressement judiciaire de la société SMT Pneus Amine, notamment la désignation d'un syndic par le tribunal en charge du dossier, il a été décidé de recourir à la cession et la liquidation définitive de la société conformément à la réglementation marocaine en vigueur. La procédure est en cours.

IV. 3. Les prises de participation et les aliénations :

Aucune prise de participation et aliénation n'a été enregistrée au titre de l'exercice 2018

V – ACTIONNARIAT :

V. 1. Renseignements relatifs à la répartition du capital de la « STIP » :

Capital social : 12 623 469 Dinars
Catégorie des titres : actions ordinaires
Nominal : 3 Dinars
Libération : Intégrale

Liste des actionnaires détenant au 31/12/2019 individuellement 5 % et plus du capital de la « STIP » :

ACTIONNAIRES	NOMBRE D' ACTIONS	% DANS LE CAPITAL
AFRICA HOLDING	2 982 119	70,87%
OCT	376 373	8,94%
AUTRES ACTIONNAIRES DETENANT MOINS QUE 5%	849 331	20,19%
TOTAL	4 207 823	100,00%

V. 2. Conditions d'accès à l'assemblée générale (Article 33 des statuts)

- 1) Les titulaires d'actions libérées des versements exigibles peuvent seuls assister à l'Assemblée Générale, sur justification de leur identité, ou s'y faire représenter.
- 2) Tout actionnaire peut être représenté à l'Assemblée Générale par toute autre personne actionnaire ou non de la société.
- 3) Toutefois, l'Etat Tunisien, les Etablissements publics et les communes sont valablement représentés par leurs représentants légaux ;
Les sociétés sont valablement représentées soit par un de leurs gérants ou par un délégué de leur Conseil d'Administration, soit par un mandataire habilité à cet effet, sans qu'il soit nécessaire que ce mandataire soit lui-même actionnaire de la société.
Les mineurs ou interdits par leur tuteur.
Le tout sans qu'il soit nécessaire que le gérant, le délégué du Conseil ou le tuteur soit personnellement actionnaire.
- 4) Le nu-proprétaire est valablement représenté par l'usufruitier et le droit de vote appartient à ce dernier pour toutes les Assemblées Ordinaires et Extraordinaires.
- 5) La forme des pouvoirs et les lieux et délais de leur production sont déterminés par le Conseil d'Administration.

V. 3. Rachat d'actions, nature et cadre légal de l'opération :

Selon l'article 19 de loi N° 94-117 les sociétés admises à la cote de la bourse peuvent acheter les actions qu'elles émettent en vue de réguler leurs cours sur le marché.

Le règlement du Conseil du Marché Financier relatif à l'appel public à l'épargne a fixé les conditions d'intervention des sociétés sur leurs propres actions comme suit :

- Elles sont effectuées par un seul intermédiaire par séance de bourse,
- Elles ne peuvent être réalisées par transaction de bloc,
- Elles sont situées à l'intérieur de la fourchette définie par le cours le plus bas et le cours le plus élevé autorisés au cours de la séance de bourse.

Dans ce cadre, le conseil d'administration de la STIP réuni le 20 Février 2002 a décidé de proposer à l'assemblée générale ordinaire du 19 Mars 2002 le principe de régulation du titre « STIP » par le prélèvement sur les bénéfices 2001 d'une réserve de régulation arrêtée à 700 000 D.

Le montant de cette réserve a été déterminé compte tenu des éléments suivants :

- a) Le domaine d'intervention est fixé comme suit : Au niveau de l'achat lorsque le prix atteindra un niveau inférieur à 15,500 D et au niveau de la vente lorsque le prix de l'action dépassera 17,000 D.
- b) Le nombre maximum, d'actions pouvant faire l'objet d'acquisition est de 10% des titres déposés à la société « Tunisie Clearing » soit environ 40 000 actions.
- c) Le délai de l'opération est fixé réglementairement à 3 ans.

Au 31/12/2018, la STIP détient 32 845 actions pour un montant de 325 724,075 D puisé sur la réserve spéciale de 700 000 D. Ces actions ne donnent droit ni aux dividendes ni au droit à la souscription en cas d'augmentation de capital en numéraire ni au droit de vote.

VI – ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION :

VI. 1. Règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du conseil d'administration : (Article 17 des statuts).

- 1) La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et de douze au plus pris parmi les actionnaires et nommés par l'Assemblée Générale. Toutefois, dans le cas où l'Etat Tunisien prendrait des participations dans la société, ses représentants seront nommés conformément aux lois et règlements en vigueur.
- 2) Les Administrateurs ne doivent pas être soumis aux incapacités et déchéances prévues par la législation en vigueur.
- 3) Les Administrateurs qui au cours de leurs fonctions cessent de représenter l'autorité ou l'organisme qui les a désignés sont considérés comme démissionnaires et doivent être remplacés.
- 4) Les membres du Conseil pourront être soit des personnes physiques soit des personnes morales de droit privé ou public.
- 5) Les personnes morales autres que l'Etat Tunisien désignées comme Administrateurs, sont représentées aux délibérations du Conseil d'Administration, à savoir :
 - Les personnes morales de droit public, par leur représentant légal ou par un mandataire nommément désigné.
 - Les sociétés civiles, par un de leurs gérants, ou administrateurs ou par un mandataire habilité à cet effet.
 - Les sociétés en nom collectif, les sociétés en commandite et les sociétés à responsabilité limitée, par un de leurs gérants, ou administrateurs ou par un mandataire habilité à cet effet.
 - Les sociétés anonymes, par leur Président Directeur Général, ou par un mandataire de leur Conseil d'Administration.

6) Lorsque l'Administrateur est une personne morale, il n'est pas nécessaire que le gérant, l'administrateur ou le mandataire qui la représente au Conseil soit personnellement actionnaire de la présente société.

7) L'administrateur doit, dans un délai d'un mois à compter de sa prise de fonction, aviser le représentant légal de la société de sa désignation au poste de gérant, administrateur, PDG, Directeur Général ou de membre de directoire ou de conseil de surveillance d'une autre société. Le représentant légal de la société doit en informer l'assemblée générale ordinaire des actionnaires dans sa réunion la plus proche.

La société peut demander la réparation du dommage qu'elle a subi en raison du cumul de fonctions.

Un registre spécial sera tenu au siège de la société mentionnant les nom, prénom et adresse de chaque membre du conseil d'administration, le registre sera mis à la disposition des actionnaires pendant les horaires habituels de travail à la société.

VI. 2. Principales délégations en cours de validité accordées par l'assemblée Générale aux organes d'administration et de direction

Aucune.

VI. 3. Rôle de chaque organe d'administration et de direction :

VI.3.1. Rôle du conseil d'administration :

La société est administrée par un conseil d'administration composé de douze membres au plus.

Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société dans la limite de l'objet social.

Les membres du conseil d'administration exercent leurs fonctions avec la diligence d'un entrepreneur avisé et d'un mandataire loyal. Ils doivent garder secrètes les informations à caractère confidentiel, même après avoir cessé leurs fonctions.

A la clôture de chaque exercice, le conseil d'administration établit, sous sa responsabilité, les états financiers de la société conformément à la loi relative au système comptable des entreprises.

Le conseil d'administration doit annexer au bilan un état des cautionnements, avals et garanties données par la société, et un état des sûretés consenties par elle.

Il doit, conjointement aux documents comptables, présenter à l'assemblée générale un rapport annuel détaillé sur la gestion de la société qui doit être communiqué aux commissaires aux comptes.

VI.3.2. Rôle du Président du conseil d'administration et du Directeur Général :

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un Président qui propose l'ordre du jour du conseil, le convoque, préside ses réunions et veille à la réalisation des options arrêtées par le conseil.

Le Directeur Général assure, sous sa responsabilité, la direction générale de la société. Il représente la société dans ses rapports avec les tiers.

VI. 4. Comités spéciaux et rôle de chaque comité : Comité permanent d'audit :

Le conseil d'administration de la société a procédé, lors de sa réunion du 21 Février 2006 et conformément aux dispositions de l'article 256 bis du Code des Sociétés Commerciales, à la création d'un comité permanent d'audit composé de 3 membres.

Le comité permanent d'audit de la STIP veille au respect par la société de la mise en place de systèmes de contrôle interne performant de nature à promouvoir, l'efficacité, la protection des actifs de la société, la fiabilité de l'information financière et le respect des dispositions légales et réglementaires. Le comité assure le suivi des travaux des organes de contrôle de la société, propose la nomination du ou des commissaires aux comptes et agréé la désignation des auditeurs internes.

VII. AFFECTATION DU RESULTAT : DISPOSITIONS STATUTAIRES :

L'article 49 des statuts de la société stipule que le bénéfice distribuable est constitué du résultat comptable net majoré ou minoré des résultats reportés des exercices comptables antérieurs, et ce, après déduction de ce qui suit :

- Une fraction égale à 5 % du bénéfice déterminé comme ci-dessus indiqué au titre de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve légale atteint le dixième du capital social.
- La réserve prévue par les textes législatifs spéciaux dans la limite des taux qui y sont fixés.
- Les réserves statutaires.

Toute résolution prise en violation des dispositions du présent article est réputée nulle.

La part de chaque actionnaire dans les bénéfices est déterminée proportionnellement à sa participation dans le capital social.

De même l'article 50 des statuts se rapportant au paiement des dividendes stipule :

- 1) Le paiement des dividendes se fait à l'époque et aux lieux fixés par le Conseil d'Administration.
- 2) Les dividendes des actions sont payés au porteur du titre.
- 3) Les dividendes non réclamés dans les cinq ans de leur exigibilité sont prescrits conformément à la loi.
- 4) Le conseil d'administration peut, sur avis conforme du ou des commissaires, autoriser, en cours d'exercice comptable, la distribution à titre provisoire d'un acompte sur les dividendes si la situation de la société et l'importance des bénéfices réalisés le permettent.
- 5) Tout dividende, régulièrement perçu ne peut faire l'objet ni d'un report ni d'une restitution.

VIII – Eléments sur le contrôle interne :

VIII. 1. Définition et objectifs de la société en matière de procédures de contrôle interne :

Le § 7 de la deuxième partie de la norme comptable générale NCT N°01 définit le contrôle interne comme étant un processus mis en œuvre par la direction, la hiérarchie, le personnel d'une entreprise, et destiné à fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs suivants :

- Promouvoir l'efficience et l'efficacité,
- Protéger les actifs,
- Garantir la fiabilité de l'information financière,
- Assurer la conformité aux dispositions légales et réglementaires.

Les procédures de contrôle interne en vigueur dans la société ont pour objet :

- D'une part, de veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations ainsi que les comportements du personnel s'inscrivent dans le cadre défini par les orientations données aux activités de l'entreprise par les organes sociaux, par les lois et règlements applicables, et par les valeurs, normes et règles internes à l'entreprise,
- D'autre part, de vérifier que les informations comptables, financières et de gestion, communiquées aux organes sociaux de la société reflètent avec sincérité l'activité et la situation de la société.

L'un des objectifs du système de contrôle interne est de prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise et les risques d'erreurs ou de fraudes, en particulier dans les domaines comptable et financier. Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir une garantie absolue que ces risques soient totalement éliminés.

VIII. 2. Description des activités et procédures de contrôle interne :

La société est dotée d'une organisation de contrôle à trois niveaux :

- 1- Le premier niveau de contrôle est exercé par chaque collaborateur, en fonction des responsabilités qui lui ont été explicitement déléguées, et en application des procédures relatives à l'activité qu'il exerce et autorisations communiquées par sa hiérarchie ;
- 2- Le second niveau de contrôle est exercé par la hiérarchie, dans le cadre du processus normal de supervision, tel que défini par les procédures en vigueur au sein de la société. Les responsables des directions procèdent ainsi aux approbations, autorisations, évaluations des performances opérationnelles, répartition des tâches en vue de séparer les fonctions incompatibles, aux vérifications et aux recommandations nécessaires à la maîtrise des risques susceptibles d'affecter la réalisation des objectifs de la société.
- 3- Le troisième niveau de contrôle est du ressort de la Direction Générale ou des fonctions spécialisées, indépendantes des activités contrôlées et rapportant directement à la Direction Générale.

Le niveau de formalisation des procédures à ce jour est limité aux exigences de management de la qualité prévues par les normes ISO auxquelles la STIP est certifiée.

Ainsi, la société est dotée d'une cartographie de processus (décisionnels, métier et support), de toute la documentation du système qualité, de procédures détaillées ...etc.

VIII. 3. Information et communication :

L'information pertinente est identifiée, recueillie et diffusée sous une forme et dans des délais qui permettent à chacun d'assumer ses responsabilités. Les systèmes d'information de la STIP produisent, entre autres, des données opérationnelles, financières ou encore liées au respect des obligations légales et réglementaires, qui permettent de gérer et de contrôler l'activité. Ces systèmes traitent, non seulement, des données produites par la STIP, mais également celles émanant de l'extérieur (événements, marche de l'activité, contexte général...) et qui sont nécessaires à la prise de décisions en matière de conduite des affaires et de communication externe.

La STIP s'efforce à assurer une communication efficace à triple niveau :

- Une communication ascendante : émanant du personnel et remontant à la Direction Générale moyennant des comptes rendus et des reportings réguliers se rapportant notamment aux informations importantes,
- Une communication descendante : allant de la Direction Général au personnel moyennant des notes de services, destinée à faire comprendre aux employés le rôle qu'ils sont appelés à jouer dans le système de contrôle interne,
- Une communication horizontale : entre les membres du personnel moyennant des notes internes, basée sur la relation existante entre les propres activités des uns et des autres membres du personnel.

Par ailleurs, la STIP veille à assurer une communication efficace avec les tiers, tels que ses clients et fournisseurs (locaux et étrangers), autorité de tutelle, ministères concernés, CMF, BVMT, ...

VIII. 4. Suivi du contrôle (Pilotage) :

Les systèmes de contrôle interne doivent, eux-mêmes, être contrôlés afin qu'en soient évaluées, dans le temps, les performances qualitatives. Pour cela, la STIP n'épargne aucun effort pour mettre en place un système de suivi permanent ou pour procéder à des évaluations périodiques.

VIII.4.1. Suivi permanent :

Le suivi permanent s'inscrit dans le cadre des activités courantes de la société et comprend des contrôles réguliers effectués par le management et le personnel d'encadrement, ainsi que d'autres techniques appliquées par le personnel à l'occasion de ses travaux.

VIII. 4. 2. Evaluations périodiques :

➤ Par le comité permanent d'audit :

Le comité permanente d'audit veille, non seulement, au respect par la société de la mise en place de systèmes de contrôle interne performant permettant de favoriser l'efficience, l'efficacité, la protection des actifs de la société, la fiabilité de l'information financière et le respect des dispositions légales et réglementaires, mais également à l'évaluation périodique des systèmes mis en place. Il est appelé, à ce titre, à procéder à :

- La vérification de la fiabilité des informations fournies compte tenu des risques liés à l'activité de la société,
- L'examen des insuffisances du fonctionnement du système de contrôle interne relevées par les différentes structures de la société et autres organes chargés de missions de contrôle (commissaires aux comptes, services du contrôle général des finances...),
- L'adoption des mesures correctives.

➤ Par l'audit interne :

L'audit interne est une fonction d'appréciation et d'évaluation dont les principales attributions sont les suivantes :

- S'assurer de l'existence d'un bon système de contrôle interne qui permet de maîtriser les risques,
- Apporter des recommandations pour en améliorer l'efficacité,
- Informer régulièrement, de manière indépendante, la Direction Générale, l'organe de supervision et le cas échéant le comité d'audit de l'état du contrôle interne,

Toute Entreprise qui souhaite avoir la pleine maîtrise de ses risques et réunir les conditions d'une croissance durable doit se doter d'une fonction d'audit interne performant.

➤ Par les commissaires aux comptes :

Les commissaires aux comptes sont associés à l'ensemble du processus de contrôle de l'information financière et comptable dans un souci d'efficacité et de transparence. Dans le cadre de leurs diligences, ils procèdent à l'analyse des procédures comptables et à l'évaluation des systèmes de contrôle interne en vigueur aux seules fins de déterminer la nature, la période et l'étendue de leurs contrôles. Ils émettent, toutefois, des recommandations au conseil d'administration et à la Direction Générale destinées à pallier les insuffisances relevées.

**TITRE II : PRESENTATION DE LA SITUATION
FINANCIERE AU 31/12/2019**

PARTIE I
ETATS FINANCIERS DE LA STIP

**RAPPORTS
DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
RELATIFS AUX ETATS FINANCIERS
ARRETES AU 31 DECEMBRE 2019**



93, Rue de Palestine Tunis ; Tel : (216) 71 782 058
E-mail : chouk.nejiba@planet.tn



F.M.B.Z - KPMG TUNISIE Audit & Consulting
Immeuble KPMG- 6, Rue du Riyal Lac Echkel
Les berges du Lac, 1053 TUNIS

TUNIS, LE 24 NOVEMBRE 2020

**MESDAMES ET MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DE
LA SOCIETE TUNISIENNE DES INDUSTRIES DE
PNEUMATIQUES « STIP » SA.
BOULEVARD DE LA TERRE CENTRE URBAIN NORD
BP N°77 TUNIS.
1003 EL KHADRA**

**RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 DECEMBRE 2019**

Mesdames et Messieurs les actionnaires,

En exécution du mandat qui nous a été confié par votre Assemblée Générale en date du 26 octobre 2017, nous vous présentons notre rapport général sur l'audit des états financiers de la Société Tunisienne des Industries de Pneumatiques « STIP » relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019 ainsi que sur les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

I- RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS

1. Opinion :

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la **Société Tunisienne des Industries de Pneumatiques** qui comprennent le bilan, l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie, ainsi que les notes annexes arrêtés au 31 décembre 2019.

Ces états financiers font apparaître un total net de bilan égal à **71.111.884 D**, un résultat net déficitaire égal à **4.333.536 D** et des flux d'exploitation positifs de 126 629 D.

Ces comptes ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration sur la base des éléments disponibles et ce, dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la STIP au 31 décembre 2019 ainsi que de sa performance financière et ses flux de trésorerie au titre de l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

2. Fondement de l'opinion :

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Questions clés d'audit :

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons estimé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport :

Evaluation des créances clients au 31 décembre 2019 :

Les créances clients figurent au bilan au 31 décembre 2019 pour un montant brut égal à 49.196.917 D dont des créances douteuses pour un montant de 42.779.450 D provisionnées à hauteur de 31.406.654 D.

Le reliquat des créances douteuses non provisionnées soit 11.372.796 D Correspond aux ristournes dues à ces clients à fin 2019, figurant au passif du bilan dans la rubrique Autres passifs courants totalisant 13 374 393 D.

Dans le cadre de l'évaluation de l'irrecouvrabilité de ces créances, la Société a déterminé la dépréciation de ces créances selon des critères quantitatifs et qualitatifs. Le montant de la provision pour dépréciation est égal à la différence entre la valeur comptable de ces créances et la valeur recouvrable estimée au titre de ces créances.

Nous avons examiné la conformité aux normes comptables tunisiennes en vigueur de la méthodologie mise en œuvre par la direction pour l'estimation de la provision pour dépréciation des créances douteuses.

Nos procédures d'audit mises en œuvre ont consisté en l'examen de la situation juridique des clients, la revue de l'ancienneté des créances, l'historique des encaissements (y compris les encaissements postérieurs à la clôture), l'existence d'éventuelles garanties ou accords de paiements ainsi que les éléments qualitatifs retenus par le management (telles que des informations sur les perspectives et performances futures des principaux créanciers notamment la société SOMACOP, la SMTP et WTC).

Nous avons également apprécié le caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers concernant cette estimation.

Compte tenu de ce qui précède, les provisions ainsi constituées correspondent à la meilleure estimation du management du risque éventuel sur les clients de la STIP.

Marge commerciale :

La marge brute réalisée par la STIP en 2019 est arrêtée à 15 905 339 D contre 27 387 875 D en 2018 soit respectivement 29.97% et 47.32% de la valeur de la production de l'exercice enregistrant une baisse égale à 11 482 536 D soit 17.35% de la production de l'exercice.

Une procédure d'audit particulière a été appliquée ; les conclusions ont été discutées avec la direction générale, le conseil d'administration et le comité d'audit.

Il en ressort que cette baisse découle d'événements internes et externes dont essentiellement :

1. Les difficultés de trésorerie de la STIP entraînant des difficultés d'approvisionnement en matières premières à des coûts optimum engendrant la baisse de la production pour ruptures de stocks et l'augmentation de la consommation énergétique au KG de produits finis.
2. L'augmentation entre 2018 et 2019 des prix du fuel et de l'électricité à l'échelle nationale respectivement de 16.72% et 21.79%.

La correction de l'impact des susdits événements entrainerait la variation de la marge commerciale entre 2018 et 2019 de 47.32% à 45.70% soit une baisse de 1.62%

4. Paragraphes d'observations :

4.1. En raison des pertes cumulées au 31 Décembre 2019, les capitaux propres ont été arrêtés au 31 Décembre 2019 à -237.545.399 D soit 243.857.134 D en deçà de la moitié du capital social.

Conformément aux dispositions de l'article 388 du Code des Sociétés Commerciales, une Assemblée Générale Extraordinaire doit être convoquée à l'effet de statuer sur les dispositions de cet article.

4.2. Au 31 Décembre 2019, le passif exigible à court terme de la STIP totalise 281.981.166 D contre un actif net égal à 71.111.883 D soit 25,22 % du passif exigible, ce qui ne peut permettre à la STIP de faire face à tous ses engagements financiers.

4.3. L'Assemblée Générale Ordinaire du 19 Mars 2002 a autorisé le Conseil d'Administration de procéder à l'achat et à la revente des actions émises par la STIP afin de réguler le cours boursier.

Au 31 Décembre 2019, la STIP détenait encore 32 845 de ses titres figurant au niveau des états financiers pour 325 724 D.

Cette situation est contraire aux dispositions de l'article 19 (nouveau) de la loi N°94-117 qui précise que l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Ordinaire au Conseil d'Administration ne peut être accordée pour une durée supérieure à trois ans.

4.4. Depuis le mois de Mars 2020, un événement majeur s'est produit à savoir la propagation de la pandémie COVID-19 (coronavirus). Il s'agit d'un événement significatif postérieur au 31 Décembre 2019, qui ne donne pas lieu à des ajustements des états financiers clôturés à cette date et dont l'estimation de l'impact financier sur l'activité et la situation financière de la société ne peut être faite.

Notre opinion ne comporte pas de réserves à l'égard de ces points.

5. Rapport de gestion du Conseil d'administration :

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration de la Société.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

Notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la Société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative.

Si à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de la signaler.

Mais nous n'avons rien à signaler à cet égard.

6. Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers :

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Société ou de cesser son activité si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au Conseil d'Administration de surveiller le processus d'information financière de la Société.

7. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers :

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes professionnelles d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

II- RAPPORT RELATIF AUX OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES :

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

II.1. Efficacité du système de contrôle interne :

En application des dispositions de l'article 266 du code des sociétés commerciales, nous devons procéder à des vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la Société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception, de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent à la direction et au Conseil d'Administration.

Au cours de la période 2017-2019, plusieurs mouvements ont perturbé le fonctionnement normal de l'entreprise (grèves, lock-out, arrêt de la production, départs à la retraite et démissions de certains responsables).

En conséquence l'organigramme de la société, le système de contrôle interne ont été fortement perturbés.

Cependant, nous avons constaté qu'au cours de la période contrôlée toutes les opérations financières ont été engagées et validées directement par le Directeur Général.

De notre part les contrôles supplémentaires nécessaires ont été engagés.

II.2. Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur :

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la Société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe au Conseil d'Administration.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la Société avec la réglementation en vigueur.

Les Commissaires aux comptes

Nejiba CHOUK
Directeur Général
CABINET NEJIBA CHOUK

NEJIBA CHOUK
Expert Comptable
83, Rue de Palest... 1002 Tunis
Tél: (216) 71 194 320 - Fax: (216) 71 194 320
E-mail: nejiba.chouk@planet.tn

Hassen BOUAITA
Directeur Associé
F M B Z - KPMG TUNISIE

FMBZ KPMG TUNISIE
IMMEUBLE KPMG
6, Rue de Riyal-Les Berges du Lac II-1053-Tunis
MF: 810663T/A/N/1/001 - RC: 8148992002
Tél: 71 194 3417 / Fax: 71 194 320
E-mail: hassen.boaita@kpmg.com



93, Rue de Palestine Tunis ; Tel : (216) 71 782 058
E-mail : chouk.nejiba@planet.tn



F.M.B.Z - KPMG TUNISIE Audit & Consulting
Immeuble KPMG- 6, Rue du Riyal Lac Echkel
Les berges du Lac, 1053 TUNIS

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIF A L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

Mesdames et Messieurs les actionnaires,

En application des dispositions de l'article 200 et suivants et de l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, dans les états financiers.

Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues à travers nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé.

Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I. OPERATIONS RELATIVES AUX NOUVELLES CONVENTIONS REGLEMENTEES :

En application du paragraphe II-1 de l'article 200 du code des sociétés commerciales, sont soumises à autorisation préalable du conseil d'administration :

« Toute convention conclue directement ou par personne interposée, entre la société d'une part et le président du conseil d'administration, son administrateur délégué, son directeur Général, l'un de ses directeurs Généraux adjoints, l'un de ses administrateurs ou l'un des actionnaires personne physique y détenant directement ou indirectement une fraction de droit au vote supérieure à 10%, ou la société la contrôlant au sens de l'article 461 du code des sociétés commerciales, d'autre part ».

Dans ce cadre, nous vous reportons sur les opérations suivantes :

I.1. OPERATIONS AVEC LA SOCIETE INDUSTRIELLE D'OUVRAGES EN CAOUTCHOUC (SIOC) :

Votre société a réalisé au cours de l'exercice 2019 avec la société SIOC dont Monsieur Abdelkader DRIDI est président directeur général, un chiffre d'affaires TTC non encore réglé égal à 14 764 D.

I.2. OPERATIONS AVEC LA SOMACOP (FILIALE DE LA STIP) :

La société SOMACOP a nanti au profit de la STB en 2019 un bon de caisse d'un montant d'un million de dinars en couverture de dossiers d'importation de matières premières de la STIP.

II. POURSSUITE DES CONVENTIONS ANTERIEURES A 2019 :

L'exécution des conventions suivantes autorisées au cours des exercices antérieurs et poursuivies au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019 a évolué comme suit :

II. 1. OPERATIONS AVEC Mr ABDELKADER DRIDI, PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA STIP :

Le compte courant créditeur de Monsieur Abdelkader DRIDI ouvert sur les livres de la STIP suivant autorisation du Conseil d'Administration en date du 02/11/2016 est ramené de 1 020 633 dinars en 2018 à 896 632 au 31 décembre 2019.

La garantie personnelle non rémunérée de Monsieur Abdelkader DRIDI, accordée en 2016 à la BH en couverture de dossiers d'importation de matières premières de la STIP a été maintenue au 31 décembre 2019 à 3 000 000 D.

La garantie personnelle non rémunérée de Monsieur Abdelkader DRIDI accordée à la STB en couverture de dossiers d'importation de matières premières de la STIP en 2016 arrêtée à 5 000 000 D a été maintenue au 31 décembre 2019.

II.2. OPERATIONS AVEC LA SOCIETE AFRICA HOLDING :

Le compte courant créditeur de la société AFRICA HOLDING (principal actionnaire de la STIP) ouvert sur les livres de la STIP suivant autorisation du Conseil d'administration en date du 02/11/2016 arrêté à 1 001 000 dinars au 31 décembre 2018 a été maintenu au 31 décembre 2019.

II.3. OPERATIONS AVEC LA SOMACOP (FILIALE DE LA STIP) :

Au 31/12/2019, la situation de la SOMACOP est arrêtée comme suit :

	2018	2019	VARIATION
FOURNISSEUR SOMACOP	-9 053	-9 053	0
CREANCES CLIENTS SOMACOP			
CREANCES DOUTEUSES	4 685 631	3 635 975	-1 049 656
CREANCES DE L'EXERCICE	2 735 825	3 639 757	903 932
CREDIT A LONG TERME	5 000 000	4 113 711	-886 289
OPERATIONS INTER SOCIETES	358 103	358 103	0

- Le compte fournisseur SOMACOP arrêté au 31/12/2019 à 9 053 D correspondant aux factures de transport relatives aux exercices 2016 et antérieurs a été soldé en 2020.
- Solde des créances douteuses antérieures à 2016 :
-Conformément à l'accord transactionnel en date du 31/08/2018, Le solde des créances anciennes arrêté à 4 685 631 D totalement provisionné devrait être réglé au fur et à mesure du recouvrement des créances par la SOMACOP de ses créances douteuses arrêtées au 31/12/2017 au même montant.
Au cours de l'exercice 2019 la SOMACOP a su récupérer 1 049 656 D entraînant la reprise de la provision du même montant et le remboursement de la STIP en 2020 à concurrence du montant encaissé en numéraire soit 459 000 D.
- Le solde du crédit à moyen terme fixé par l'accord transactionnel de 2018 à 5 000 000 D remboursable sur sept ans portant intérêt au taux de 0.5% à raison d'une mensualité constante égale à 61 000 dinars, est arrêté au 31 décembre 2019 à 4 113 711 D conformément à l'échéancier.
- Le solde des opérations inter sociétés arrêté à 358 103 D a été intégralement payé en 2020.

II.4. OPERATIONS AVEC LA SMTP (FILIALE MAROCAINE DE LA STIP) :

Au cours de l'exercice 2019 aucune opération commerciale avec la SMTP n'a été réalisée.

Il est à rappeler que suite à l'ouverture de la procédure de règlement judiciaire de la SMTP par jugement du tribunal de commerce de CASABLANCA en date du 25 Septembre 2017, la STIP a constaté en 2017 des provisions pour couvrir la totalité des comptes de la SMTP détaillés comme suit :

- La Participation de la STIP au capital de SMTP arrêtée au 31 décembre 2019 à 4 508 355 D soit 65% du capital social.
- Le solde client débiteur égal à 20 312 953 D provisionné à concurrence de 11 349 542 dinars ; le reliquat, soit 8 963 411 D, correspond aux ristournes accordées et non encore payées à la SMTP enregistrées au passif du bilan.
- Le solde « débiteur divers SMTP » est égal à 5 755 147 MAD soit 1 676 359 D correspondant à des intérêts de retard et des frais divers restants dus à la date de l'ouverture de la procédure de règlement judiciaire.
- Enfin le compte « créditeurs divers SMTP », présente un solde égal à 357 482,17 MAD soit 93 367 D, correspondant à la quote-part de la STIP dans les frais d'enregistrement supportés par SMTP du contrat de cession de ses parts dans la société MAAP.

Aucun avancement du dossier judiciaire n'a été constaté en 2019.

II.5. OPERATIONS AVEC LA SOCIETE SOMACOP PLUS (FILIALE DE SOMACOP) :

Au 31/12/2019, la situation de la SOMACOP PLUS est arrêtée comme suit :

- Dettes fournisseurs : -69 239 D
- Compte courant associé : 350 760 D
- Le compte fournisseur SOMACOP PLUS présente au 31/12/2019 un solde créditeur égal à 69 239 D, correspondant à des factures de services.
- Le Compte courant associé a évolué comme suit :

	SOLDE 2018	SOLDE 2019	ECART
Frais détachement	89 500	118 508	29 008
loyers	166 129	232 252	66 123
TOTAUX	255 629	350 760	95 131

II.6. EMPRUNTS NON COURANTS CONTRACTES PAR LA STIP :

Les emprunts non courants antérieurs à 2017 obtenus auprès de divers établissements de crédits font l'objet depuis 2018 l'objet de négociations dans le cadre d'accords transactionnels en cours de finalisation.

Les intérêts et les intérêts de retard enregistrés au cours de l'exercice 2019 ont été respectivement arrêtés à 1 558 456 D et 413 747 D.

III. OPERATIONS SOUMISES A AUTORISATION, APPROBATION ET AUDIT :

En application des dispositions du paragraphe II-5 de l'article 200 du code des sociétés commerciales, toutes obligations et engagements pris vis-à-vis du Président Directeur Général et des membres du conseil d'administration relatifs aux éléments de rémunérations, indemnités et avantages qui leur sont attribués sont soumis à l'autorisation du conseil d'administration, à l'approbation de l'assemblée générale et à l'audit du commissaire aux comptes.

Du PV du conseil d'administration en date du 07/07/2016, il appert que Monsieur Abdelkader DRIDI, PDG de la société puis Président du Conseil d'administration a renoncé à toute rémunération de la part de la STIP.

Monsieur Hassen Alaya, administrateur et Directeur Général de la société a reçu au cours de 2019 la somme de 45 000 D au titre de règlement du solde des honoraires de « chargé de fonctions » arrêtés à 63 000 D au titre de l'exercice 2018.

La rémunération brute de Monsieur Hassen Alaya au titre de l'exercice 2019 est arrêtée à 85 581 D.

La rémunération brute de Monsieur Montassar DRIDI, vice-président du conseil d'administration, au titre de l'exercice 2019 est arrêtée à 203 180 D.

La société ASY TRADING ou Monsieur Ali LABIADH, actionnaire et administrateur dans votre société et également associé dans La société ASY TRADING, a réalisé au cours de l'exercice 2019, un chiffre d'affaires égal à 1 083 007 D totalement réglé en 2019.

IV. OPERATIONS INTERDITES :

En application du paragraphe III de l'article 200 du code des sociétés commerciales, il est interdit au Président du conseil, au Directeur Général et aux membres du conseil d'administration ainsi qu'aux conjoints, ascendants, descendants et toute personne interposée au profit de l'un d'entre eux, de contracter sous quelque forme que ce soit, des emprunts avec la société, de se faire consentir par elle une avance, un découvert en compte courant ou autrement, ou d'en recevoir des subventions ainsi que de se faire cautionner ou avaliser par elle, leurs engagements envers les tiers sous peine de nullité du contrat.

Au cours de l'exercice 2019, nous n'avons relevé aucune opération entrant dans ce cadre.

Fait à Tunis, le **24 NOVEMBRE 2020**

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Nejiba CHOUK
Directeur Général
CABINET NEJIBA CHOUK

NEJIBA CHOUK
Expert Comptable
93, Rue de Palestine - 1003 Tunis
Tél: (216) 71 194 320 - Fax: (216) 71 194 320
E-mail: nejiba.chouk@planet.fr

Hassen BOUITA
Directeur Associé
F M B Z - KPMG TUNISIE

FMBZ KPMG TUNISIE
IMMEUBLE KPMG
6, Rue de Royal-Les Berges du Lac II-1063-Tunis
MF: 810663T/A/N/1/05 - RC: 8148992002
Tél: 71 194 341 / Fax: 71 194 320
E-mail: hassen.boz@kpmg.com

**ETATS FINANCIERS
ARRETES AU 31 DECEMBRE 2019**

(exprimé en millimes)

	<u>Notes</u>	<u>31-déc 2019</u>	<u>31-déc 2018</u>
ACTIFS			
<u>ACTIFS NON COURANTS</u>			
Actifs immobilisés			
Immobilisations incorporelles		8 486 897,855	8 486 897,855
Moins : Amortissements		(8 478 486,141)	(8 473 444,887)
	4	<u>8 411,714</u>	<u>13 452,968</u>
Immobilisations corporelles		180 650 082,933	179 760 222,198
Moins : Amortissements		(169 832 192,382)	(168 213 254,496)
-	4	<u>10 817 890,551</u>	<u>11 546 967,702</u>
-	-	-	-
Immobilisations financières		5 551 724,299	5 535 382,623
Moins : Provisions		(5 103 265,000)	(5 103 265,000)
	5	<u>448 459,299</u>	<u>432 117,623</u>
<u>Total des actifs immobilisés</u>	-	<u>11 274 761,564</u>	<u>11 992 538,293</u>
Autres actifs non courants		-	-
<u>Total des actifs non courants</u>	-	<u>11 274 761,564</u>	<u>11 992 538,293</u>
<u>ACTIFS COURANTS</u>			
Stocks		24 153 490,292	33 277 380,450
Moins : Provisions		(1 113 405,029)	(1 139 383,415)
	6	<u>23 040 085,263</u>	<u>32 137 997,035</u>
Clients et comptes rattachés		49 196 916,877	51 835 958,291
Moins : Provisions		(31 406 653,736)	(33 527 329,085)
	7	<u>17 790 263,141</u>	<u>18 308 629,206</u>
Autres actifs courants		14 064 373,268	18 752 814,408
Moins : Provisions		(1 789 475,595)	(4 406 656,825)
	8	<u>12 274 897,673</u>	<u>14 346 157,583</u>
Placements et autres actifs financiers		2 299 866,780	1 440 261,099
Moins : Provisions		0,000	0,000
	9	<u>2 299 866,780</u>	<u>1 440 261,099</u>
Liquidités et équivalents de liquidités		4 432 009,137	707 280,313
	10	<u>4 432 009,137</u>	<u>707 280,313</u>
<u>Total des actifs courants</u>	-	<u>59 837 121,994</u>	<u>66 940 325,236</u>
<u>Total des actifs</u>	-	<u>71 111 883,558</u>	<u>78 932 863,529</u>

BILAN
(exprimé en millimes)

		31-déc 2019	31-déc 2018
CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	<u>Notes</u>		
<u>CAPITAUX PROPRES</u>			
Capital social		12 623 469,000	12 623 469,000
Réserves légales		2 419 912,385	2 419 912,385
Réserves spéciales		2 603 050,000	2 603 050,000
Actions propres		(325 724,075)	(325 724,075)
Autres capitaux propres		7 724 095,946	7 729 095,946
Résultats reportés		(258 256 666,422)	(252 631 577,316)
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		(233 211 863,166)	(227 581 774,060)
Perte de l'exercice		(4 333 535,997)	(5 625 089,106)
<u>Total des capitaux propres avant affectation</u>	11	<u>(237 545 399,163)</u>	<u>(233 206 863,166)</u>
<u>PASSIFS NON COURANTS</u>			
Emprunts	12	21 297 402,466	26 460 561,737
Autres passifs non courants	13	844 649,402	844 649,402
Provisions	14	4 534 064,384	6 243 418,639
Autres dettes non courantes	15	0,000	0,000
		26 676 116,252	33 548 629,778
<u>PASSIFS COURANTS</u>			
Fournisseurs et comptes rattachés	16	8 500 237,945	12 116 835,970
Autres passifs courants	17	84 127 305,646	86 793 099,875
Concours bancaires et autres passifs financiers	18	189 353 622,878	179 681 161,072
		281 981 166,469	278 591 096,917
<u>Total des passifs</u>	-	<u>308 657 282,721</u>	<u>312 139 726,695</u>
<u>Total des capitaux propres et passifs</u>	-	<u>71 111 883,558</u>	<u>78 932 863,529</u>

ETAT DE RESULTAT

(Exprimé en millimes Tunisiens)

	<u>Notes</u>	31-déc <u>2019</u>	31-déc <u>2018</u>
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Revenus	19	61 906 990,026	58 136 995,004
Autres produits d'exploitation	20	546 713,211	442 661,130
Total des produits d'exploitation		<u>62 453 703,237</u>	<u>58 579 656,134</u>
CHARGES D'EXPLOITATION			
Variation des stocks de produits finis et des encours		8 841 861,220	257 550,943
Achats d'approvisionnements consommés	21	37 159 789,969	30 491 569,194
Charges de personnel	22	17 270 421,670	18 742 365,101
Dotations aux amortissements & aux provisions	23	(2 619 471,533)	4 371 967,288
Autres charges d'exploitation	24	3 281 127,268	3 155 280,432
Total des charges d'exploitation		<u>63 933 728,594</u>	<u>57 018 732,958</u>
RESULTAT D'EXPLOITATION		<u>(1 480 025,357)</u>	<u>1 560 923,176</u>
Charges financières nettes	25	(3 825 455,350)	(7 072 228,371)
Produits des placements	26	0,000	0,000
Autres gains ordinaires	27	1 164 771,145	17 719,355
Autres pertes ordinaires	28	(58 294,339)	(1 957,313)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT		<u>(4 199 003,901)</u>	<u>(5 495 543,153)</u>
Impôts sur les bénéfices		(134 532,096)	(129 545,953)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOT		<u>(4 333 535,997)</u>	<u>(5 625 089,106)</u>
Eléments extraordinaires		-	-
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		<u>(4 333 535,997)</u>	<u>(5 625 089,106)</u>
Effet des modifications comptables		-	-
RESULTAT APRES MODIFICATION COMPTABLE		<u>(4 333 535,997)</u>	<u>(5 625 089,106)</u>

Société Tunisienne des Industries de Pneumatiques SA

Etat des flux de trésorerie

(Exprimé en millimes Tunisiens)

Notes	Période close le	
	31/12/2019	31/12/2018
Flux de trésorerie liés à l'exploitation		
Résultat net	(4 333 535,997)	(5 625 089,106)
Ajustements pour:		
- Amortissements et provisions	(4 849 210,080)	4 371 967,288
- Variations des :		
Stocks	9 123 890,158	1 127 448,503
Créances	2 639 041,414	(2 837 333,563)
Autres actifs courants	4 688 441,140	(1 904 690,633)
Placements et autres actifs financiers	(859 605,681)	(694 020,000)
Fournisseurs et autres dettes	(6 282 392,254)	3 291 706,374
-Transfert de charges		
- Plus ou moins-value de cession	-	-
Total des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	126 628,700	(2 270 011,137)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Décaissement provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(889 860,735)	(26 156,280)
Encaissement provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		-
Encaissement provenant de la cession d'immobilisations financières	-	-
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	(16 341,676)	23 246,699
Total des flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(906 202,411)	(2 909,581)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Dividendes et autres distributions	-	-
Comptes courants	-	-
Encaissements provenant des emprunts	5 593 108,143	1 277 331,828
Encaissements provenant des subventions	(5 000,000)	(5 000,000)
Décaissement pour remboursement des emprunts		
Total des flux de trésorerie liés aux activités de financement	5 588 108,143	1 272 331,828
Incidence de la variation des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités	-	-
Variation de trésorerie	4 808 534,432	(1 000 588,890)
Trésorerie au début de l'exercice	(32 640 309,339)	(31 639 720,449)
Trésorerie à la clôture de l'exercice	III.27. (27 831 774,907)	(32 640 309,339)

SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION AU 31/12/2019

PRODUITS		CHARGES		SOLDES	
Revenus et autres prod. d'exploita.	62 453 703,237				
Production stockée	0,000	Déstockage de production	8 841 861,220		
Total	62 453 703,237	Total	8 841 861,220	. Production	53 611 842,017
. Production	53 611 842,017	Achats consommés	37 159 789,969	. Marge sur coût matières	16 452 052,048
. Marge sur coût matière	16 452 052,048	Autres charges externes	2 943 852,101	. Valeur ajoutée brute	13 508 199,947
		Impôts et taxes	337 275,167		
		Charges de personnel	17 270 421,670		
. Valeur ajoutée brute	13 508 199,947	Total	17 607 696,837	. Excédent (Insuffisance) brute d'exploitation	-4 099 496,890
Excédent (Insuffisance) brute d'exploitation	-4 099 496,890				
Autres produits ordinaires	1 164 771,145	Autres charges ordinaires	-58 294,339		
Produits financiers	0,000	Charges financières	-3 825 455,350		
		Dotations aux amortis et aux provisions	2 619 471,533		
Transfert et reprise de charges	0,000	Impôts sur les sociétés	-134 532,096		
Total	-2 934 725,745	Total	-1 398 810,252	. Résultat des activités ordinaires	-4 333 535,997

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS
ARRETEES AU 31 DECEMBRE 2019**

NOTE N° I : PRESENTATION DE LA SOCIETE

La STIP est une société anonyme, créée le 21 Juillet 1980. Son capital a été augmenté à plusieurs reprises pour être porté au 31 Décembre 2003 à 42 078 240 D. Ce capital a été réduit, par l'AGE du 30 Juin 2008, pour un montant de 29 454 768 D ramenant ainsi la valeur nominale de l'action de 10 D à 3 D. La même AGE a décidé une augmentation du capital qui n'a pas été suivie d'effets pour le montant de 42 078 240 D (émission de 14 026 080 nouvelles actions). L'AGE du 19 Juin 2014 a réduit le capital de 3 D pour le ramener de 12 623 472 D à 12 623 469 D et ce, moyennant l'annulation d'une action acquise par la société.

La société est réputée commerçante et est régie par la réglementation tunisienne, ainsi que par les dispositions de ses statuts qui prévoient comme objet principal la fabrication et la commercialisation des pneumatiques et de tous autres articles en caoutchouc manufacturé.

Suite à son acquisition de la société "SONAP", la "STIP" est devenue, à partir de Juillet 1991, l'unique producteur de pneumatiques en Tunisie.

Sur le plan fiscal, la société est régie par les dispositions du droit commun et bénéficie à ce titre des avantages fiscaux relatifs à l'exportation de biens et de services.

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 12 Octobre 2001 a décidé l'ouverture du capital par offre publique de vente (OPV). Cette opération a porté sur 382 529 actions représentant, à l'époque, 10 % du capital social.

NOTE N° II. REFERENTIEL COMPTABLE

II.1. DECLARATION DE CONFORMITE :

Les états financiers ont été établis et arrêtés conformément aux dispositions du Système Comptable des Entreprises. Les règles, méthodes et principes adoptés pour l'enregistrement des opérations courantes ou à la fin de l'exercice ne comportent aucune dérogation significative par rapport à ceux prévus par les normes comptables en vigueur.

II.2. BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :

II.2.1. Continuité d'exploitation :

La société a accusé au titre de l'exercice clos au 31 Décembre 2019 une perte nette égale à 4.333.536 D, portant les capitaux propres arrêtés à cette date à la somme négative de 237.545.399 D, soit 243.857.134 D en deçà de la moitié du capital social.

En conséquence, une Assemblée Générale Extraordinaire devrait être convoquée dans les quatre mois qui suivent l'approbation des Etats Financiers de l'exercice 2019 en vue de se prononcer sur l'application des dispositions de l'article 388 du Code des Sociétés commerciales.

Il convient de signaler que l'AGE du 28 Juin 2017 ayant décidé la réduction de capital à néant et son augmentation en numéraire de 12 623 469 D a été annulée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 26 Octobre 2017 pour vice de forme des convocations.

Suite à l'acquisition en 2016 par la société AFRICA HOLDING de 70,87 % du capital de la société, un plan de restructuration a été établi et mis en application en 2017 prévoyant notamment :

- Le financement du cycle d'exploitation par l'injection de fonds propres et par la garantie de crédits de financement d'importation des matières premières ;
- La rationalisation des charges d'exploitation ;
- La négociation d'un plan de restructuration sociale ;
- Le recrutement de personnel technique qualifié ;
- La production de nouvelles dimensions de pneumatiques ;
- La rationalisation des relations avec les partenaires commerciaux locaux et étrangers ;
- La recherche d'un partenaire stratégique nouveau concrétisée par la signature le 07 juillet 2017 d'une lettre d'intention avec la compagnie japonaise TOYOMOTO pour un partenariat technique et financier suivi de plusieurs visites, réunions et échanges d'informations.

Compte tenu des efforts ci-dessus présentés, les présents états financiers ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus en matière de continuité de l'exploitation qui prévoient que la STIP sera en mesure de réaliser ses éléments d'actif et de s'acquitter de ses obligations dans le cours normal des affaires.

En conséquence, les états financiers ont été établis en adoptant le concept de capital financier et en retenant comme procédé de mesure celui du coût historique.

Les autres méthodes d'évaluation les plus significatives se résument comme suit :

II.2.2. Unité monétaire :

Les états financiers sont établis en Dinars Tunisiens.

II.2.3. Immobilisations incorporelles et corporelles :

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont comptabilisées à leur coût d'entrée qui comprend :

- le prix d'achat augmenté des droits et taxes supportés et non récupérables,
- les frais directs tels que les commissions et courtages, les frais de transit, les frais de préparation du site, les frais de livraison, de manutentions initiales et les frais d'installation.

Les amortissements sont calculés linéairement sur les durées d'utilisation effectives de chaque immobilisation et sur la base des taux suivants :

Nature d'immobilisation	Taux d'amortissement
Logiciels informatiques	33 %
Matériel de transport	20 %
Matériel informatique	15 %
Installations, Agencements et Aménagements des constructions	10 %
Matériel et outillage industriel	10 %
Know How	10 %
Mobilier et matériel de bureau	10 %
Fonds de commerce	5 %
Constructions	5 %

La société a réévalué une partie de ses immobilisations au cours de l'exercice 1996. Cette opération a été faite sur la base des indices de réévaluation fixés par le décret 90-905 du 4 Juin 1990 et a permis de dégager une réserve spéciale de réévaluation de 7 724 096 D, inscrite parmi les capitaux propres.

Les valeurs nettes comptables des immobilisations réévaluées sont amorties linéairement aux taux suivants :

Nature d'immobilisations	Taux d'amortissement
Matériel et outillage industriel	20 %
Constructions	2,5 à 5 %

II.2.4. Stocks :

Les stocks (de matières premières, matières consommables, produits en cours et produits finis) sont comptabilisés selon la méthode de l'inventaire intermittent conformément au paragraphe 31 de la norme comptable NC 04 relative aux stocks.

Les stocks sont évalués au coût historique ou à la valeur de réalisation nette si elle est inférieure.

Le coût historique des stocks correspond au coût d'achat pour les éléments achetés et au coût de production pour les éléments produits. Il inclut l'ensemble des coûts encourus pour mettre les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent.

Les pièces de rechange pouvant être utilisées de manière diversifiée constituent des stocks valorisés au coût d'achat. En revanche, les pièces de rechange spécifiques utilisées exclusivement pour des immobilisations non interchangeables sont traitées en tant qu'immobilisations conformément à la norme comptable NC 05 relative aux immobilisations corporelles.

II.2.5. Emprunts et charges d'emprunts :

Le principal des emprunts est comptabilisé, pour la partie débloquée, au passif du bilan sous la rubrique « Passifs non courants ». La partie à échoir dans un délai inférieur à une année est classée parmi les passifs courants.

Les charges d'emprunts se rapportant à des actifs qualifiés (immobilisations incorporelles, immobilisations corporelles) sont comptabilisées en résultat financier, sous l'intitulé "Charges financière nettes", à mesure qu'elles sont courues.

II.2.6. Opérations en monnaies étrangères :

Les opérations libellées en monnaies étrangères sont converties en dinars, sur la base du cours du jour de l'opération à la date d'engagement et à celui du règlement lors de leur dénouement financier. Les différences de change définitives dégagées sont portées, selon le cas, au niveau des comptes de pertes et gains de change.

A la date de clôture de l'exercice, les actifs et passifs monétaires courants libellés en monnaies étrangères sont actualisés en dinars par référence au taux de change en vigueur à cette date. Les pertes et les gains de change latents découlant de cette actualisation sont portés en résultat conformément aux dispositions de la norme comptable NC N°15 relative aux opérations en monnaies étrangères.

II.2.7. Revenus :

Les revenus provenant de la vente des produits fabriqués par la société sont comptabilisés lorsque l'ensemble des conditions suivantes sont satisfaites :

- La société a transféré à l'acheteur les principaux risques et avantages inhérents à la propriété ;
- Le montant des revenus peut être mesuré de façon fiable ;
- Il est probable que des avantages futurs associés à l'opération bénéficieront à la société ;
- Les coûts encourus ou à encourir concernant l'opération peuvent être mesurés de façon fiable.

II.3. LISTE DES JOURNAUX AUXILIAIRES :

Au 31 Décembre 2019, les journaux auxiliaires mis en place sont les suivants :

1 Ventes M'SAKEN	30 Effets à recevoir SORTIE
2 Ventes MENZEL BOURGUIBA	31 Paie
3 Ventes export MB	32 BH Agence Charguia
03 Achats locaux	34 BT Rue Turquie 50/300468-2
04 Achats étrangers	35 BH ML 700086/7
05 BFT CC 11394/0	36 UBCI AGENCE BOURGUIBA
06 BS CC 03404700319/1	37 ATB AGENCE CENTRALE
07 BNA CC 02901154932R	38 ARAB BANKING CORPORATION
08 STB CC 68740/9	39 UIB CHARGUIA
09 STB M'SAKEN 3985/5	40 STUSID AGENCE TUNIS
10 Retenue à la source	41 Caisse M'SAKEN
11 UIB M'SAKEN 5800000246	42 Caisse MENZEL BOURGUIA
12 BNA CC 05601150004356	43 Caisse TUNIS
13 BS M'SAKEN 404700102/1	44 Caisse transit SOUSSE
14 BNA M'SAKEN 4282	48 BFT en Dollars
15 BIAT 603052897/0	49 BFT EN Euros
16 BT EL MENZAH 302673	50 STB EN Dollars
17 AMEN BANK 0210110662/9	51 STB EN Euros
18 UIB SIDI BELHASSEN	52 BH compte en Devises
19 BH 175124000062/2	53 Journal avance locales
20 UBCI 020229738291/000	54 Journal avances étrangères
21 BT ROM 22	55 BEST BANK EN USD
22 BS ML 61404700113/8	56 BH COMPTE BID
23 STB ML 015080581/7	57 STB COMPTE BID
24 BT ML CC 307743	58 BNA COMPTE BID
25 Effets à recevoir ENTREE	59 Opérations Div Fournisseurs
26 Effets à payer	60 STB CPT Créditeur
27 Ventes Diverses	61 BNA EURO
28 BFT compte professionnel	62 BH NV
29 Opérations diverses	63 STB

III. NOTES RELATIVES AU BILAN

Le bilan de votre société, arrêté au 31 décembre 2019, présente un total égal à 71 111 884 D contre 78 932 863 D au 31 décembre 2018, enregistrant une baisse égale à 7 820 980 D détaillée par rubrique comme suit :

DESIGNATION	AU 31/12/2019	AU 31/12/2018	VARIATIONS	
			+	-
ACTIFS :				
ACTIFS NON COURANTS :				
- Immobilisations incorporelles	8 412	13 453		5 041
- Immobilisations corporelles	10 817 891	11 546 968		729 077
- Immobilisations financières	448 459	432 118	16 341	
TOTAL ACTIFS IMMOBILISES	11 274 762	11 992 538	16 341	734 118
- Autres actifs non courants				
TOTAL ACTIFS NON COURANTS	11 274 762	11 992 538	16 341	734 118
ACTIFS COURANTS :				
- Stocks	23 040 085	32 137 997		9 097 912
- Clients et comptes rattachés	17 790 263	18 308 629		518 366
- Autres actifs courants	12 274 898	14 346 158		2 071 260
- Placements et autres actifs financiers	2 299 867	1 440 261	859 606	
- Liquidités et équivalents de liquidités	4 432 009	707 280	3 724 729	
TOTAL ACTIFS COURANTS	59 837 122	66 940 325	4 584 335	11 687 538
TOTAL ACTIFS	71 111 884	78 932 864	4 600 676	12 421 656
			-7 820 980	
CAPITAUX PROPRES :				
- Capital social	12 623 469	12 623 469		
- Réserve légale	2 419 912	2 419 912		
- Réserves spéciales	2 603 050	2 603 050		
- Actions propres	-325 724	-325 724		
- Autres capitaux propres	7 724 096	7 729 096		5 000
- Résultats reportés	-258 256 666	-252 631 577		5 625 089
- Résultat de l'exercice	-4 333 536	-5 625 089	1 291 553	
TOTAL CAPITAUX PROPRES	-237 545 399	-233 206 863	1 291 553	5 630 089
PASSIFS :				
PASSIFS NON COURANTS :				
- Emprunts	21 297 402	26 460 562		5 163 159
- Autres passifs non courants	844 649	844 649		
- Provisions	4 534 064	6 243 419		1 709 354
TOTAL PASSIFS NON COURANTS	26 676 116	33 548 630	0	6 872 514
PASSIFS COURANTS :				
- Fournisseurs et comptes rattachés	8 500 238	12 116 836		3 616 598
- Autres passifs courants	84 127 306	86 793 100		2 665 794
- Concours bancaires et autres passifs financiers	189 353 623	179 681 161	9 672 462	
TOTAL PASSIFS COURANTS	281 981 166	278 591 097	9 672 462	6 282 392
TOTAL PASSIFS	308 657 283	312 139 727	9 672 462	13 154 906
T. CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	71 111 884	78 932 864	10 964 015	18 784 995
			-7 820 980	

IV. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES :

IV.1. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES :

Cette rubrique se détaille au 31 Décembre 2019 et 2018 comme suit :

LIBELLES	31/12/2019	31/12/2018	ECARTS
VALEURS D'ORIGINE			
- Know how	7 004 062	7 004 062	0
- Logiciels	720 139	720 139	0
- Fonds commercial	762 697	762 697	0
TOTAL V D'ORIGINE	8 486 898	8 486 898	0
AMORTISSEMENTS	-8 478 486	-8 473 445	-5 041
VALEURS NETTES COMPTABLES	8 412	13 453	-5 042

IV.2. IMMOBILISATIONS CORPORELLES :

Cette rubrique se détaille au 31 Décembre 2019 et 2018 comme suit :

LIBELLES	31/12/2019	31/12/2018	ECARTS
VALEURS D'ORIGINE			
- Terrains	1 368 098	1 368 098	-
- Constructions	24 892 371	24 892 371	-
- Constructions réévaluées	870 029	870 029	-
- Agenc. Aménag des constructions	3 827 116	3 391 535	435 581
- Matériel et outillages industriels	106 220 637	105 875 007	345 630
- Matériel et outillages réévalués	37 454 318	37 454 318	-
- Matériel de transport	1 551 490	1 749 720	-198 230
- Matériel informatique	1 321 233	1 312 630	-397
- Agenc. Aménag et installations	2 380 592	2 161 336	219 256
- Equipements de bureaux	470 709	470 011	698
- Immobilisations en cours	293 490	215 166	78 324
TOTAL VALEURS D'ORIGINE	180 650 083	179 760 222	889 861
AMORTISSEMENTS	169 832 192	-168 213 255	-1 618 937
VALEURS NETTES COMPTABLES	10 817 891	11 546 967	-729 076

Le détail des mouvements intervenus en 2019 au niveau des immobilisations incorporelles et corporelles se présente comme suit :

STIP

**TABLEAU DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES & AMORTISSEMENTS
AU 31 DECEMBRE 2019**

(Montants en Dinars)

IMMOBILISATIONS	VALEURS BRUTES				AMORTISSEMENTS				V C N
	Solde	Acquisitions	Transferts Cessions	Solde	Soldes	Dotations	Réintégra- tion	Soldes	AU
	31-déc-18	2019	2019	31-déc-19	31-déc-18	2019	2019	31-déc-19	31/12/2019
IMMO INCORPORELLES									
-Know How	7 004 062			7 004 062	7 004 062			7 004 062	
-Logiciels	720 139			720 139	706 686	5 041		711 727	8 412
-Fonds commercial	762 697			762 697	762 697			762 697	
Sous-total (I)	8 486 898	-	-	8 486 898	8 473 445	5 041	-	8 478 486	8 412
IMMO CORPORELLES									
-Terrains	1 368 098			1 368 098	-	-		-	1 368 098
-Constructions	24 892 371			24 892 371	20 476 120	725 763		21 201 883	3 690 488
-Constructions réévaluées	870 030			870 030	654 962	10 030		664 992	205 038
-Agen -amén des constructions	3 391 535		435 581	3 827 116	3 263 448	53 977		3 317 425	509 691
-Matériel & outillages industriels	105 875 007		345 629	106 220 636	101 649 106	812 341		102 461 447	3 759 189
-Matériel & outil indus réévalués	37 454 318			37 454 318	37 454 318	0		37 454 318	0
-Matériel de transport	1 749 720		-198 230	1 551 499	1 662 994	49 309	198 230	1 514 073	37 417
-Matériel informatique	1 312 630		8 603	1 321 233	1 240 855	24 718		1 265 573	55 660
-Agent-Amén & Installations	2 161 336		219 256	2 380 592	1 368 805	135 063		1 503 868	876 724
- Equipements de bureaux	470 011	698		470 709	442 646	5 967		448 613	22 096
-Immob en cours	215 166	1 987 393	-1 009 069	293 490					293 490
Sous-total (II)	179 760 222	1 088 091	-198 230	180 650 083	168 213 254	1 817 168	198 230	169 832 192	10 817 891
Total (I+II)	188 247 120	1 088 091	-198 230	189 136 981	176 686 699	1 822 209	198 230	178 310 678	10 826 302

IV.2.1. INVENTAIRE PHYSIQUE DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES :

Conformément aux dispositions du système comptable des entreprises, un inventaire physique des immobilisations à la clôture de l'exercice 2019 devrait être réalisé.

IV.2.2. ACQUISITIONS DE L'EXERCICE :

* Les immobilisations corporelles acquises au cours de l'exercice 2019, s'élèvent à 1 088 091 D détaillées dans le tableau ci-dessus.

IV.2.3. CESSIONS ET RECLASSEMENTS DE L'EXERCICE :

*En 2019, la STIP a cédé du matériel de transport d'une valeur de 198.230 D, totalement amorti. La plus-value réalisée s'est élevée à 9.700 D inscrite en produits de l'exercice.

*La société a reclassé dans les comptes des immobilisations concernées, les investissements mis en service au cours de l'exercice 2019 détaillés dans le tableau ci-dessus.

Au 31 Décembre 2019, le compte Immobilisations en cours présente un solde débiteur égal à 293 490 D détaillé comme suit :

Date	Libellé	
2013	Avance 30 % transformateur (détente gaz) :	21 893 D
2015/2016	TAM 41 (machine de coupe) :	89 086 D
Juin 2017	Pièces de rechange :	89 613 D
Décembre 2018	Pièces de rechange :	14 574 D
Février 2019	Rénovation machine de confection :	63 473 D
Juin 2019	Système tri-génération :	14 851 D
		<u>293 490 D</u>

Les immobilisations en cours ont été validées par un inventaire physique au 31 Décembre 2019.

IV.2.4 AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE :

Les amortissements de l'exercice 2019 des immobilisations corporelles et incorporelles sont calculés sur la base des taux suivants :

LIBELLES	TAUX	DUREE DE VIE
- Fonds commercial	(1)	20 ans
- Know how	(1)	10 ans
- Logiciels	33%	3 ans
- Constructions	2,5%,5%,100%	40 et 20 ans
- Agencements et Aménagements	10%	10 ans
- Matériel & outillage	20%	5 ans
- Matériel de transport	20%, 100%	5 ans
- Matériel & outillage industriels	10%, 20%, 100%	10 et 5 ans
- Matériel informatique	10%, 15%, 100%	10 et 6 ans

(1) Rubrique totalement amortie au 31/12/2017

Sur la base des taux ci-dessus présentés, la dotation aux amortissements de l'exercice 2019 s'élève à 1 822 209 D dont 5 041 D, au titre des immobilisations incorporelles et 1 817 168 D, au titre des immobilisations corporelles.

V. IMMOBILISATIONS FINANCIERES :

Cette rubrique se détaille comme suit :

LIBELLES	31/12/2019	31/12/2018	ECARTS
VALEURS BRUTES			
Titres de participation			
• SOMACOP	594 910	594 910	-
• SMTP	4 508 355	4 508 355	-
Dépôts versés	28 034	20 481	7 553
Cautionnements	420 425	411 637	8 789
TOTAL VALEURS BRUTES	5 551 724	5 535 383	16 341
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	-5 103 265	-5 103 265	0
VALEURS NETTES COMPTABLES	448 459	432 118	16 341

* La participation de la STIP au capital de SOMACOP et au capital de la SMTP totalement provisionnée en 2017 n'ont pas subies de mouvements en 2018 et 2019

VI. STOCKS :

Au 31 Décembre 2019, la valeur nette des stocks s'élève à 23 040 085 D contre 32 137 997 D au 31/12/2018, enregistrant une baisse égale à 9 097 912 D (-28,31 %), détaillée comme suit :

LIBELLES	31/12/2019	31/12/2018	ECARTS	
			MONTANTS	%
VALEURS BRUTES				
Matières premières	9 315 261	9 757 452	-442 191	-5%
Autres approvisionnements	7 529 945	7 369 782	160 163	2%
En-cours de production	3 458 576	2 826 511	632 065	22%
Stock de produits finis	3 849 708	13 323 635	-9 473 927	-71%
TOTAL VALEURS BRUTES	24 153 490	33 277 380	-9 123 890	-27%
PROVISIONS	-1 113 405	-1 139 383	25 978	-2%
VALEURS NETTES COMPTABLES	23 040 085	32 137 997	-9 097 912	-28,31%

Au 31 Décembre 2019, les provisions pour dépréciation des stocks se détaillent comme suit :

LIBELLES	31/12/2019	31/12/2018	ECARTS
Pièces de rechange M'saken	500 000	500 000	-
Pièces de rechange Menzel Bourguiba	300 000	300 000	-
Matières Premières	31 714	57 692	25 978
Produits finis Msaken	264 814	264 814	-
Produits finis Menzel Bourguiba	16 877	16 877	-
TOTAL	1 113 405	1 139 383	25 978

Lors de notre assistance à l'inventaire physique des stocks à M'SAKEN, nous avons constaté un stock de déchets qui a été valablement repris pour une valeur nulle au 31 Décembre 2019.

VII. CLIENTS ET COMPTES RATTACHES :

Au 31 Décembre 2019, les créances nettes sur les clients s'élèvent à 17 790 263 D contre 18 308 629 D à la clôture de l'exercice précédent, enregistrant une baisse égale à 518 366 D (ou -2,83 %) détaillée comme suit :

LIBELLES	31/12/2019	31/12/2018	ECARTS
VALEURS BRUTES			
- Clients ordinaires	6 417 467	6 104 827	312 640
- Clients douteux	42 779 450	45 731 131	-2 951 681
TOTAL VALEURS BRUTES	49 196 917	51 835 958	-2 639 041
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	-31 406 654	-33 527 329	2 120 675
VALEURS NETTES OMPTABLES	17 790 263	18 308 629	-518 366

Au 31 Décembre 2019, les soldes des comptes clients ordinaires locaux s'élevant à 5 428 145 D se détaillent comme suit :

- SOMACOP	3 639 757 D
- TRANS TU (ex SNT)	578 588 D
- STAFIM	329 038 D
- S.C.P	23.189 D
- SOCIETE TOUMI PNEUMATIQUE	12 548 D
- CENTRE TECHNIQUE DE LA CHIMIE	310 863 D
- SNDP	10 949 D
- BECHIR LOUATI (SFAX PNEU I)	46 964 D
- I C A R	32 208 D
- STE MECHRI DE VENTE PNEUS	106 028 D
- U.A.A.I	21 804 D
- SITAR	29 289 D
- SIOC	14 764 D
- SOCIETE JOMAA SA	189 075 D
- DIVERS CLIENTS	83 082 D

Au 31 Décembre 2019, les clients étrangers s'élèvent à 989 322 D, détaillé comme suit :

- SARL MAGHREB TRAITER INDUSTRIE	697 423 D
- PNEUS BAB DOUKKALA	336 418 D
- IDIADA AUTOMOTIVE TECHNOLOGY SA	4 455 D
- ECART DE CONVERSION	-48 974 D
	<u>989 322 D</u>

Les clients douteux dont les créances sont libellées en monnaies étrangères ainsi que les provisions correspondantes ont été actualisés au cours de change du 31/12/2019 enregistrant une baisse égale à 1 200 502 D à l'actif et au passif.

La provision pour créances clients a enregistré une baisse égale à 2 120 675 D détaillée comme suit :

- Baisse de la provision des créances douteuses en devises	1 200 502 D
- Provisions créances douteuses nouvelles	<129 483 D>
- Reprise sur provision SOMACOP	1 049 656 D
	<u>2 120 675 D</u>

VIII. AUTRES ACTIFS COURANTS :

Cette rubrique se détaille au 31 Décembre 2019 et 2018 comme suit :

LIBELLES	31/12/2019	31/12/2018	ECARTS
VALEURS BRUTES			
- Fournisseurs débiteurs	993 423	2 066 210	-1 072 787
- Sociétés du groupe	6 493 006	7 289 426	-796 420
- Charges constatées d'avance	186 133	251 345	-65 212
- Personnel	179 034	109 513	69 521
- Etat, crédit d'I.S	5 595 131	6 060 075	-464 944
- Etat, TVA récupérable	232 175	2 584 715	-2 352 540
- Etat, rappel d'impôt	364 315	364 315	0
- Etat, crédit de TFP	17 273	18 660	-1 387
- Tunisie Factoring	-	-	0
- Divers	3 882	8 555	-4 673
TOTAL VALEURS BRUTES	14 064 373	18 752 814	-4 688 441
PROVISIONS POUR DEPRECIATION			
• Intérêts sur C/C Associés	-1 676 359	-4 293 541	2 617 182
• Fournisseurs débiteurs	-113 116	-113 116	0
TOTAL PROVISIONS	-1 789 476	-4 406 657	2 617 182
VALEURS NETTES COMPTABLES	12 274 898	14 346 157	-2 071 259

- SOCIETES DU GROUPE :

Les créances sur les sociétés du groupe figurant au 31 Décembre 2019 et 2018 respectivement pour 6 493 006 et 7 289 426 D se détaillent comme suit :

LIBELLES	31/12/2019	31/12/2018	ECARTS
- SOMACOP	4 465 887	5 240 257	-774 370
- SMTP	1 676 359	1 793 540	-117 181
- SOMACOP PLUS	350 760	255 629	95 131
	6 493 006	7 289 426	-796 420

- PROVISIONS POUR DEPRECIATION :

Reprise de provision SOMACOP : 2 500 000 D
 Reprise de provision SMTP suite actualisation : 117 182 D.

IX. PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS :

Cette rubrique, correspondant aux cautions douanières, est arrêtée au 31/12/2019 à 2 299 867 D contre 1 440 261 D enregistrant une augmentation égale à 859 606 D.

X. LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES :

LIBELLES	31/12/2019	31/12/2018	ECARTS
- Valeurs à l'encaissement	2 229 809	-	2 229 809
- Banques			
<input type="checkbox"/> STB M'SAKEN	11.758	9 943	1 815
<input type="checkbox"/> BTKD	479	738	-259
<input type="checkbox"/> STB	35 017	35 017	0
<input type="checkbox"/> STB TUNIS PORT	1 932 757	0	1 932 757
<input type="checkbox"/> STB EUROS	0	401	-401
<input type="checkbox"/> BH USD	209 406	654 019	-444 613
<input type="checkbox"/> BH EUROS	0	2	-2
<input type="checkbox"/> BTL	182	-	182
	2 189 599	700 120	1 489 479
- Caisses			
<input type="checkbox"/> M'SAKEN	3 831	2 719	1 112
<input type="checkbox"/> TUNIS	154	1 482	-1 328
<input type="checkbox"/> TRANSIT SOUSSE	956	940	16
<input type="checkbox"/> MENZEL BOURGUIBA	7 660	2 019	5 641
	12 601	7 161	5 440
TOTAL GENERAL	4 432 009	707 280	3 724 729

* Les soldes comptables des comptes bancaires ont été valablement rapprochés des soldes figurant sur les relevés bancaires arrêtés au 31 Décembre 2019.

* Les espèces en caisse sont conformes aux montants figurant sur les procès-verbaux des arrêtés des caisses datés du 31 Décembre 2019.

XI. CAPITAUX PROPRES :

LIBELLES	31/12/2019	31/12/2018	ECARTS
- Capital social	12 623 469	12.623.469	-
- Réserve légale	2 419 912	2.419.912	-
- Réserves spéciales	2 603 050	2.603.050	-
- Actions propres	<325 724>	<325.724>	-
- Actions capitaux propres	7 724 096	7.729.096	-5 000
- Résultats reportés	-258 256 666	-252.631.577	-5 625 089
Total CP avant résultat de l'exercice	-233 211 863	-227.581.774	-5 630 089
- Résultat de l'exercice	-4 333 536	-5 625 089	1 291 553
Total CP avant Affectation du résultat de l'exercice	-237 545 399	-233 206 863	-4 338 536

Au 31 Décembre 2019, la structure du capital social de la STIP se présente comme suit :

ACTIONNAIRES	NOMBRE D'ACTIONS	MONTANTS EN DINARS	% DE PARTICIPATION
- AFRICA HOLDING	2 982 119	8 946 357	70,87
- OFFICE DU COMMERCE DE TUNISIE	376 373	1 129 119	8,94
- AUTRES ACTIONNAIRES DETENANT -5 %	849 331	2 547 993	20,18
	4 207 823	12 623 469	100,00

Le tableau de variations des capitaux propres se présente comme suit :

STIP**TABLEAU DE VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES AU 31 DECEMBRE 2019**

(Montants en Dinars)

Désignation	Capital social	Réserve légale	Réserves pour réinvestissement exonéré	Réserve pour réguler le cours boursier	Actions propres	Autres capitaux propres	Amortissements différés	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
- Capitaux propres au 31.12.2018	12 623 469	2 419 912	1 903 050	700 000	-325 724	7 729 096	-108 732 440	-143 899 138	-5 625 089	-233 206 863
- Affectation résultat 2018							-1 876 622	- 3 748 667	5 625 089	0
- Résultat 30 juin 2019									-484 967	-484 967
- Subvention d'investissement : quote-part 2019						-2 500				-2 500
- Capitaux propres au 30.6.2019	12 623 469	2 419 912	1 903 050	700 000	-325 724	7 726 596	-110 609 062	-147 647 605	-484 967	-233 694 330
- Résultat 30 Juin 2019									484 967	484 967
- Subvention d'investissement : quote-part 2019						-2 500				-2 500
- Résultat 31.12.2019									-4 333 536	-4 333 536
- Capitaux propres au 31.12.2019	12 623 469	2 419 912	1 903 050	700 000	-325 724	7 724 096	-110 609 062	-147 647 605	-4 333 536	-237 745 399

Actions propres

L'Assemblée Générale Ordinaire du 19 Mars 2002 a autorisé le rachat de 32 853 actions propres afin de réguler le cours boursier à un cours moyen de 9,917 D soit pour une valeur totale de 325 724 D.

Au 31 Décembre 2019, la STIP détenait encore les 32 845 actions.

Cette situation est contraire aux dispositions de l'article 19 (nouveau) de la loi N° 94-117 qui précise que l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Ordinaire au Conseil d'Administration ne peut être accordée pour une durée supérieure à trois ans.

Application de l'article 388 du Code des Sociétés Commerciales :

En raison des pertes cumulées au 31 Décembre 2019, les capitaux propres sont devenus inférieurs à la moitié du capital social.

Conformément aux dispositions de l'article 388 du Code des sociétés Commerciales, une Assemblée Générale Extraordinaire doit être convoquée à l'effet de statuer sur les dispositions de cet article.

Par ailleurs, il convient de signaler qu'au 31 Décembre 2019, le passif exigible à court terme totalise la somme de 281 981 166 D contre un actif net de 71 111 884 D.

XII. EMPRUNTS :

La partie des emprunts bancaires exigible à plus d'un an figure au passif du bilan du 31 Décembre 2019 pour 21 297 402 D contre 26 460 562 D au 31 Décembre 2018.

La partie échue ou venant à échéance à moins d'un an figure au passif du bilan du 31 Décembre 2019 sous la rubrique "Concours bancaires et autres passifs financiers" pour 157 089 839 D contre 146 333 571 D au 31 Décembre 2018.

La situation de ces emprunts est résumée dans le tableau suivant :

DETAIL DES ENGAGEMENTS BANCAIRES FINANCIERS AU 31/12/2019

(En Dinars)

BAILLEURS DE FONDS	SOLDE AU 31/12/2019						TOTAL CONCOURS BANCAIRES A -1 D'UN AN
	A + D'UN AN	A - D'UN AN	ECHUS IMPAYES	CREDITS COURT TERME	INTERETS COURUS	SOLDE CC BANCAIRES	
STB			17 832 418	16 188 346	77 913 960	26 804 141	98 738 866
BNA	14 372 914	4 155 070	20 926 784	5 097 180	14 058 840	2 037 660	46 275 534
AMEN BANK	5 173 964	993 176	3 807 176		746 734	700 879	6 247 965
BFT	1 739 008		6 460 352		1 050 228	206 929	7 717 509
BS + ATTIJARI BANK			5 392 668	267 600	435 209	645	6 096 122
UIB			3 702 333		5 956	4 048	3 712 337
BIAT			1 951 176		68 583	6 672	2 026 431
BH				11 404 837		2 493 026	13 897 863
BT					28	3 072	3 100
ATB						6 402	6 402
LEASING		1					1
CNSS	11 516	14 913	2 461		4 081 405		4 098 779
DIVERS					5 199	311	5 510
ECARTS DE CONVERSIONS			527 204				527 204
TOTAUX	21 297 402	5 163 160	60 602 572	32 957 963	58 366 142	32 263 785	189 353 622

XIII. AUTRES PASSIFS NON COURANTS :

Cette rubrique arrêtée au 31/12/2019 à 844 649 D correspond à la rétrocession par l'Etat, durant les premières années d'activité de la STIP, d'un don italien de même montant.

XIV. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES :

* La provision pour indemnités de départ à la retraite a été ramenée de 1 895 473 D au 31/12/2018 à 1 829 021 D au 31/12/2019 et ce, suite aux travaux d'actualisation de fin d'exercice.

* Les autres provisions pour risques et charges se détaillent comme suit :

LIBELLES	31/12/2019	31/12/2018	ECARTS
- Provision pour indemnités de départ à la retraite	1 829 021	1 895 473	-66 452
- Autres provisions pour risques et charges :			
- Affaires fiscales	423 594	2 058 383	-1 634 789
- Affaires bancaires	2 273 407	2 273 407	0
- Divers	8 042	16 156	-8 114
	2 705 043	4 347 946	-1 642 903
	4 534 064	6 243 419	-1 709 355

XVI. FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES :

LIBELLES	31/12/2019	31/12/2018	ECARTS
Fournisseurs d'exploitation			
• Fournisseurs locaux	4 828 649	5 433 244	-604 595
• Fournisseurs étrangers	660 910	403 295	257 615
• Fournisseurs étrangers (écarts de conversion)	0	159 144	-159 144
• Fournisseurs (factures non parvenues)	2 349 455	4 853 163	-2 503 708
• Fournisseurs locaux, effets à payer	459 488	896 119	-436 631
S/Total	8 298 502	11 744 965	-3 446 463
Fournisseurs d'immobilisations			
• Fournisseurs locaux	116 491	116 491	0
• fournisseurs étrangers	84 684	25 555	59 129
• Fournisseurs, retenues de garantie	561	229 826	-229 265
S/Total	201 736	371 871	-170 135
TOTAL GENERAL	8 500 238	12 116 836	-3 616 598

XVII AUTRES PASSIFS COURANTS :

LIBELLES	31/12/2019	31/12/2018	ECARTS
- Clients créditeurs	1 179 097	2 273 040	-1 093 94
- Clients RRR à accorder	11 131 537	12 287 606	-1 156 069
- Ristournes à rembourser	2 242 856	2 409 176	-166 320
- Fonds social	1 576 666	1 537 914	38 752
- Personnel	4 824 914	5 296 119	-471 205
- Etat, impôts et taxes	50 196 677	47 727 800	2 468 877
- Sociétés du groupe	1 991 000	2 114 999	-123 999
- CNSS	10 983 404	13 121 960	-2 138 556
- Divers	1 155	24 486	-23 331
TOTAUX	84 127 306	86 793 100	-2 665 794

Le détail des principaux comptes de la rubrique « autres passifs courants » se présente au 31/12/2019 comme suit :

- Clients créditeurs	
SOCIETE AFRICAINE DISTRIBUTION AUTOCAR	240 430
SPG	150 586
COMET	136 655
GROS PNEUS	128 004
STPCI	115 379
TUNICOM	102 578
ETS KHALFALLAH	70 033
SIMATRA	51 500
Divers clients (soldes inférieurs à 50 000 D)	183 933
	1 179 098
- Clients RRR à accorder	
SMTTP	8 963 412
WTC	166 527
Divers	2 001 597
	11 131 536
- Ristournes à payer (MAAP)	2 242 856
- Fonds social	
Site de M'SAKEN	1 415 137
Site Menzel Bourguiba	161 529
	1 576 666
- Personnel	
Congés à payer	2 750 060
Indemnités de départ CCL	1 280 111
Rémunérations dues au personnel	739 076
Divers	55 667
	4 824 914

- Etat impôts et taxes	
· Echancier fiscal	35 527 873
· Droits de douanes	11 048 630
· Autres charges à payer	503 478
· Impôt à liquider	3 114 555
· Divers impôts et taxes	2 141
	50 196 677
- Sociétés du groupe	
· AFRICA HOLDING	1 001 000
· Abdelkader DRIDI	896 633
· SMTP (quote-part droits d'enregistrement contrat)	93 367
	1 991 000
- CNSS	
· Reconnaissance de dettes	9 106 811
· Cotisations	1 488 204
· Retraite complémentaire	323 429
· Autres charges à payer	64 960
	10 983 404
- Produits constatés d'avance	1 155

XVIII. CONCOURS BANCAIRES ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS :

LIBELLES	31/12/2019	31/12/2018	ECARTS
Emprunts échus et à moins d'un an			
• Echéances en principal à moins d'un an	5 163 160	7 401 490	-2 238 330
• Echéances en principal impayées	60 602 573	54 306 682	6 295 891
• Crédits de gestion	32 957 963	27 813 669	5 144 294
• Intérêts courus	58 366 142	56 811 730	1 554 412
S/Total 1	157 089 838	146 333 571	10 756 267
Banques et autres organismes financiers			
- BNA			
• BNA AVENUE DE CARTHAGE	631 639	631 639	-
• BNA	1 406 021	1 406 021	-
- BT			
• BT RUE DE TURQUIE	3 071	4 868	-1 797
- STB			
• STB SIEGE	26 803 741	26 803 741	-
• STB AGENCE TUNIS PORT	-	53 334	-53 334
• STB EN EUROS	401	0	401
- BFT SIEGE	206 929	206 929	-
- BANQUE DU SUD AVENUE MOHAMED V	645	645	-
- B.H			
• B.H AGENCE CHARGUIA	1 022 106	984 265	37 841
• BH COMPTE 473506	1 445 541	2 506 927	-1 061 386
• BH Agence MENZEL BOURGUIBA	25 376	32 860	-7 484
• BH EN EUROS	2	-	2
- BIAT COMPTE 198130/70	6 672	6 672	-
- AMEN BANK	700 879	700 879	-
- ATB AGENCE CENTRALE	6 402	6 615	-213
- UIB AGENCE CHARGUIA	4 048	884	3 164
- COFIB	311	311	-
S/TOTAL 2	32 263 785	33 347 590	-1 083 806
TOTAL GENERAL (1+2)	189 353 623	179 681 161	9 672 462

Les soldes comptables des comptes bancaires ont été valablement rapprochés des soldes figurant sur les relevés bancaires arrêtés au 31 Décembre 2019.

Toutefois, le relevé du compte STB siège arrêté au 31 Décembre 2019 fait état d'un solde débiteur de 33 202 751 D contre un solde comptable de 26 803 741 D.

La différence soit 6 399 010 D correspond à des agios et commissions en cours de négociation avec la banque.

NOTES RELATIVES A L'ETAT DE RESULTAT

Au 31 Décembre 2019, le résultat net déficitaire de la STIP est arrêté à 4 333 536 D contre une perte de 5 625 089 D au 31 décembre 2018 correspondant à la différence entre les produits et les charges, détaillée par année comme suit :

LIBELLES	31/12/2019		31/12/2018		ECARTS
	MONTANTS	% CA	MONTANTS	% CA	
PRODUITS D'EXPLOITATION					
• Revenus	61 906 990	99,1%	58 136 995	99,2%	3 769 995
• Autres produits d'exploitation	546 713	0,9%	442 661	0,8%	104 052
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	62 453 703	100,0%	58 579 656	100,0%	3 874 047
CHARGES D'EXPLOITATION					
• Variations des stocks de PF et des encours	8 841 861	14,2%	257 551	0,4%	8 584 310
• Achats d'approvisionnements consommés	37 159 790	59,5%	30 491 569	52,1%	6 668 221
• Charges de personnel	17 270 422	27,7%	18 742 365	32,0%	-1 471 943
• Dotations aux amortissements et aux provisions	-2 619 471	-4,6%	4 371 967	7,5%	- 6 991 438
• Autres charges d'exploitation	3 281 127	5,3%	3 155 280	5,4%	125 847
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	63 933 728	102,0%	57 018 732	97,3%	6 914 996
RESULTAT D'EXPLOITATION	-1 480 025	-2,0%	1 560 924	2,7%	-3 040 949
• Charges financières nettes	-3 825 455	-6,1%	-7 072 228	-12,1%	3 246 773
• Autres gains ordinaires	1 164 771	1,5%	17 719	0,0%	1 147 052
• Autres pertes ordinaires	-58 294	-0,1%	-1 957	0,0%	-56 337
RESULTAT ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IS	-4 199 004	-6,7%	-5 495 542	-9,4%	1 296 538
• Impôt sur les sociétés	-134 532	-0,2%	-129 546	-0,2%	-4 986
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	-4 333 536	-6,9%	-5 625 088	-9,6%	1 291 552
• Effets des modifications comptables	0				0
RESULTAT APRES MODIFICATIONS COMPTABLES	-4 333 536	-6,9%	-5 625 088	-9,6%	1 291 552

Du tableau ci-dessus, il y a lieu de souligner les remarques suivantes :

XIX. REVENUS :

Le chiffre d'affaires hors T.V.A de la STIP est passé de 58 136 995 D au 31 Décembre 2018 à 61 906 990 D dinars au 31 Décembre 2019, enregistrant une augmentation égale à 3 769 995 D détaillée comme suit :

LIBELLES	31/12/2019	31/12/2018	ECARTS	
			MONTANTS	%
CHIFFRE D'AFFAIRES LOCAL				
Produits finis Msaken	46 654 968	49 693 905	-3 038 937	-6,1
Produits finis MI Bourguiba	4 607 696	1 097 024	3 510 672	320,0
Produits intermédiaires	97 073	232 515	-135 442	-58,3
TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES LOCAL	51 359 737	51 023 444	336 293	0,7
CHIFFRE D'AFFAIRES EXPORT				
Produits finis Msaken	1 968 390	744 673	1 223 717	164,3
Produits finis "All-Steel"	8 484 840	6 348 011	2 136 829	33,7
Produits finis MI Bourguiba	94 023	20 867	73 156	350,6
TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES EXPORT	10 547 253	7 113 551	3 433 702	48,3
CHIFFRE D'AFFAIRES TOTAL	61 906 990	58 136 995	3 769 995	6,5

XX. AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION :

Ce poste est arrêté au 31/12/2019 à 546 713 D contre 442 661 D au 31/12/2018 enregistrant une augmentation égale à 104 052 D détaillée comme suit :

(En Dinars)

LIBELLES	31/12/2019	31/12/2018	ECARTS
Revenus des immeubles	81 760	82 525	-765
Vente de déchets	459 953	355 136	104 817
Quote-part Subvention d'investissement	5 000	5 000	-
TOTAUX	546 713	442 661	104 052

XXI. ACHATS APPROVISIONNEMENTS CONSOMMES :

Cette rubrique est arrêtée au 31 décembre 2019 à 37 159 790 D, contre 30 491 569 D au 31 décembre 2018, enregistrant une augmentation égale à 6 668 221 D, détaillée comme suit :

LIBELLES	31/12/2019	31/12/2018	ECARTS
Achats d'approvisionnements	28 607 184	16 878 711	11 730 473
Achats de fournitures et matières consommables	5 186 861	3 270 188	1 916 672
Achats non stockés	5 426 154	4 415 602	1 010 552
Variation de stocks matières premières et fournitures	-2 060 409	5 929 067	-7 989 476
TOTAL ACHATS APPROVISIONNEMENTS CONSOMMES	37 159 790	30 491 569	6 668 221

XXI.1. MARGE COMMERCIALE :

La marge brute réalisée en 2019 est arrêtée à 15 905 339 D contre 27 387 875 D en 2018 enregistrant une baisse égale à 11 482 536 D.

Rapportée à la valeur de la production de l'exercice, elle représente 29,97 % en 2019 contre 47,32 % à la clôture de l'exercice précédent, ainsi qu'il résulte du tableau ci-après :

LIBELLES	31/12/2019	31/12/2018
Production de l'exercice		
Chiffre d'affaires	61 906 990	58 136 995
Variations des stocks de produits finis et des encours	8 841 861	-257 551
Total Production	53 065 129	57 879 444
Achats d'approvisionnements consommés	37 159 790	30 491 569
Marge brute	15 905 339	27 387 875
% par rapport à la production	29,97 %	47,32 %

Cette baisse de marge découle d'évènements internes et externes dont essentiellement :

1. Les difficultés de trésorerie de la STIP entraînant des difficultés d'approvisionnement en matières premières à des coûts optimum engendrant la baisse de la production pour ruptures de stocks et l'augmentation de la consommation énergétique au KG de produits finis.
2. L'augmentation entre 2018 et 2019 des prix du fuel et de l'électricité à l'échelle nationale respectivement de 16.72% et 21.79%.

La correction de l'impact des sus dits évènements entrainerait la variation de la marge commerciale entre 2018 et 2019 de 47.32% à 45.70% soit une baisse de 1.62%

XXII. CHARGES DU PERSONNEL :

Les charges du personnel s'élèvent au titre de l'exercice 2019 à 17 270 421 D contre 18 742 365 D à la clôture de l'exercice précédent, enregistrant une baisse égale à 1 471 944 D soit -8,52 %.

L'analyse des charges de personnel se présente comme suit :

LIBELLES	31/12/2019	31/12/2018	ECARTS
Salaires	14 422 832	15 483 497	-1 060 665
Charges sociales	2 659 968	3 270 068	-610 100
Autres charges sociales	187 621	-11 200	198 821
Total	17 270 421	18 742 365	-1 471 944

XXIII. DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS :

Les dotations aux amortissements et aux provisions s'élèvent au 31/12/2019 à -2 619 471 D contre à 4 371 967 D à fin 2018 enregistrant une diminution égale à 6 991 438 D détaillée comme suit :

LIBELLES	31/12/2019	31/12/2018	ECARTS
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS			
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles & incorporelles	1 822 209	1 876 622	-54 413
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	1 822 209	1 876 622	-54 413
DOTATIONS AUX PROVISIONS			
DP pour risques et charges	315 796	830 807	-515 011
DP pour dépréciation des stocks	0	17 362	-17 362
DP pour dépréciation des créances clients	2 991 997	5 335 086	-2 343 089
DP des « Autres actifs courants »	-2 617 181	678	-2 617 859
DP pour dépréciation des titres participation	0	290 411	-290 411
TOTAL DOTATIONS AUX PROVISIONS	690 612	6 474 344	-5 783 732
REPRISES SUR PROVISIONS			
Reprise sur provisions pour dépréciation des créances	-3 081 164	-72 820	-3 008 344
Reprise sur provisions pour dépréciation du stock	-25 978		-25 978
Reprise sur provisions pour risques et charges	-2 025 150	-3 906 179	1 881 029
TOTAL REPRISES DE PROVISIONS	-5 132 293	-3 978 999	-1 153 293
PROVISIONS NETTES	-4 441 681	2 495 345	-6 937 026
T. DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS	-2 619 471	4 371 967	- 6 991 438

XXIV. AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION :

Les autres charges d'exploitation ont été portées de 3 155 280 D à fin 2018 à 3 281 127 D à la clôture de l'exercice 2019 enregistrant une augmentation égale à 125 846 D détaillée comme suit :

LIBELLES	31/12/2019	31/12/2018	ECARTS
SERVICES EXTERIEURS (gestion des immeubles)			
Location & charges locatives	128 418	125 714	2 704
Entretien et réparations	297 602	154 339	143 263
Primes d'assurance	874 412	1 209 784	-335 372
Autres	199 636	147 674	51 962
SERVICES EXTERIEURS (gestion des immeubles)	1 500 068	1 637 511	-137 443
AUTRES SERVICES EXTERIEURS D'EXPLOITATION			
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	396 694	365 347	31 347
Publicités et propagandes	151 324	-49 854	201 178
Frets et transport sur ventes	126 592	3 647	122 945
Voyages et déplacements	83 007	60 541	22 466
Missions et réceptions	50 613	92 499	-41 886
Frais postaux et de télécommunication	68 347	59 581	8 766
Commissions bancaires et de Factoring	506 119	571 472	-65 353
Formation professionnelle	60 138	67 158	-7 020
Divers	950	25 879	-24 929
TOTAL AUTRES SERVICES EXTERIEURS D'EXPLOITATION	1 443 785	1 196 270	247 515
IMPOTS ET TAXES	337 275	321 500	15 775
TOTAL AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	3 281 127	3 155 281	125 846

XXV. CHARGES FINANCIERES NETTES :

Les charges financières nettes totalisent au 31 Décembre 2019 3 825 455 D contre 7 072 228 D à la fin de l'exercice 2018 enregistrant une baisse égale à -3 246 773 D soit 45,91 % détaillée comme suit :

LIBELLES	31/12/2019	31/12/2018	ECARTS
. Intérêts sur emprunts	1 558 456	2 444 783	-886 327
. Intérêts sur crédits de gestion	2 014 619	3 664 521	-1 649 902
. Intérêts et Pénalités de retard	1 678 890	2 501 167	-822 277
. Pertes de Change	1 424 921	4 161 062	-2 736 141
. Gains de Change	-2 822 768	-5 680 588	2 857 820
. Autres produits financiers	-28 663	-18 717	-9 946
	3 825 455	7 072 228	-3 246 773

XXVII. AUTRES GAINS ORDINAIRES :

Ce poste arrêté au 31/12/2019 à 1 164 771 D détaillé comme suit :

- Arrangement MAGHREBIA :	408 838 D
- Reprise sur ristournes :	491 384 D
- Bonification assurance :	245 083 D
- Diverses opérations de régularisations des comptes :	19 486 D

XXVIII. AUTRES PERTES ORDINAIRES :

Ce poste, arrêté au 31/12/2019 à 58 294 D, correspond aux jetons de présence à concurrence de 5 000 D et aux diverses opérations de régularisations des comptes à concurrence du solde.

XXIX. IMPOT SUR LES SOCIETES :

Le minimum d'impôt sur les sociétés est arrêté au 31 Décembre 2019 à 134 532 D soit 0,2% du chiffre d'affaires local et 0,1% du chiffre d'affaires à l'export contre 129 546 D à la clôture de l'exercice précédent enregistrant une augmentation égale à 4 986 D en liaison avec l'augmentation des revenus de 2019.

XXX. RESULTAT NET DE L'EXERCICE :

La perte de l'exercice 2019 est arrêtée à 4 333 536 D contre une perte de 5 625 089 D au titre de l'exercice 2018 enregistrant une amélioration égale à 1 291 552 D.

XXXI. ENGAGEMENTS HORS BILANS :

Les engagements hors bilans sont arrêtés au 31/12/2019 à 375 412 492 D détaillés comme suit :

LIBELLES	MONTANTS
ENGAGEMENTS DONNES	
- HYPOTHEQUES ET NANTISSEMENTS	336 151 810
- EFFETS ESCOMPTEES :	14 322 031
CAUTIONS RECUES	5 900 000
CAUTIONS RECIPROQUES	19 038 651
TOTAL ENGAGEMENTS HORS BILAN	375 412 492

Le détail des engagements par catégories se présente comme suit :

XXXI.1. ENGAGEMENTS HORS BILAN

XXXI.1.1. HYPOTHEQUES ET NANTISSEMENTS

(En Dinars)

CREDITS	1-TF N°40372 Sousse dénommé ALAMAL	2-TF N° 110803 Tunis dénommé Terrain du Port Etat	3-TF N° 2518 Manouba Tunis dénommé STIP	4-TF N° 16680 Manouba Tunis dénommé AMINE	5-TF N° 186438 Tunis dénommé FORCE DU PNEU	6. FONDS DE COMMERCE	7. MATERIEL	TOTAL
BNA								
10 000 000	10 000 000		10 000 000				10 000 000	10 000 000
10 000 000							10 000 000	10 000 000
8 538 600	8 538 600		8 538 600				8 538 600	8 538 600
7 310 000			7 310 000			7 310 000	7 310 000	7 310 000
7 022 500			7 022 500					7 022 500
7 000 000	7 000 000		7 000 000				7 000 000	7 000 000
5 000 000	5 000 000							5 000 000
5 000 000	5 000 000		5 000 000			5 000 000	5 000 000	5 000 000
5 000 000						5 000 000	5 000 000	5 000 000
4 900 000	4 900 000						4 900 000	4 900 000
4 900 000							4 900 000	4 900 000
3 400 000	3 400 000		3 400 000			3 400 000	3 400 000	3 400 000
1 462 500	1 462 500							1 462 500
1 400 000	1 400 000		1 400 000					1 400 000
1 102 500	1 102 500							1 102 500
950 000	950 000							950 000
625 000	625 000							625 000
382 500	382 500							382 500
200 000	200 000		200 000			200 000	200 000	200 000
200 000							200 000	200 000
84 393 600	49 961 100	0	49 871 100	0	0	20 910 000	66 448 600	84 393 600
STB								
636 000	636 000							636 000
690 000	690 000							690 000
1 085 000	1 085 000							1 085 000
350 000	350 000							350 000
2 000 000	2 000 000			2 000 000			2 000 000	2 000 000
1 865 000	1 865 000							1 865 000
7 737 000	7 737 000							7 737 000
1 160 000	1 160 000			1 160 000				1 160 000
490 000	490 000							490 000
5 000 000	5 000 000			5 000 000		5 000 000	5 000 000	5 000 000
9 000 000	9 000 000			9 000 000		9 000 000	9 000 000	9 000 000
5 000 000	5 000 000			5 000 000		5 000 000	5 000 000	5 000 000
3 265 000	3 265 000			3 265 000			3 265 000	3 265 000
8 673 000	8 673 000			8 673 000			8 673 000	8 673 000
11 042 000	11 042 000			11 042 000		11 042 000		11 042 000
200 000	200 000							200 000
5 000 000	5 000 000							5 000 000
11 000 000	11 000 000		11 000 000	11 000 000		11 000 000	11 000 000	11 000 000
BDET								
3 700 000	3 700 000							3 700 000
77 893 000	77 893 000	0	11 000 000	56 140 000	0	41 042 000	43 938 000	77 893 000
BH								
18 580 000	18 580 000		18 580 000			18 580 000		18 580 000
10 986 666	10 986 666		10 986 666			10 986 666		10 986 666
17 650 000	17 650 000			17 650 000	17 650 000			17 650 000
47 216 666	47 216 666	0	29 566 666	17 650 000	17 650 000	29 566 666	0	47 216 666

CREDITS	1-TF N°40372 Sousse dénommé ALAMAL	2-TF N° 110803 Tunis dénommé Terrain du Port Etat	3-TF N° 2518 Manouba Tunis dénommé STIP	4-TF N° 16680 Manouba Tunis dénommé AMINE	5-TF N° 186438 Tunis dénommé FORCE DU PNEU	6.FONDS DE COMMERCE	7. MATERIEL	TOTAL
BS								
8 250 000	8 250 000					8 250 000	8 250 000	8 250 000
6 600 000							6 600 000	6 600 000
6 600 000							6 600 000	6 600 000
4 640 000	4 640 000							4 640 000
2 880 000						2 880 000	2 880 000	2 880 000
2 195 000						2 195 000		2 195 000
2 000 000	2 000 000						2 000 000	2 000 000
1 000 000	1 000 000					1 000 000	1 000 000	1 000 000
1 000 000	1 000 000						1 000 000	1 000 000
1 000 000							1 000 000	1 000 000
36 165 000	16 890 000	0	0	0	0	14 325 000	29 330 000	36 165 000
UIB								
4 600 000	4 600 000						4 600 000	4 600 000
2 880 000							2 880 000	2 880 000
4 600 000							4 600 000	4 600 000
2 880 000							2 880 000	2 880 000
2 880 000	2 880 000						2 880 000	2 880 000
4 000 000	4 000 000					4 000 000	4 000 000	4 000 000
21 840 000	11 480 000	0	0	0	0	4 000 000	21 840 000	21 840 000
BFT								
1 760 000	1 760 000							1 760 000
3 890 000	3 890 000	3 890 000						3 890 000
3 000 000	3 000 000					3 000 000	3 000 000	3 000 000
6 531 151				6 531 151				6 531 151
15 181 151	8 650 000	3 890 000	0	6 531 151	0	3 000 000	3 000 000	15 181 151
ATB								
4 000 000	4 000 000						4 000 000	4 000 000
3 050 000	3 050 000					3 050 000	3 050 000	3 050 000
1 650 000							1 650 000	1 650 000
1 650 000							1 650 000	1 650 000
4 000 000							4 000 000	4 000 000
14 350 000	7 050 000	0	0	0	0	3 050 000	14 350 000	14 350 000
BTK + BTKD								
892 393	892 393					892 393		892 393
5 770 000	5 770 000							5 770 000
6 000 000	6 000 000					6 000 000		6 000 000
12 662 393	12 662 393	0	0	0	0	6 892 393	0	12 662 393
AMEN BANK								
7 000 000	7 000 000					7 000 000		7000000
1 200 000	1 200 000							1200000
1 200 000	1 200 000							1200000
850 000						850 000	850 000	850 000
10 250 000	9 400 000	0	0	0	0	7 850 000	850 000	10 250 000
UBCI								
6 000 000							6 000 000	6 000 000
4 000 000							4 000 000	4 000 000
10 000 000	0	0	0	0	0	0	10 000 000	10 000 000
BIAT								
2 500 000	2 500 000					2 500 000	2 500 000	2 500 000
2 500 000	2 500 000	0	0	0	0	5 000 000	2 500 000	2 000 000
336 151 810	346 903 1599	3 890 000	90 437 766	80 321 151	17 650 000	132 136 059	192 256 600	336 151 810

XXXI.1.2. EFFETS ESCOMPTEES

CLIENTS	MONTANTS
SOMACOP	6 306 457
SOCIETE JOMAA SA	3 037 199
STPCI	2 119 313
SOCIETE AFRICAINE DISTRIBUTION	989 884
COMET	346 783
TUNICOM	345 278
CSPD	208 080
SICAME	167 477
ICAR	157 535
SCP	150 493
BECHIR LOUATI	140 000
ETS KHALFALLAH	123 532
STE JOMAA INTERN.	118 450
SETCAR	41 883
STAFIM INDUST.	27 449
SIMMA	24 791
SITAR	17 427
TOTAL	14 322 031

XXXI.2. ENGAGEMENTS RECUS :

CLIENTS	MONTANTS	OBSERVATIONS
Abdelmajid BEJAOUI SPG STPCI	2 000 000	Enregistré à la recette des finances cité Mahrajéne Tunis le 25/08/2004 sous le n° 04606604 (Copie)
Ridha KHLIF GROS PNEUS SPG	400 000	Enregistré à la recette des finances de Gremda Sfax le 28/08/2004 sous le n° 04600705
Mongi DAMMAK CSPD	1 000 000	Signature légalisée à Sfax le 04/10/2005 (Copie)
Bechir LOUATI	1 000 000	Enregistré à la REAS 1 ^{er} Bureau-Tunis le 17/10/2005 sous le n° 5607406
Mondher ELGHALI TUNICOM	500 000	Enregistré à la recette des finances Rue de Paradis-Ariana le 16/07/2014 sous le n° 14606444
Ahmed SAHNOUN SNP	1 000 000	Enregistré à la recette des finances le 22/10/2002 sous le n° 02604721 (copie)
TOTAL GENERAL	5 900 000	

XXXI.3. CAUTIONS RECIPROQUES

(En Dinars)

DESIGNATION	MONTANTS	OBSERVATIONS
CAUTIONS DOUANIERES	5 900 907	
CAUTIONS DOUANIERES	1 362 510	
AUTRES CAUTIONS DOUANIERES	500 000	DOUANE MISE A LA CONSOMMATION
TRANSTU	61 134	CAUTION DEFINITIVE / (MARCHE)
OMPP	300	
LETTRE DE GARANTIE	111 800	
SNCFT	12 000	GARANTIE
CNAM	90 000	
ABDELKADER DRIDI	1 000 000	STB
ABDELKADER DRIDI	1 000 000	BH
SIOC	1 000 000	BH
AFRICA HOLDING	1 000 000	BH
SOMACOP	1 000 000	STB
TOTAL	19 038 651	

PARTIE II

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES DE LA STIP

Néjiba CHOUK

Expert Comptable Diplômé
Commissaire aux comptes de Sociétés
Conseil Fiscal - Diplômée IHEC

نجيبة الشوك

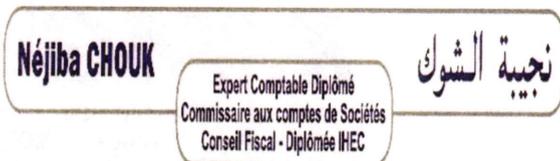
93, Rue de Palestine Tunis ; Tel : (216) 71 782 058
E-mail : chouk.nejiba@planet.tn



F.M.B.Z - KPMG TUNISIE
6, Rue du Riyal Immeuble KPMG
Les Berges du Lac 1053 Tunis

**RAPPORTS
DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
RELATIFS AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES
ARRETES AU 31 DECEMBRE 2019**





93, Rue de Palestine Tunis ; Tel : (216) 71 782 058
E-mail : chouk.nejiba@planet.tn



F.M.B.Z - KPMG TUNISIE
6, Rue du Riyal Immeuble KPMG
Les Berges du Lac 1053 Tunis

TUNIS, LE 02 DECEMBRE 2020

**MESDAMES ET MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DE
LA SOCIETE TUNISIENNE DES INDUSTRIES DE
PNEUMATIQUES « STIP » SA.
BOULEVARD DE LA TERRE CENTRE URBAIN NORD
BP N°77 TUNIS. 1003 EL KHADRA**

**RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 DECEMBRE 2019**

Mesdames et Messieurs les actionnaires,

En exécution du mandat qui nous a été confié par votre Assemblée Générale en date du 26 octobre 2017, nous vous présentons notre rapport général sur l'audit des états financiers consolidés de la Société Tunisienne des Industries de Pneumatiques « STIP » relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019 ainsi que sur les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

I- RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

I.1. Opinion :

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la **Société Tunisienne des Industries de Pneumatiques** comprenant le bilan, l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie, ainsi que les notes annexes arrêtés au 31 décembre 2019.

Ces états financiers consolidés font apparaître un total net de bilan égal à **78 301 176 D**, un résultat net déficitaire égal à **- 7 097 142 D** et des flux d'exploitation négatifs de **--1 850 601 D**. Ces comptes ont été arrêtés par votre conseil d'administration sur la base des éléments disponibles et ce dans un contexte évolutif de la crise sanitaire lié au COVID-19.

A notre avis, les états financiers consolidés ci-joints sont réguliers et sincères et donnent pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la STIP au 31 décembre 2019, ainsi que de sa performance financière et ses flux de trésorerie au titre de l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

I.2. Fondement de l'opinion :

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport.

Nous sommes indépendants de la Société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

I.3. Questions clés d'audit :

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons estimé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doit être communiquées dans notre rapport :

Evaluation des créances clients au 31 décembre 2019 :

Les créances clients figurent au bilan au 31 décembre 2019 pour un montant brut égal à 56 578 563 D dont des créances douteuses pour un montant de 42 871 060 D provisionnées à hauteur de 31 617 331 D.

Le reliquat des créances douteuses non provisionnées soit 11 253 729 D Correspond aux ristournes dues à ces clients à fin 2019, figurant au passif du bilan sous la rubrique Autres passifs courants pour le même montant.

Dans le cadre de l'évaluation de l'irrécouvrabilité de ces créances, la Société a déterminé la dépréciation de ces créances selon des critères quantitatifs et qualitatifs. Le montant de la provision pour dépréciation est égal à la différence entre la valeur comptable de ces créances et la valeur recouvrable estimée au titre de ces créances.

Nous avons examiné la conformité aux normes comptables tunisiennes en vigueur de la méthodologie mise en œuvre par la direction pour l'estimation de la provision pour dépréciation des créances douteuses.

Nos procédures d'audit mises en œuvre ont consisté en l'examen de la situation juridique des clients, la revue de l'ancienneté des créances, l'historique des encaissements (y compris les encaissements postérieurs à la clôture), l'existence d'éventuelles garanties ou accords de paiements ainsi que les éléments qualitatifs retenus par le management (telles que des informations sur les perspectives et performances futures des principaux créanciers).

Nous avons également apprécié le caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers concernant cette estimation.

Compte tenu de ce qui précède, les provisions ainsi constituées correspondent à la meilleure estimation du management du risque éventuel sur les clients de la STIP.

Marge commerciale :

La marge brute réalisée par la STIP en 2019 est arrêtée à 17 455 248 D contre 28 850 221 D en 2018 soit respectivement 31.90% et 48.23% de chiffre d'affaires de l'exercice enregistrant une baisse égale à 11 394 972 D soit 16.33% du chiffre d'affaires de l'exercice. Une procédure d'audit particulière a été appliquée ; les conclusions ont été discutées avec la direction générale, le conseil d'administration et le comité d'audit. Il en ressort que cette baisse découle d'évènements internes et externes dont essentiellement :

1. Les difficultés de trésorerie de la STIP entraînant des difficultés d'approvisionnement en matières premières à des coûts optimum engendrant la baisse de la production pour ruptures de stocks et l'augmentation de la consommation énergétique au KG de produits finis.
2. L'augmentation entre 2018 et 2019 des prix du fuel et de l'électricité à l'échelle nationale respectivement de 16.72% et 21.79%.

I.4. Paragraphes d'observations :

I.4.1. En raison des pertes cumulées au 31 Décembre 2019, les capitaux propres ont été arrêtés au 31/12/2019 à - 235 977 728 D soit 242 289 469 D en deçà de la moitié du capital social.

Conformément aux dispositions de l'article 388 du Code des Sociétés Commerciales, une Assemblée Générale Extraordinaire doit être convoquée à l'effet de statuer sur les dispositions de cet article.

I.4.2. Au 31 Décembre 2019, le passif exigible à court terme de la STIP totalise 287 602 789 D contre un actif net égal à 78 301 176 D soit 27,23% du passif exigible, ce qui ne peut permettre à la STIP de faire face à tous ses engagements financiers.

I.4.3. L'Assemblée Générale Ordinaire du 19 Mars 2002 a autorisé le Conseil d'Administration de procéder à l'achat et à la revente des actions émises par la STIP afin de réguler le cours boursier.

Au 31 Décembre 2019, la STIP détenait encore 32 845 de ses titres figurant au niveau des états financiers pour 325 724 D.

Cette situation est contraire aux dispositions de l'article 19 (nouveau) de la loi N°94-117 qui précise que l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Ordinaire au Conseil d'Administration ne peut être accordée pour une durée supérieure à trois ans.

I.4.4. Depuis le mois de Mars 2020, un événement majeur s'est produit à savoir la propagation de la pandémie COVID-19 (coronavirus). Il s'agit d'un événement significatif postérieur au 31 Décembre 2019, qui ne donne pas lieu à des ajustements des états financiers clôturés à cette date et dont l'estimation de l'impact financier sur l'activité et la situation financière de la société ne peut être faite.

Notre opinion ne comporte pas de réserves à l'égard de ces points.

I.5. Rapport de gestion du Conseil d'administration :

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration de la Société.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

Notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la Société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers consolidés.

Nos travaux consistent à lire le rapport et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative.

Si à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de la signaler.

Mais nous n'avons rien à signaler à cet égard.

I.6. Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers consolidés :

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Société ou de cesser son activité si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au Conseil d'Administration de surveiller le processus d'information financière de la Société.

I.7. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés :

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes professionnelles d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

II- RAPPORT RELATIF AUX OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES :

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

II.1. Efficacité du système de contrôle interne :

En application des dispositions de l'article 266 du code des sociétés commerciales, nous devons procéder à des vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la Société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception, de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent à la direction et au Conseil d'Administration.

II.2. Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur :

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la Société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe au Conseil d'Administration.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes consolidés de la Société avec la réglementation en vigueur.

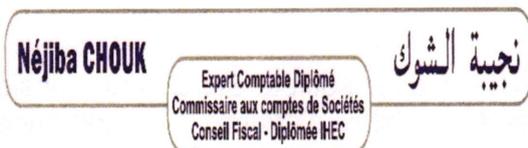
Les Commissaires aux comptes

Nejiba CHOUK
Directeur Général
CABINET NEJIBA CHOUK

NEJIBA CHOUK
Expert Comptable
83, Rue de Palestro 10021 Tunis
Tél: (216) 71 795 432 / Fax: (216) 71 795 434
E-mail: nejiba.chouk@planet.fr

Hassen BOUAITA
Directeur Associé
F M B Z - KPMG TUNISIE

FMBZ KPMG TUNISIE
IMMEUBLE KPMG
6, Rue de Royal-Les Berges du Lac II-1053-Tunis
MF: 810663T/AUT: 005 - RC: 8148992002
Tél: 71 194.341 / Fax: 71 194.320
E-mail: hassen.bo@kpmg.com



93, Rue de Palestine Tunis ; Tel : (216) 71 782 058
E-mail : chouk.nejiba@planet.tn



F.M.B.Z - KPMG TUNISIE
6, Rue du Riyal Immeuble KPMG
Les Berges du Lac 1053 Tunis

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIF AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2019

Mesdames et Messieurs les actionnaires,

En application des dispositions de l'article 200 et suivants et de l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, dans les états financiers.

Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues à travers nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé.

Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I. OPERATIONS RELATIVES AUX NOUVELLES CONVENTIONS REGLEMENTEES :

En application du paragraphe II-1 de l'article 200 du code des sociétés commerciales, sont soumises à autorisation préalable du conseil d'administration :

« Toute convention conclue directement ou par personne interposée, entre la société d'une part et le président du conseil d'administration, son administrateur délégué, son directeur Général, l'un de ses directeurs Généraux adjoints, l'un de ses administrateurs ou l'un des actionnaires personne physique y détenant directement ou indirectement une fraction de droit au vote supérieure à 10%, ou la société la contrôlant au sens de l'article 461 du code des sociétés commerciales, d'autre part ».

Dans ce cadre, nous vous reportons sur les opérations suivantes :

I.1. OPERATIONS AVEC LA SOCIETE INDUSTRIELLE D'OUVRAGES EN CAOUTCHOUC (SIOC) :

Votre société a réalisé au cours de l'exercice 2019 avec la société SIOC dont Monsieur Abdelkader DRIDI est président directeur général, un chiffre d'affaires TTC non encore réglé égal à 14 764 D.

I.2. OPERATIONS AVEC LA SOCIETE TAP :

Votre sous filiale SOMACOP PLUS a signé en 2019 un contrat de location qui débute le 01 octobre 2019 avec la société TAP, dont le gérant-associé est Monsieur Abdelkader DRIDI pour un montant mensuel égal à 1 000 D HTVA. Au 31 décembre 2019, le solde impayé est arrêté à 3 035 D.

II. POURSUITE DES CONVENTIONS ANTERIEURES A 2019 :

L'exécution des conventions suivantes autorisées au cours des exercices antérieurs et poursuivies au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019 a évolué comme suit :

II. 1. OPERATIONS AVEC Mr ABDELKADER DRIDI, PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA STIP :

Le compte courant créditeur de Monsieur Abdelkader DRIDI ouvert sur les livres de la STIP suivant autorisation du Conseil d'Administration en date du 02/11/2016 est ramené de 1 020 633 dinars en 2018 à 896 632 au 31 décembre 2019.

La garantie personnelle non rémunérée de Monsieur Abdelkader DRIDI, accordée en 2016 à la BH en couverture de dossiers d'importation de matières premières de la STIP a été maintenue au 31 décembre 2019 à 3 000 000 D.

La garantie personnelle non rémunérée de Monsieur Abdelkader DRIDI accordée à la STB en couverture de dossiers d'importation de matières premières de la STIP en 2016 arrêtée à 5 000 000 D a été maintenue au 31 décembre 2019.

II.2. OPERATIONS AVEC LA SOCIETE AFRICA HOLDING :

Le compte courant créditeur de la société AFRICA HOLDING (principal actionnaire de la STIP) ouvert sur les livres de la STIP suivant autorisation du Conseil d'administration en date du 02/11/2016 arrêté à 1 001 000 dinars au 31 décembre 2018 a été maintenu au 31 décembre 2019.

II.3. OPERATIONS AVEC LA SMTP (FILIALE MAROCAINE DE LA STIP) :

Au cours de l'exercice 2019 aucune opération commerciale avec la SMTP n'a été réalisée.

Il est à rappeler que suite à l'ouverture de la procédure de règlement judiciaire de la SMTP par jugement du tribunal de commerce de CASABLANCA en date du 25 Septembre 2017, la STIP a constaté en 2017 des provisions pour couvrir la totalité des comptes de la SMTP détaillés comme suit :

- La Participation de la STIP au capital de SMTP arrêtée au 31 décembre 2019 à 4 508 355 D soit 65% du capital social.
- Le solde client débiteur égal à 20 312 953 D provisionné à concurrence de 11 349 542 dinars ; le reliquat, soit 8 963 411 D, correspond aux ristournes accordées et non encore payées à la SMTP enregistrées au passif du bilan.
- Le solde « débiteur divers SMTP » est égal à 5 755 147 MAD soit 1 676 359 D correspondant à des intérêts de retard et des frais divers restants dus à la date de l'ouverture de la procédure de règlement judiciaire.
- Enfin le compte « créiteurs divers SMTP », présente un solde égal à 357 482,17 MAD soit 93 367 D, correspondant à la quote-part de la STIP dans les frais d'enregistrement supportés par SMTP du contrat de cession de ses parts dans la société MAAP.

Aucun avancement du dossier judiciaire n'a été constaté en 2019.

II.6. EMPRUNTS NON COURANTS CONTRACTES PAR LA STIP :

Les emprunts non courants antérieurs à 2017 obtenus auprès de divers établissements de crédits font l'objet depuis 2018 de négociations dans le cadre d'accords transactionnels en cours de finalisation.

Les intérêts et les intérêts de retard enregistrés au cours de l'exercice 2019 ont été respectivement arrêtés à 1 558 456 D et 413 747 D.

III. OPERATIONS SOUMISES A AUTORISATION, APPROBATION ET AUDIT :

En application des dispositions du paragraphe II-5 de l'article 200 du code des sociétés commerciales, toutes obligations et engagements pris vis-à-vis du Président Directeur Général et des membres du conseil d'administration relatifs aux éléments de rémunérations, indemnités et avantages qui leur sont attribués sont soumis à l'autorisation du conseil d'administration, à l'approbation de l'assemblée générale et à l'audit des commissaires aux comptes.

Du PV du conseil d'administration en date du 07/07/2016, il appert que Monsieur Abdelkader DRIDI, PDG de la société puis Président du Conseil d'administration a renoncé à toute rémunération de la part de la STIP.

Monsieur Hassen Alaya, administrateur et Directeur Général de la société a reçu au cours de 2019 la somme de 45 000 D au titre de règlement du solde des honoraires de « chargé de fonctions » arrêtés à 63 000 D au titre de l'exercice 2018. La rémunération brute de Monsieur Hassen Alaya au titre de l'exercice 2019 est arrêtée à 85 581 D.

La rémunération brute de Monsieur Montassar DRIDI, vice-président du conseil d'administration, au titre de l'exercice 2019 est arrêtée à 203 180 D.

La société ASY TRADING ou Monsieur Ali LABIADH, actionnaire et administrateur dans votre société et également associé dans La société ASY TRADING, a réalisé au cours de l'exercice 2019, un chiffre d'affaires égal à 1 083 007 D totalement réglé en 2019.

IV. OPERATIONS INTERDITES :

En application du paragraphe III de l'article 200 du code des sociétés commerciales, il est interdit au Président du conseil, au Directeur Général et aux membres du conseil d'administration ainsi qu'aux conjoints, ascendants, descendants et toute personne interposée au profit de l'un d'entre eux, de contracter sous quelque forme que ce soit, des emprunts avec la société, de se faire consentir par elle une avance, un découvert en compte courant ou autrement, ou d'en recevoir des subventions ainsi que de se faire cautionner ou avaliser par elle, leurs engagements envers les tiers sous peine de nullité du contrat.

Au cours de l'exercice 2019, nous n'avons relevé aucune opération entrant dans ce cadre.

Fait à Tunis, le **02 DECEMBRE 2020**

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Nejiba CHOUK
Directeur Général
CABINET NEJIBA CHOUK

NEJIBA CHOUK
Expert Comptable
93, Rue de Palest... 1002 Tunis
Tél: (216) 71 194 320 / 71 194 321
Fax: (216) 71 194 325
E-mail: chouk@nejibachouk.com

Hassen BOUAITA
Directeur Associé
F M B Z - KPMG TUNISIE

FMBZ KPMG TUNISIE
IMMEUBLE KPMG
6, Rue de Royal-Les Berges du Lac II-1063-Tunis
MF: 8106637/A/N/EGS - RC: 8148892002
Tél: 71 194 3447 / 71 194 320
E-mail: hassen@fmbz-kpmg.com

**ETATS FINANCIERS CONSOLIDES
ARRETES AU 31 DECEMBRE 2019**

**BILAN CONSOLIDE ARRETE AU 31/12/2019
(Exprimé en Dinars Tunisiens)**

ACTIFS	2 019	2 018	ECARTS
ACTIFS NON COURANTS			
Actifs immobilisés			
Immobilisations incorporelles	8 982 999	8 779 498	203 501
Moins : Amortissements	-8 693 259	-8 681 066	-12 193
	289 740	98 432	191 308
Immobilisations corporelles	182 327 856	181 251 026	1 076 830
Moins : Amortissements	-171 064 638	-169 369 097	-1 695 541
	11 263 218	11 881 929	-618 711
Immobilisations financières	4 962 491	4 956 128	6 363
Moins : Provisions	-4 511 786	-4 515 094	3 308
	450 705	441 034	9 671
Total des actifs immobilisés	12 003 662	12 421 395	-417 733
Autres actifs non courants	0	0	0
TOTAL ACTIFS NON COURANTS	12 003 662	12 421 395	-417 733
ACTIFS COURANTS			
Stocks	26 045 973	34 808 274	-8 762 301
Moins : Provisions	-1 164 790	-1 190 768	25 978
	24 881 183	33 617 505	-8 736 322
Clients et comptes rattachés	56 578 563	58 418 090	-1 839 527
Moins : Provisions	-31 617 331	-33 620 391	2 003 060
	24 961 232	24 797 699	163 534
Autres actifs courants	10 244 317	15 148 265	-4 903 948
Moins : Provisions	-1 803 904	-2 322 673	518 768
	8 440 412	12 825 592	-4 385 180
Placements et autres actifs financiers	3 399 865	1 540 259	1 859 606
Moins : Provisions	-36 758	-36 758	0
	3 363 107	1 503 501	1 859 606
Liquidités et équivalents de liquidités	4 651 580	990 133	3 661 447
TOTAL ACTIFS COURANTS	66 297 514	73 734 430	-7 436 916
TOTAL ACTIFS	78 301 176	86 155 825	-7 854 649

BILAN CONSOLIDE ARRETE AU 31/12/2019
(Exprimé en Dinars Tunisiens)

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	2 019	2 018	ECARTS
CAPITAUX PROPRES			
Capital social	12 623 469	12 623 469	0
Réserves légales	2 456 036	2 456 036	0
Réserves spéciales	2 619 117	2 619 117	0
Actions propres	-325 724	-325 724	0
Autres capitaux propres	7 724 096	7 729 096	-5 000
Résultats reportés	-253 977 018	-248 637 165	-5 339 852
T. CX PROPRES AVANT RESULTAT DE L'EXCE	-228 880 024	-223 535 172	-5 344 852
RESULTAT DE L'EXERCICE	-7 097 142	-5 339 852	-1 757 289
T. CX PROPRES AVANT RESULTAT AFFECT	-235 977 166	-228 875 024	-7 102 141
Intérêts minoritaires dans les capitaux	-371	-116	-255
Intérêts minoritaires dans le résultat	-192	-255	64
	-563	-371	-191
TOTAL CX PROPRES CONSOLIDES	-235 977 728	-228 875 396	-7 102 333
PASSIFS NON COURANTS			
Emprunts	21 297 402	26 460 562	-5 163 159
Autres passifs non courants	844 649	844 649	0
Provisions	4 534 064	6 243 419	-1 709 354
Autres dettes non courantes			
	26 676 116	33 548 630	-6 872 514
PASSIFS COURANTS			
Fournisseurs et comptes rattachés	8 593 179	14 488 031	-5 894 851
Autres passifs courants	84 298 625	87 293 826	-2 995 201
Concours bancaires et autres passifs financiers	194 710 984	179 700 734	15 010 251
TOTAL PASSIFS COURANTS	287 602 789	281 482 591	6 120 198
TOTAL PASSIFS	314 278 905	315 031 221	-752 316
TOTAL CX PROPRES ET PASSIFS	78 301 176	86 155 825	-7 854 649

ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE AU 31/12/2019
(Exprimé en Dinars Tunisiens)

LIBELLES	2019	%	2 018	%	ECARTS
PRODUITS D'EXPLOITATION					
Revenus	63 563 083	99,25%	60 072 025	99,37%	3 491 058
Autres produits d'exploitation	480 337	0,75%	380 520	0,63%	99 818
Total des produits d'exploitation	64 043 420	100,00%	60 452 544	100,00%	3 590 876
CHARGES D'EXPLOITATION					
Variation des stocks de PF et des encours	8 841 861	13,81%	257 551	0,43%	8 584 310
Achats d'approvisionnements consommés	37 265 973	58,19%	30 964 253	51,22%	6 301 721
Charges de personnel	17 990 091	28,09%	19 348 194	32,01%	-1 358 103
Dotations aux amortissements & aux provisions	1 005 193	1,57%	4 646 055	7,69%	-3 640 862
Autres charges d'exploitation	3 605 925	5,63%	3 422 121	5,66%	183 804
Total des charges d'exploitation	68 709 044	107,29%	58 638 174	97,00%	10 070 870
RESULTAT D'EXPLOITATION	-4 665 624	-7,29%	1 814 370	3,00%	-6 479 994
Charges financières nettes	-3 830 484	-5,98%	-7 085 136	-11,72%	3 254 653
Produits des placements	35 901	0,06%	6 491	0,01%	29 410
Autres gains ordinaires	2 642 614	4,13%	349 408	0,58%	2 293 206
Autres pertes ordinaires	-898 051	-1,40%	-141 054	-0,23%	-756 997
	-6 715 643	-10,49%	-5 055 921	-8,36%	-1 659 722
Impôts sur les Sociétés	-381 690	-0,58%	-284 186	-0,47%	-97 504
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	-7 097 333	-11,07%	-5 340 107	-8,83%	-1 757 226
Eléments extraordinaires			0		
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	-7 097 333		-5 340 107		-1 757 226
Effets des modifications comptables			0		0
	-7 097 333		-5 340 107		-1 757 226
intérêts minoritaires dans le résultat	-192	0,00%	-255	0,00%	64
intérêts majoritaires dans le résultat	-7 097 142	-11,08%	-5 339 852	-8,83%	-1 757 290

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE
(Exprimé en Dinars Tunisiens)

LIBELLES	2 019	2 018	ECARTS
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Résultat net	-7 097 142	-5 339 852	-1 757 289
Ajustements pour :			
- Amortissements et provisions	-2 872 769	4 315 889	-7 188 659
- Variations des :			
Stocks	8 762 301	1 363 809	7 398 492
Créances	1 729 335	-10 048 745	11 778 080
Autres actifs courants	4 545 606	781 323	3 764 283
Placements et autres actifs financiers	-859 606	-694 020	-165 586
Fournisseurs et autres dettes	-6 086 242	5 393 778	-11 480 021
Autres passifs courants	27 915	-588 495	616 410
Total des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	-1 850 601	-4 816 312	2 965 711
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Décaissement provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	-987 396	-105 679	-881 717
Encaissement provenant de la cession d'immobilisations financières	34 637	404 000	-369 363
Décaissements provenant de l'acquisition d'autres actifs immobilisés	-1 000 000	23 247	-1 023 247
T. des flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	-1 952 759	321 567	-2 274 326
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Encaissements provenant des emprunts	7 062 624	2 746 848	4 315 776
Décaissement pour remboursement des emprunts	-1 484 824	-2 120 399	635 575
Encaissements provenant des subventions	-5 000	-5 000	0
T. des flux de trésorerie liés aux activités de financement	5 572 800	621 449	4 951 351
Incidence de la variation des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités	0	0	0
Variation de trésorerie	1 769 440	-3 873 295	5 642 736
Trésorerie au début de l'exercice	-58 979 301	-55 106 005	-3 873 295
Trésorerie à la clôture de l'exercice	-57 209 860	-58 979 301	1 769 440

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES
ARRETES AU 31 DECEMBRE 2019**

NOTE N° I : PRESENTATION DU GROUPE

I.1. STRUCTURE JURIDIQUE DES SOCIETES DU GROUPE :

Le groupe « **STIP** » est composé de quatre sociétés : La STIP, la SOMACOP, la SOMACOP PLUS et la SMTP Amine.

I.1.1. La STIP :

C'est une société anonyme, créée le 21 Juillet 1980. Son capital a été augmenté à plusieurs reprises pour être porté au 31 Décembre 2003 à 42 078 240 D. Ce capital a été réduit, par l'AGE du 30 Juin 2008, pour un montant de 29 454 768 D ramenant ainsi la valeur nominale de l'action de 10 D à 3 D. La même AGE a décidé une augmentation du capital qui n'a pas été suivie d'effets pour le montant de 42 078 240 D (émission de 14 026 080 nouvelles actions). L'AGE du 19 Juin 2014 a réduit le capital de 3 D pour le ramener de 12 623 472 D à 12 623 469 D et ce, moyennant l'annulation d'une action acquise par la société.

La société est réputée commerçante et est régie par la réglementation tunisienne, ainsi que par les dispositions de ses statuts qui prévoient comme objet principal la fabrication et la commercialisation des pneumatiques et de tous autres articles en caoutchouc manufacturé.

Suite à son acquisition de la société "SONAP", la "STIP" est devenue, à partir de Juillet 1991, l'unique producteur de pneumatiques en Tunisie.

Sur le plan fiscal, la société est régie par les dispositions du droit commun et bénéficie à ce titre des avantages fiscaux relatifs à l'exportation de biens et de services.

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 12 Octobre 2001 a décidé l'ouverture du capital par offre publique de vente (OPV). Cette opération a porté sur 382 529 actions représentant, à l'époque, 10 % du capital social.

Au cours de l'exercice 2016, la Société AFRICA HOLDING a acheté à travers la BVMT 2 982 119 actions sur les 4 207 823 actions composant le capital social soit 70.87%.

I.1.2- LA SOMACOP :

La SOMACOP est une société anonyme constituée en 1983 avec un capital de 120 000 D

La SOMACOP a pour objet le commerce de tout article en pneumatique et industriel, la vulcanisation du caoutchouc et de ses dérivés et la commercialisation de tous articles et matériels se rapportant à la manutention ainsi que tous les accessoires se rapportant à ladite activité.

Au 31 décembre 2019, le capital de la SOMACOP est arrêté à 595 000 D divisé en 5 950 actions de 10 dinars chacune ainsi qu'il résulte de l'évolution ci-après :

LIBELLE	MODIFICATIONS	NBRE D' ACTIONS	MONTANTS	CAPITAL APRES MODIFICATION
CONSTITUTION	Apport en numéraire	12 000	120 000	120 000
AGE DU 15/12/1983	Augmentation en numéraire	6 000	60 000	180 000
AGE DU 22/06/1987	- Réduction du capital par absorption des pertes - Augmentation du capital en numéraire	-11 000 15 000	-110 000 150 000	70 000 220 000
AGE DU 14/01/1993	- Réduction du capital par absorption des pertes	-11 000	-110 000	110 000
AGE DU 12/04/1994	Augmentation par Conversion de créances STIP	50 000	500 000	610 000
AGE DU 10/11/2005	- Réduction par absorption des pertes - Augmentation par Conversion de créances STIP	-61 000 500 000	-610 000 5 000 000	0 5 000 000
AGE DU 07/03/2006	- Réduction par absorption des pertes	-440 500	-4 405 000	595 000
SITUATION AU 31/12/2017		59 500	595 000	595 000

Sur les 59 500 actions composant le capital de la SOMACOP, La STIP détient 59 491 actions soit un pourcentage de contrôle de 99,98%.

Sur le plan fiscal, la société est régie par les dispositions du droit commun.

I.1.3- La SMTP Amine :

La SMTP Amine est une société anonyme de droit marocain constituée en 1997 au capital de 55 943 000 Dirham Marocain.

La société a pour objet l'achat, la vente et l'importation de pneumatiques de toutes dimensions sur l'ensemble du territoire marocain ainsi que le service après-vente des pneumatiques.

La STIP détient 363 978 actions des 559 430 actions composant le capital de la SMTP Amine, soit un pourcentage de contrôle de 65,06%.

Sur le plan fiscal, la société est régie par les dispositions du droit fiscal commun marocain.

I.1.4- LA SOMACOP PLUS :

La SOMACOP PLUS est une société à responsabilité limitée constituée le 19/10/1998 avec un capital de 10 000 D.

La SOMACOP PLUS a pour objet le commerce de tout article de pneumatiques de caoutchouc industriel, la promotion, la vente, la réparation et la vulcanisation du pneumatique, de ses dérivés et ses composantes ainsi que l'entretien et la maintenance des véhicules et plus particulièrement des pneumatiques et tout organe ayant un rapport direct ou indirect avec ceux-ci.

Au 31 décembre 2019, le capital est arrêté à 1 000 000 D divisé en 200 000 parts sociales de 5 dinars chacune ainsi qu'il résulte des modifications ci-après :

LIBELLE	MODIFICATIONS	NBRE D'ACTIONS	MONTANTS	CAPITAL APRES MODIFICATION
CONSTITUTION	Apport en numéraire	2 000	10 000	10 000
AGE DU 01/03/2013	Augmentation en numéraire	58 000	290 000	300 000
AGE DU 01/09/2015	Augmentation du capital	140 000	700 000	1 000 000
SITUATION AU 31/12/2017		200 000	1 000 000	1 000 000

- Sur les 200 000 parts composant le capital de la SOMACOP PLUS, la SOMACOP détient 199 800 parts conférant à la STIP un pourcentage de contrôle de 99,90%.

Sur le plan fiscal, la société est régie par les dispositions du droit commun.

II. REFERENTIEL COMPTABLE

II.1. DECLARATION DE CONFORMITE :

Les états financiers consolidés relatifs à la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2019 ont été établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, et notamment les normes comptables NCT N° 35 à 39 relatives à la consolidation.

II.2. BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :

II.2.1. Continuité d'exploitation :

Le groupe a accusé une perte nette consolidée au titre de l'exercice 2019 égale à 7 097 142 D, portant les capitaux propres consolidés arrêtés à cette date à la somme négative de 235 977 728 D.

Parallèlement, le passif exigible arrêté, au 31 décembre 2019 à 314 278 905 D se trouve supérieur de 247 981 390 D à l'actif circulant.

Cette situation découle des difficultés économiques et financières structurelles résumées par société comme suit :

STIP :

Sur le plan financier la STIP souffre depuis 2003 d'un déséquilibre financier structurel chronique découlant des pertes successives totalisant au 31/12/2019 la somme de 262 590 202 D soit 21 fois le capital social.

- Sur le plan commercial la STIP souffre d'une concurrence déloyale : Le commerce informel représente 70% des besoins du marché Tunisien en pneus.
- Sur le plan de la rentabilité la STIP souffre des résultats déficitaires de son unités de production de Menzel Bourguiba (Pertes = 51% de son chiffre d'affaires).
- Sur le plan social la STIP souffre d'un sureffectif et d'une faible productivité malgré une amélioration significative en 2019 :
Le Ratio des frais de de personnel sur le chiffre d'affaires est très élevé : 30.1% en 2015, 58.9 % en 2016, 61.4 % en 2017, 32% en 2018 et 27.7% en 2019.

Suite au cumul de ces difficultés, les années 2016, 2017, 2018 et 2019 ont été marquées par plusieurs arrêts de la production puis par la fermeture des deux usines pour manque de matières premières et de moyens de financement du cycle de production, ce qui a gravement menacé la continuité de la société.

Au cours de l'exercice en 2016, la société AFRICA HOLDING a acheté par l'intermédiaire de la Bourse des Valeurs Mobilières 70,87 % du capital de la ŠTIP, un plan de restructuration a été établi et mis en application en 2017 prévoyant notamment :

- Le financement du cycle d'exploitation par l'injection de fonds propres et par la garantie de crédits de financement d'importation des matières premières ;
- La rationalisation des charges d'exploitation ;
- La négociation d'un plan de restructuration sociale ;
- Le recrutement de personnel technique qualifié ;
- La production de nouvelles dimensions de pneumatiques ;
- La rationalisation des relations avec les partenaires commerciaux locaux et étrangers ;
- La recherche d'un partenaire stratégique nouveau concrétisée par la signature le 07 juillet 2017 d'une lettre d'intention avec la compagnie japonaise TOYOMOTO pour un partenariat technique et financier suivi de plusieurs visites, réunions et échanges d'informations.

SOMACOP :

Les menaces pesant sur la continuité d'exploitation de la SOMACOP se présentent comme suit :

- La baisse du chiffre d'affaires constatée en 2016 et 2017, a été dépassée en 2018 par une augmentation du chiffre d'affaires de 59,72 % par rapport à 2017 et de 12% entre 2018 et 2019 malgré l'existence de difficultés de trésorerie.
- Situation financière déséquilibrée avec des fonds propres inférieurs à la moitié du capital social.
- Au cours de 2017, 2018 et 2019, la gestion de la SOMACOP a été caractérisée par la rationalisation des charges et par la mise en place d'une nouvelle politique de recouvrement des créances.

SMTP Amine :

Suite aux pertes cumulées dépassant la moitié de son capital social, suite à l'importance de son portefeuille créances irrécouvrables et au défaut de paiements récurrents de ses importations auprès de la STIP, la SMTP Amine a été soumise en 2017 à la procédure de redressement des entreprises en difficultés économiques.

Par jugement du tribunal de commerce de CASABLANCA en date du 25 Septembre 2017, la SMTP Amine a été déclaré en règlement judiciaire, la date de cessation de paiement a été fixée à 18 mois avant la date du jugement sus-indiqué soit le 25 janvier 2017.

Compte tenu de sa situation financière au 31/12/2016, aucun transfert de fonds en faveur de la STIP ne peut être espéré.

Compte tenu de tout ce qui précédé et des efforts engagés par la nouvelle direction de la STIP, et de la SOMACOP, nous avons estimé que le groupe à l'exception de la SMTP Amine, sera en mesure de réaliser ses éléments d'actif et de s'acquitter de ses obligations dans le cours normal des affaires.

En conséquence, les présents états financiers consolidés ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus en matière de continuité de l'exploitation pour le groupe STIP hors SMTP Amine qui en application de la NCT 35 relative aux états financiers consolidés a été écartée du périmètre de la consolidation. La participation de la STIP y afférente a été considérée comme un placement.

II.2.2. Unité monétaire :

Les états financiers consolidés sont établis en Dinar Tunisien.

Les soldes des opérations libellées en monnaie étrangères ont été convertis au cours de clôture et les gains et pertes de change ont été imputées directement aux résultats conformément aux dispositions de la norme NCT N° 15 relative aux opérations en monnaies étrangères.

II.2.3. Immobilisations incorporelles et corporelles :

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont enregistrées à leur coût d'entrée qui comprend le prix d'achat augmenté des droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs tels que les commissions et courtages, les frais de transit, les frais de préparation du site, les frais de livraison, de manutentions initiales et les frais d'installation.

Les amortissements sont calculés sur les durées d'utilisations effectives de chaque immobilisation suivant le système linéaire et sur la base des taux suivants :

Nature d'immobilisation	Taux d'amortissement
Logiciels informatiques	33%
Know How	10%
Fonds de commerce	5%
Constructions	2,5% à 5%
Installations, Agencements et Aménagements des constructions	10%
Matériel et outillage industriel	10%
Matériel informatique	15%
Matériel de transport	20%
Mobilier et matériel de bureau	10%

La société mère a réévalué ses immobilisations au cours de l'exercice 1996. Cette opération a été faite sur la base des indices de réévaluation fixés par le décret 90-905 du 04 juin 1990 et a permis de dégager une réserve spéciale de réévaluation de 7 724 096 DT inscrite parmi les autres capitaux propres.

Les valeurs nettes comptables des immobilisations réévaluées sont amorties linéairement aux taux suivants :

Nature d'immobilisation	Taux
Constructions	2,5% à 5%
Matériels et outillages industriels	20%

II.2.4. Stocks :

Les stocks de matières premières, matières consommables, produits en cours, produits finis et marchandises sont comptabilisés selon la méthode de l'inventaire intermittent conformément au paragraphe 31 de la norme comptable NCT N° 04 relative aux stocks.

Les stocks sont évalués au coût historique ou à la valeur de réalisation nette si elle est inférieure.

Le coût historique des stocks correspond au coût d'achat pour les éléments achetés et au coût de production pour les éléments produits. Il inclut l'ensemble des coûts encourus pour mettre les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent.

II.2.5. Emprunts et charges d'emprunt :

Le principal des emprunts est comptabilisé, pour la partie débloquée au passif du bilan sous la rubrique des passifs non courants. La partie à échoir dans un délai inférieur à une année est classée parmi les passifs courants.

Les charges d'emprunts sont comptabilisées en résultat financier, sous l'intitulé "Charges financières nettes", à mesure qu'elles sont courues. Lorsqu'elles se rapportent à des actifs qualifiés (immobilisations incorporelles, immobilisations corporelles et stocks nécessitant une longue période de préparation avant de pouvoir être utilisés ou vendus), elles sont incorporées dans le coût conformément aux dispositions de la norme comptable NCT N° 13 relative aux charges d'emprunt.

II.2.6. Opérations en monnaie étrangère :

Les opérations libellées en monnaies étrangères sont converties en dinars, au niveau des comptes consolidés, sur la base du cours du jour de l'opération en date d'engagement et celui du règlement lors de leur dénouement financier. Les différences de change définitives dégagées sont portées, selon le cas, au niveau des comptes de pertes et gains de changes.

A la date de clôture de l'exercice, les actifs et passifs monétaires courants libellés en monnaie étrangère sont actualisés en dinars par référence au taux de change en vigueur à cette date. Les pertes et les gains de change latents découlant de cette actualisation sont portés en résultat conformément aux dispositions de la norme NCT N° 15 relative aux opérations en monnaies étrangères.

II.2.7. Revenus :

Les revenus provenant de la vente de marchandises et de produits fabriqués par le groupe sont comptabilisés lorsque l'ensemble des conditions suivantes est satisfait :

- Le groupe a transféré à l'acheteur les principaux risques et avantages inhérents à la propriété,
- Le montant des revenus peut être mesuré de façon fiable,
- Il est probable que des avantages futurs associés à l'opération bénéficieront au groupe,
- Les coûts encourus ou à encourir concernant l'opération peuvent être mesurés de façon fiable.

Les revenus découlant de la prestation de services sont, lorsque le résultat peut être estimé de façon fiable, comptabilisés au fur et à mesure que les services sont rendus par référence au degré d'avancement des opérations à la date d'arrêt des états financiers consolidés.

Les revenus résultant de l'utilisation des ressources du groupe par des tiers moyennant intérêts, redevances ou dividendes sont comptabilisés lorsque les conditions suivantes sont remplies :

- La contrepartie obtenue de l'utilisation des ressources du groupe par des tiers peut être mesurée de façon fiable,
- Le recouvrement de la contrepartie obtenue est raisonnablement sûr.

Si une incertitude relative au recouvrement des contreparties au titre de la vente de marchandises et produits fabriqués, de prestations de services ou de l'utilisation des ressources du groupe par des tiers prend naissance après la constatation des revenus, une provision distincte est constituée pour en tenir compte ; le montant initialement comptabilisé au titre des revenus n'est pas ajusté.

III. PERIMETRE, METHODES ET DATE DE CLOTURE DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

III.1. Périmètre de consolidation :

Les comptes consolidés sont établis à partir des comptes individuels de la STIP et de toutes les filiales contrôlées par celle-ci à l'exclusion de la SMTP Amine déclarée en règlement judiciaire.

Le pourcentage de contrôle et le pourcentage d'intérêt revenant au groupe se présentent comme suit :

LIBELLE	METHODE DE CONSOLIDATION	% DE CONTROLE	% D'INTERET
Société Mère : STIP	IG	100,00%	100,00%
Sociétés Filiales			
SOMACOP	IG	99,98%	99,98%
SOMACOP PLUS	IG	99,90%	99,89%

III.2. Méthode de consolidation :

Les sociétés du groupe ont été consolidées par la méthode de l'intégration globale conformément à la démarche suivante :

- Les états financiers individuels de la STIP et de ses filiales sont combinés ligne par ligne en additionnant les éléments semblables d'actifs, de passifs, de capitaux propres, de produits et de charges.
- Les opérations réciproques entre sociétés du groupe sont éliminées d'une manière symétrique.
- Les intérêts minoritaires dans le résultat net des filiales consolidées de l'exercice sont identifiés et soustraits du résultat du groupe afin d'obtenir le résultat net attribuable aux propriétaires de la STIP.
- La valeur comptable de la participation de la STIP dans chaque filiale est éliminée pour déterminer les réserves consolidées et la part des minoritaires dans les réserves.

III.3. Date de clôture :

La date de clôture retenue pour l'arrêté des états financiers consolidés correspond à celle des états financiers individuels, soit le 31 décembre 2019.

IV. NOTES RELATIVES AU BILAN

Le bilan consolidé de votre groupe de sociétés, arrêté au 31 décembre 2019, présente un total égal à 78 301 176 D contre 86 155 825 D au 31 décembre 2018, enregistrant une diminution égale à 7 854 649 D détaillée par rubrique comme suit :

(En dinars)

DESIGNATION	AU 31/12/2019	AU 31/12/2018	VARIATIONS	
			+	-
ACTIFS :				
ACTIFS NON COURANTS :				
- Immobilisations incorporelles	289 740	98 432	191 308	
- Immobilisations corporelles	11 263 218	11 881 929		618 711
- Immobilisations financières	450 705	441 034	9 671	
TOTAL ACTIFS IMMOBILISES	12 003 662	12 421 395	200 978	618 711
- Autres actifs non courants				
TOTAL ACTIFS NON COURANTS	12 003 662	12 421 395	200 978	618 711
ACTIFS COURANTS :				
- Stocks	24 881 183	33 617 505		8 736 322
- Clients et comptes rattachés	24 961 232	24 797 698	163 534	
- Autres actifs courants	8 440 412	12 825 593		4 385 181
- Placements et autres actifs financiers	3 363 107	1 503 501	1 859 606	
- Liquidités et équivalents de liquidités	4 651 580	990 133	3 661 447	
TOTAL ACTIFS COURANTS	66 297 514	73 734 430	5 684 587	13 121 503
TOTAL ACTIFS	78 301 176	86 155 825	5 885 565	13 740 214
			-7 854 649	
CAPITAUX PROPRES :				
- Capital social	12 623 469	12 623 469		
- Réserves légales	2 456 036	2 456 036		
- Réserves spéciales	2 619 117	2 619 117		
- Actions propres	-325 724	-325 724		
- Autres capitaux propres	7 724 096	7 729 096	-5 000	
- Résultats reportés	-253 977 018	-248 637 165		5 339 852
- Résultat de l'exercice	-7 097 142	-5 339 852		1 757 289
TOTAL CAPITAUX PROPRES	-235 977 166	-228 875 024	-5 000	7 097 142
- Intérêts minoritaires dans les capitaux	-371	-116		255
- Intérêts minoritaires dans le résultat	-192	-255	64	
TOTAL INTERETS MINORITAIRES	-563	-371	64	255
PASSIFS :				
PASSIFS NON COURANTS :				
- Emprunts	21 297 402	26 460 562		5 163 160
- Autres passifs non courants	844 649	844 649		
- Provisions	4 534 064	6 243 419		1 709 355
TOTAL PASSIFS NON COURANTS	26 676 116	33 548 630	0	6 872 514
PASSIFS COURANTS :				
- Fournisseurs et comptes rattachés	8 593 179	14 488 031		5 894 852
- Autres passifs courants	84 298 625	87 293 826		2 995 201
- Concours bancaires et autres passifs financiers	194 710 984	179 700 734	15 010 250	
TOTAL PASSIFS COURANTS	287 602 789	281 482 591	15 010 250	8 890 053
TOTAL PASSIFS	314 278 905	315 031 221	15 010 250	15 762 567
T. CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	78 301 176	86 155 825	15 005 314	22 859 963
			-7 854 649	

V.1. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES :

La valeur nette comptable des immobilisations incorporelles est arrêtée au 31 décembre 2019 à 289 740 dinars détaillée comme suit.

LIBELLES	31/12/2019	31/12/2018	ECARTS
VALEURS D'ORIGINE			
Know how	7 004 062	7 004 062	0
Logiciels	830 984	812 253	18 731
Fonds commercial	1 112 938	912 938	200 000
BREVET	230	460	-230
Site WEB	29 200	29 200	0
Encours	5 584	20 584	-15 000
TOTAL VALEURS D'ORIGINE	8 982 999	8 779 497	203 502
AMORTISSEMENTS	-8 693 259	-8 681 066	-12 193
VALEUR NETTE COMPTABLE	289 740	98 431	191 309

V.2. IMMOBILISATIONS CORPORELLES :

La valeur nette comptable des immobilisations corporelles est arrêtée au 31 décembre 2019 à 11 263 218 dinars détaillée comme suit :

(En dinars)

LIBELLES	31/12/2019	31/12/2018	ECARTS
VALEURS D'ORIGINE			
Terrain	1 519 322	1 368 098	151 224
Constructions	24 892 371	24 736 871	155 499
Constructions réévaluées	870 029	870 029	0
Constructions sur sol autrui	0	155 500	-155 500
Agenc. Aménag des constructions	4 373 053	3 869 631	503 422
Matériel et outillage industriel	106 289 366	106 093 436	195 930
Matériel et outillage réévalués	37 454 318	37 454 318	0
Matériel de transport	2 079 840	2 317 040	-237 200
Matériel informatique	1 382 675	1 373 904	8 771
Agenc. Aménag et installations	2 599 022	2 226 284	372 737
Equipements de bureaux	518 624	515 002	3 622
Immobilisations en cours	349 236	270 912	78 323
TOTAL VALEURS D'ORIGINE	182 327 856	181 251 026	1 076 830
AMORTISSEMENTS	-171 064 638	-169 369 097	-1 695 541
VALEUR NETTE COMPTABLE	11 263 218	11 881 929	-618 711

V.3. IMMOBILISATIONS FINANCIERES :

La valeur nette comptable des immobilisations financières est arrêtée au 31 décembre 2019 à 450 705 dinars détaillée comme suit :

LIBELLES	31/12/2019	31/12/2018	ECARTS
VALEURS BRUTES			
Titres de participation			
• SMTP	4 508 355	4 508 355	0
Prêts au personnel à +1 an	0	20 481	-20 481
Cautionnements	454 136	427 292	26 844
TOTAL VALEURS BRUTES	4 962 491	4 956 128	6 363
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	-4 511 786	-4 515 094	3 308
VALEUR NETTE COMPTABLE	450 705	441 034	9 671

* La SMTP, filiale marocaine de la STIP, a été déclarée en règlement judiciaire suivant décision du juge du tribunal commercial de Casablanca en date du 25/09/2017.

La participation de la STIP au capital de cette dernière soit (4 508 355 D) a été intégralement provisionnée depuis 2017.

V.4. STOCKS :

Le stock est arrêté au 31 décembre 2019 à 24 881 183 dinars.

LIBELLES	31/12/2019	31/12/2018	ECARTS
VALEURS BRUTES			
Matières premières	9 315 261	9 757 452	-442 191
Autres approvisionnements	7 529 945	7 369 782	160 163
Marchandises	5 742 191	1 530 893	4 211 298
Stock de produits finis	0	13 323 635	-13 323 635
En-cours de production	3 458 576	2 826 511	632 065
TOTAL VALEUR BRUTE	26 045 973	34 808 273	-8 762 300
PROVISIONS	-1 164 790	-1 190 768	25 978
VALEUR NETTE COMPTABLE	24 881 183	33 617 505	-8 736 322

V.5. CLIENTS ET COMPTES RATTACHES :

Au 31 Décembre 2019, les créances nettes sur les clients s'élèvent à 24 961 232 D contre 24 797 698 D à la clôture de l'exercice précédent, enregistrant une augmentation égale à 163 534 D, détaillée comme suit :

LIBELLES	31/12/2019	31/12/2018	ECARTS
VALEURS BRUTES			
- Clients locaux	5 533 334	7 534 973	-2 001 639
- Clients Etrangers	1 133 502	0	1 133 502
- Clients produits non encore facturés	0	49 790	-49 790
- Clients douteux	42 871 060	45 824 191	-2 953 131
- Clients locaux chèques en caisse	5 576 645	3 915 230	1 661 415
- Clients effets à recevoir	1 464 022	1 093 905	370 117
TOTAL VALEURS BRUTES	56 578 563	58 418 089	-1 839 526
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	-31 617 331	-33 620 391	2 003 060
VALEUR NETTE COMPTABLE	24 961 232	24 797 698	163 534

V.6. AUTRES ACTIFS COURANTS :

Cette rubrique est arrêtée au 31 décembre 2019 à 8 440 412 dinars, détaillée comme suit :

LIBELLES	31/12/2019	31/12/2018	ECARTS
VALEURS BRUTES			
Fournisseurs débiteurs	1 073 268	2 430 003	-1 356 735
Sociétés du groupe	1 674 339	2 049 170	-374 831
Charges constatées d'avance	192 422	259 426	-67 004
Personnel	198 012	134 304	63 708
Etat et comptes rattachés	0	6 945 965	-6 945 965
Etat, TVA récupérable	232 175	2 613 505	-2 381 330
Etat, impôts/sociétés à reporter	6 429 494	0	6 429 494
Etat, rappel d'impôt	387 257	399 335	-12 078
Etat, crédit de TFP	17 273	18 660	-1 387
Produits à recevoir	36 195	167 989	-131 794
comptes d'attente	0	81 949	-81 949
Divers	3 882	47 960	-44 078
TOTAL VALEURS BRUTES	10 244 317	15 148 266	-4 903 949
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	-1 803 904	-2 322 673	518 768
VALEURS NETTES COMPTABLES	8 440 412	12 825 593	-4 385 181

V.7. PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS :

Cette rubrique est arrêtée au 31 décembre 2019 à 3 363 107 dinars, détaillée comme suit :

LIBELLES	31/12/2019	31/12/2018	ECARTS
Régies d'avance et accréditifs	2 299 867	1 440 261	859 606
Placements	1 099 998	99 998	1 000 000
TOTAL	3 399 865	1 540 259	1 859 606
Provisions	-36 758	-36 758	0
TOTAL	3 363 107	1 503 501	1 859 606

V.8. LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES :

Cette rubrique est arrêtée au 31 décembre 2019 à 4 651 580 dinars, détaillée comme suit :

LIBELLES	31/12/2019	31/12/2018	ECARTS
Banques	4 638 785	980 688	3 658 097
Caisses	12 796	9 446	3 350
TOTAL GENERAL	4 651 580	990 133	3 661 447

VI. NOTES RELATIVES AUX RUBRIQUES DU PASSIF DU BILAN

VI.1. CAPITAUX PROPRES :

Cette rubrique est arrêtée au 31 décembre 2019 à -235 977 728 dinars, détaillée comme suit :

LIBELLES	31/12/2019	31/12/2018	ECARTS
Capital social	12 623 469	12 623 469	0
Réserve légale	2 456 036	2 456 036	0
Réserve spéciales	2 619 117	2 619 117	0
Actions propres	-325 724	-325 724	0
Actions capitaux propres	7 724 096	7 729 096	-5 000
Résultats reportés	-253 977 018	-248 637 166	-5 339 851
Total CP avant résultat de l'exercice	-228 880 024	-223 535 173	-5 344 851
Résultat de l'exercice	-7 097 142	-5 339 852	-1 757 290
Total CP avant Affectation du résultat de l'exercice	-235 977 166	-228 875 025	-7 102 141
Intérêts minoritaires dans les capitaux	-371	-116	-255
Intérêts minoritaires dans le résultat	-192	-255	63
Total des intérêts minoritaires	-563	-371	-192
Total CP avant Affectation du résultat de l'exercice	-235 977 728	-228 875 396	-7 102 333

Actions propres

L'Assemblée Générale Ordinaire du 19 Mars 2002 a autorisé le rachat de 32 853 actions propres afin de réguler le cours boursier à un cours moyen de 9,917 D soit pour une valeur totale de 325 724 D.

Au 31 Décembre 2019, la STIP détenait encore les 32 845 actions.

Cette situation est contraire aux dispositions de l'article 19 (nouveau) de la loi N° 94-117 qui précise que l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Ordinaire au Conseil d'Administration ne peut être accordée pour une durée supérieure à trois ans.

Application de l'article 388 du Code des Sociétés Commerciales :

En raison des pertes cumulées au 31 Décembre 2019, les capitaux propres sont devenus inférieurs à la moitié du capital social.

Conformément aux dispositions de l'article 388 du Code des sociétés Commerciales, une Assemblée Générale Extraordinaire doit être convoquée à l'effet de statuer sur les dispositions de cet article.

VI.2 EMPRUNTS :

Cette rubrique, arrêtée au 31 décembre 2019 à 21 297 402 dinars est détaillée comme suit :

LIBELLES	31/12/2019	31/12/2018	ECARTS
Emprunts à plus d'un an STIP	21 297 402	26 460 562	-5 163 160
Emprunts à plus d'un an SOMACOP	0	0	0
	21 297 402	26 460 562	-5 163 160

VI.3. AUTRES PASSIFS NON COURANTS :

Cette rubrique est arrêtée au 31 décembre 2019 à 844 649 dinars correspondant à la rétrocession par l'Etat, durant les premières années d'activité de la STIP, d'un don italien.

LIBELLES	31/12/2019	31/12/2018	ECARTS
Rétrocession de l'Etat d'un don Italien	844 649	844 649	0
	844 649	844 649	0

VI.4. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES :

Cette rubrique est arrêtée au 31 décembre 2019 à 4 534 064 dinars, détaillée comme suit :

LIBELLES	31/12/2019	31/12/2018	ECARTS
Provision pour indemnités de départ à la retraite*	1 829 021	1 895 473	-66 452
Autres provisions pour risques et charges	2 705 044	4 347 946	-1 642 902
	4 534 064	6 243 419	-1 709 355

* La provision pour indemnités de départ à la retraite a été ramenée à la clôture de l'exercice 2019 à 1 829 021 D.

VI.5. FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES :

Cette rubrique, arrêtée au 31 décembre 2019 à 8 593 179 dinars, est détaillée comme suit :

LIBELLES	31/12/2019	31/12/2018	ECARTS
Fournisseurs d'exploitation			
• Fournisseurs locaux	4 855 253	5 638 636	-783 383
• Fournisseurs étrangers	660 910	403 295	257 615
• Fournisseurs étrangers (écart de conversion)	0	159 144	-159 144
• Fournisseurs charges à payer	0	4 853 164	-4 853 164
• Fournisseurs retenues de garantie	561	0	561
• Fournisseurs facture non parvenue	2 415 792	0	2 415 792
• Fournisseurs locaux, effets à payer	459 488	3 061 922	-2 602 434
S/Total	8 392 005	14 116 161	-5 724 156
Fournisseurs d'immobilisations			
• Fournisseurs locaux	116 491	116 491	0
• Fournisseurs facture non parvenue	84 684	0	84 684
• fournisseurs étrangers	0	25 555	-25 555
• Fournisseurs retenues de garantie	0	229 826	-229 826
S/Total	201 175	371 872	-170 697
Total général	8 593 179	14 488 033	-5 894 854

VI.6. AUTRES PASSIFS COURANTS :

Cette rubrique est arrêtée au 31 décembre 2019 à 84 298 625 dinars, détaillée comme suit :

LIBELLES	31/12/2019	31/12/2018	ECARTS
Clients créditeurs	14 609 070	16 969 822	-2 360 752
Clients, écarts de conversion	48 974	0	48 974
Personnel (dont indemnité CCL : 2 386 606 D)	6 429 752	6 874 910	-445 158
Etat, impôts et taxes	50 197 926	47 735 443	2 462 483
Sociétés du groupe	1 736 749	2 116 631	-379 882
CNSS	10 994 892	13 132 107	-2 137 215
Provisions pour risques et charges	94 189	89 785	4 404
Produits constatés d'avance	37 676	1 155	36 521
Charges à payer	102 237	199 471	-97 234
Divers	10 148	141 552	-131 404
Jetons de présence à payer	37 013	32 950	4 063
TOTAUX	84 298 625	87 293 826	-2 995 201

VI.7 CONCOURS BANCAIRES ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS :

Cette rubrique est arrêtée au 31 décembre 2019 à 194 710 984 dinars, détaillée comme suit :

LIBELLES	31/12/2019	31/12/2018	ECARTS
Emprunts échus et à moins d'un an			
• Echéances en principal à moins d'un an	5 163 160	7 420 994	-2 257 834
• Echéances en principal impayées	60 602 573	54 306 682	6 295 891
• Crédits de gestion	38 314 862	27 813 669	10 501 193
• Intérêts courus	58 366 142	56 811 730	1 554 412
S/TOTAL	162 446 737	146 353 075	16 093 662
Banques et autres organismes financiers	32 264 247	33 347 659	-1 083 412
TOTAL	194 710 984	179 700 734	15 010 250

VII NOTES RELATIVES A L'ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE

Le résultat consolidé net négatif de la Société STIP et ses filiales est arrêté à au 31 décembre 2019 à -7 097 333 dinars contre -5 340 107 dinars au 31 décembre 2018, enregistrant une diminution égale à 1 757 226 dinars.

Il correspond à la différence entre les produits et les charges de l'exercice, détaillée comme suit :

(En Dinars)

LIBELLES	31/12/2019		31/12/2018		ECARTS
	MONTANTS	% CA	MONTANTS	% CA	
PRODUITS D'EXPLOITATION					
· Revenus	63 563 083	99,25%	60 072 025	99,37%	3 491 058
· Autres produits d'exploitation	480 337	0,75%	380 520	0,63%	99 817
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	64 043 420	100,00%	60 452 544	100,00%	3 590 876
CHARGES D'EXPLOITATION					
· Variations des stocks de PF et des encours	8 841 861	13,80%	257 551	13,80%	8 584 310
· Achats d'approvisionnements consommés	37 265 974	58,20%	30 964 253	58,20%	6 301 721
Achats consommés	46 107 835	71,99%	31 221 804	51,65%	14 886 031
· Charges de personnel	17 990 091	28,09%	19 348 194	32,01%	-1 358 103
· Dotations aux amortissements et aux provisions	1 005 193	1,57%	4 646 055	7,69%	-3 640 862
· Autres charges d'exploitation	3 605 925	5,63%	3 422 121	5,66%	183 804
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	68 709 044	107,29%	58 638 174	97,00%	10 070 870
RESULTAT D'EXPLOITATION	-4 665 624	-7,29%	1 814 370	3,00%	-6 479 994
· Charges financières nettes	-3 830 484	-5,98%	-7 085 136	-11,72%	3 254 652
· Produits des placements	35 901	0,06%	6 491	0,01%	29 410
· Autres gains ordinaires	2 642 614	4,13%	349 408	0,58%	2 293 206
· Autres pertes ordinaires	-898 051	-1,40%	-141 054	-0,23%	-756 997
R. DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IS	-6 715 643	-10,49%	-5 055 921	-8,36%	-1 659 722
· Impôt sur les sociétés	-381 690	-0,60%	-284 186	-0,47%	-97 504
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	-7 097 333	-11,08%	-5 340 107	-8,83%	-1 757 226
RESULTAT APRES MODIFICATIONS COMPTABLES	-7 097 333	-11,08%	-5 340 107	-8,83%	-1 757 226
PARTS MINORITAIRES DANS LE RESULTAT	-192	0,00%	-255	0,00%	64
PARTS MAJORITAIRES DANS LE RESULTAT	-7 097 142	-11,08%	-5 339 852	-8,83%	-1 757 290

Du tableau ci-dessus, il y a lieu de souligner les remarques suivantes :

VII.1. PRODUITS :

VII.1.1 REVENUS :

Le chiffre d'affaires hors TVA du groupe STIP est passé de 60 072 025 D au 31 décembre 2018 à 63 563 083 D dinars au 31 décembre 2019, enregistrant une augmentation égale à 3 491 058 D détaillé comme suit :

(En Dinars)

LIBELLES	31/12/2019	31/12/2018	ECARTS
CHIFFRE D'AFFAIRES LOCAL			
. Produits finis	34 855 306	36 591 201	-1 735 896
. Marchandises	18 063 451	16 134 758	1 928 693
. Produits intermédiaires et services	97 074	232 514	-135 441
TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES LOCAL	53 015 830	52 958 473	57 357
CHIFFRE D'AFFAIRES EXPORT : Produits finis	10 547 253	7 113 551	3 433 701
CHIFFRE D'AFFAIRES TOTAL	63 563 083	60 072 025	3 491 058

VII.1.2. AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION :

Ce poste est arrêté au 31 décembre 2019 à 480 337 D contre 380 520 D au 31/12/2018 enregistrant une augmentation égale à 99 818 D détaillée comme suit :

(En Dinars)

LIBELLES	31/12/2019	31/12/2018	ECARTS
. Ventes de déchets	459 953	355 136	104 818
. Produits des activités annexes	0	20 384	-20 384
. Quote-part subventions d'investissement de l'exercice	5 000	5 000	0
. Autres produits	15384	0	15 384
TOTAUX	480 337	380 520	99 818

VII.2. CHARGES D'EXPLOITATION :

VII.2.1. ACHATS APPROVISIONNEMENTS CONSOMMES :

Cette rubrique est arrêtée au 31 décembre 2019 à 37 265 973 dinars contre 30 964 253 dinars au 31 décembre 2018, enregistrant une augmentation égale à 6 301 721 dinars, détaillée comme suit :

(En Dinars)

LIBELLES	31/12/2019	31/12/2018	ECARTS
. Achats d'approvisionnements	28 607 184	2 676 983	25 930 201
. Achats de fournitures et matières consommables	5 378 862	3 270 189	2 108 673
. Achats non stockés	5 510 029	4 577 135	932 894
. Variation de stocks matières premières et fournitures	-2 060 409	5 929 067	-7 989 476
. Achats de marchandises	191 897	14 368 572	-14 176 675
. Variation de stocks marchandises	-361 589	142 307	-503 896
TOTAL ACHATS APPROVISIONNEMENTS CONSOMMES	37 265 973	30 964 253	6 301 721

VII.2.2. MARGE COMMERCIALE :

La marge brute réalisée en 2019 est arrêtée à 17 455 248 D contre 28 850 221 D en 2018 enregistrant une baisse égale à 11 394 972 D.

Rapportée au chiffre d'affaires de l'exercice, elle représente 31,90 % en 2019 contre 48,23 % à la clôture de l'exercice précédent, ainsi qu'il résulte du tableau ci-après :

(En Dinars)

LIBELLES	2019	2 018	ECARTS
Revenus	63 563 083	60 072 025	3 491 058
Variation des stocks de produits finis et des encours	-8 841 861	-257 551	-8 584 310
Production	54 721 222	59 814 474	-5 093 252
Achats d'approvisionnements consommés	37 265 973	30 964 253	6 301 721
Marge brute	17 455 248	28 850 221	-11 394 972
% par rapport à la production	31,90%	48,23%	

Cette baisse de marge découle d'évènements internes et externes dont essentiellement :

1. Les difficultés de trésorerie de la STIP entraînant des difficultés d'approvisionnement en matières premières à des coûts optimum engendrant la baisse de la production pour ruptures de stocks et l'augmentation de la consommation énergétique au KG de produits finis.

2. L'augmentation entre 2018 et 2019 des prix du fuel et de l'électricité à l'échelle nationale respectivement de 16.72% et 21.79%.

VII.2.3 CHARGES DU PERSONNEL :

Cette rubrique est arrêtée au 31 décembre 2019 à 17 990 091 dinars contre 19 348 194 dinars au 31 décembre 2018, soit respectivement 28.1% et 32% du chiffre d'affaires, enregistrant une diminution égale à 1 358 104 dinars, détaillée comme suit :

(En Dinars)

LIBELLES	31/12/2019	31/12/2018	ECARTS
. Salaires	15 039 265	16 015 353	-976 088
. Charges sociales	2 745 914	3 344 042	-598 128
. Autres charges sociales	202 398	-11 200	213 598
. Fonds social	2 514	0	2 514
Total	17 990 091	19 348 195	-1 358 104

VII.2.4 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS :

Cette rubrique est arrêtée au 31 décembre 2019 à 1 005 193 dinars contre 4 646 055 dinars au 31 décembre 2018, enregistrant une diminution égale à 3 640 862 dinars, détaillée comme suit :

(En Dinars)

LIBELLES	31/12/2019	31/12/2018	ECARTS
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	1 944 933	2 011 741	-66 808
DOTATIONS AUX PROVISIONS			
. Dotations aux provisions pour risques et charges	315 796	830 807	-515 011
. Dotations aux provisions pour stocks	0	24 432	-24 432
. Dotations aux provisions pour dépréciation des clients	2 992 183	5 402 127	-2 409 944
. Dotations aux provisions des autres actifs courants	1 137	88 235	-87 098
. Dotations aux provisions des éléments financiers	0	308	-308
. Dotations aux provisions pour dépréciation des titres participation	0	290 411	-290 411
TOTAL DOTATIONS AUX PROVISIONS	3 309 116	6 636 320	-3 327 204
REPRISES DE PROVISIONS			
Reprise sur provisions pour dépréciation des stocks	-25978,386	-955	-25 023
Reprise sur provisions pour dépréciation des créances	-2 080 546	-94 872	-1 985 674
Reprise sur provisions pour dépréciation des autres actifs courants	-117 181	0	-117 181
Reprise sur provisions pour risques et charges	-2 025 150	-3 906 179	1 881 029
TOTAL REPRISES DE PROVISIONS	-4 248 856	-4 002 006	-246 850
PROVISIONS NETTES	-939 740	2 634 314	-3 574 054
TOTAL	1 005 193	4 646 055	-3 640 862

VII.2.5 AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION :

Cette rubrique est arrêtée au 31 décembre 2019 à 3 605 925 dinars contre 3 422 121 dinars au 31 décembre 2018, enregistrant une augmentation égale à 183 804 dinars, détaillée comme suit :

(En Dinars)

LIBELLES	31/12/2019	31/12/2018	ECARTS
SERVICES EXTERIEURS (gestion des immeubles)			
. Location & charges locatives	141 337	104 550	36 787
. Entretien et réparations	299 336	178 971	120 365
. Primes d'assurances	894 253	1 225 806	-331 553
. Autres	200 680	148 165	52 515
SERVICES EXTERIEURS (gestion des immeubles)	1 535 606	1 657 492	-121 886
AUTRES SERVICES EXTERIEURS D'EXPLOITATION			
. Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	508 859	488 032	20 827
. Publicités et propagandes	152 986	-39 150	192 136
. Frêts et transport sur ventes	126 592	7 482	119 109
. Voyages et déplacements	101 376	70 400	30 976
. Missions et réception	54 184	96 652	-42 468
. Frais postaux et de télécommunication	86 196	81 870	4 326
. Commissions bancaires et de Factoring	521 955	581 943	-59 988
. Formations professionnelles	60 138	67 158	-7 019
. Dons et subventions	5 950	13 116	-7 166
. Divers	8 988	4 000	4 988
TOTAL AUTRES SERVICES EXTERIEURS D'EXPLOITATION	1 627 223	1 371 503	255 721
IMPOTS ET TAXES	443 095	393 126	49 970
TOTAL AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	3 605 925	3 422 121	183 804

VII.2.6. CHARGES FINANCIERES NETTES :

Les charges financières nettes totalisent au 31 Décembre 2019 3 830 484 D contre 7 085 136 D à la fin de l'exercice 2018 enregistrant une baisse égale à 3 254 653 D soit -45.94% détaillée comme suit :

(En Dinars)

LIBELLES	31/12/2019	31/12/2018	ECARTS
. Intérêts sur emprunts	1 558 906	2 449 409	-890 503
. Intérêts sur crédits de gestion	620 192	3 672 804	-3 052 612
. Intérêts et Pénalités de retard	3 077 896	2 501 167	576 729
. Pertes de Change	1 424 921	4 161 062	-2 736 142
. Gains de Change	-2 822 768	-5 680 588	2 857 820
. Autres produits financiers	-28 663	-18 717	-9 946
	3 830 484	7 085 136	-3 254 653

VII.2.7. AUTRES PERTES ET AUTRES GAINS ORDINAIRES :

Ces postes respectivement arrêtés au 31 décembre 2019 à 898 051 D et 2 642 614 D totalisant un gain net égal à 1 744 563 D.

VII.2.8. IMPOT SUR LES SOCIETES :

L'impôt sur les sociétés est arrêté au 31 Décembre 2019 à 381 690 D contre 284 186 au 31 décembre 2018 enregistrant une augmentation égale à 97 504 D.

VII.2.9. RESULTAT NET DE L'EXERCICE :

Le résultat net de l'exercice est arrêté à -7 097 333 dinars contre -5 340 107 dinars au 31 décembre 2018, enregistrant une diminution égale à 1 757 226 dinars.

VIII. ENGAGEMENTS HORS BILANS :

Les engagements hors bilans sont arrêtés au 31/12/2019 à 375 412 492 D détaillés comme suit :

LIBELLES	MONTANTS
ENGAGEMENTS DONNES	
- HYPOTHEQUES ET NANTISSEMENTS	336 151 810
- EFFETS ESCOMPTES :	14 322 031
CAUTIONS RECUES	5 900 000
CAUTIONS RECIPROQUES	19 038 651
TOTAL ENGAGEMENTS HORS BILAN	375 412 492

Le détail des engagements par catégories se présente comme suit :

VIII.1. ENGAGEMENTS HORS BILAN

VIII.1.1. HYPOTHEQUES ET NANTISSEMENTS

(En Dinars)

CREDITS	1-TF N°40372 Sousse dénommé ALAMAL	2-TF N° 110803 Tunis dénommé Terrain du Port Etat	3-TF N° 2518 Manouba Tunis dénommé STIP	4-TF N° 16680 Manouba Tunis dénommé AMINE	5-TF N° 186438 Tunis dénommé FORCE DU PNEU	6. FONDS DE COMMERCE	7. MATERIEL	TOTAL
BNA								
10 000 000	10 000 000		10 000 000				10 000 000	10 000 000
10 000 000							10 000 000	10 000 000
8 538 600	8 538 600		8 538 600				8 538 600	8 538 600
7 310 000			7 310 000			7 310 000	7 310 000	7 310 000
7 022 500			7 022 500					7 022 500
7 000 000	7 000 000		7 000 000				7 000 000	7 000 000
5 000 000	5 000 000							5 000 000
5 000 000	5 000 000		5 000 000			5 000 000	5 000 000	5 000 000
5 000 000						5 000 000	5 000 000	5 000 000
4 900 000	4 900 000						4 900 000	4 900 000
4 900 000							4 900 000	4 900 000
3 400 000	3 400 000		3 400 000			3 400 000	3 400 000	3 400 000
1 462 500	1 462 500							1 462 500
1 400 000	1 400 000		1 400 000					1 400 000
1 102 500	1 102 500							1 102 500
950 000	950 000							950 000
625 000	625 000							625 000
382 500	382 500							382 500
200 000	200 000		200 000			200 000	200 000	200 000
200 000							200 000	200 000
84 393 600	49 961 100	0	49 871 100	0	0	20 910 000	66 448 600	84 393 600
STB								
636 000	636 000							636 000
690 000	690 000							690 000
1 085 000	1 085 000							1 085 000
350 000	350 000							350 000
2 000 000	2 000 000			2 000 000			2 000 000	2 000 000
1 865 000	1 865 000							1 865 000
7 737 000	7 737 000							7 737 000
1 160 000	1 160 000			1 160 000				1 160 000
490 000	490 000							490 000
5 000 000	5 000 000			5 000 000		5 000 000	5 000 000	5 000 000
9 000 000	9 000 000			9 000 000		9 000 000	9 000 000	9 000 000
5 000 000	5 000 000			5 000 000		5 000 000	5 000 000	5 000 000
3 265 000	3 265 000			3 265 000			3 265 000	3 265 000
8 673 000	8 673 000			8 673 000			8 673 000	8 673 000
11 042 000	11 042 000			11 042 000		11 042 000		11 042 000
200 000	200 000							200 000
5 000 000	5 000 000							5 000 000
11 000 000	11 000 000		11 000 000	11 000 000		11 000 000	11 000 000	11 000 000
BDET								
3 700 000	3 700 000							3 700 000
77 893 000	77 893 000	0	11 000 000	56 140 000	0	41 042 000	43 938 000	77 893 000
BH								
18 580 000	18 580 000		18 580 000			18 580 000		18 580 000
10 986 666	10 986 666		10 986 666			10 986 666		10 986 666
17 650 000	17 650 000			17 650 000	17 650 000			17 650 000
47 216 666	47 216 666	0	29 566 666	17 650 000	17 650 000	29 566 666	0	47 216 666

CREDITS	1-TF N°40372 Sousse dénomme ALAMAL	2-TF N° 110803 Tunis dénomme Terrain du Port Etat	3-TF N° 2518 Manouba Tunis dénomme STIP	4-TF N° 16680 Manouba Tunis dénomme AMINE	5-TF N° 186438 Tunis dénomme FORCE DU PNEU	6.FONDS DE COMMERCE	7. MATERIEL	TOTAL
BS								
8 250 000	8 250 000					8 250 000	8 250 000	8 250 000
6 600 000							6 600 000	6 600 000
6 600 000							6 600 000	6 600 000
4 640 000	4 640 000							4 640 000
2 880 000						2 880 000	2 880 000	2 880 000
2 195 000						2 195 000		2 195 000
2 000 000	2 000 000						2 000 000	2 000 000
1 000 000	1 000 000					1 000 000	1 000 000	1 000 000
1 000 000	1 000 000						1 000 000	1 000 000
1 000 000							1 000 000	1 000 000
36 165 000	16 890 000	0	0	0	0	14 325 000	29 330 000	36 165 000
UIB								
4 600 000	4 600 000						4 600 000	4 600 000
2 880 000							2 880 000	2 880 000
4 600 000							4 600 000	4 600 000
2 880 000							2 880 000	2 880 000
2 880 000	2 880 000						2 880 000	2 880 000
4 000 000	4 000 000					4 000 000	4 000 000	4 000 000
21 840 000	11 480 000	0	0	0	0	4 000 000	21 840 000	21 840 000
BFT								
1 760 000	1 760 000							1 760 000
3 890 000	3 890 000	3 890 000						3 890 000
3 000 000	3 000 000					3 000 000	3 000 000	3 000 000
6 531 151				6 531 151				6 531 151
15 181 151	8 650 000	3 890 000	0	6 531 151	0	3 000 000	3 000 000	15 181 151
ATB								
4 000 000	4 000 000						4 000 000	4 000 000
3 050 000	3 050 000					3 050 000	3 050 000	3 050 000
1 650 000							1 650 000	1 650 000
1 650 000							1 650 000	1 650 000
4 000 000							4 000 000	4 000 000
14 350 000	7 050 000	0	0	0	0	3 050 000	14 350 000	14 350 000
BTK + BTKD								
892 393	892 393					892 393		892 393
5 770 000	5 770 000							5 770 000
6 000 000	6 000 000					6 000 000		6 000 000
12 662 393	12 662 393	0	0	0	0	6 892 393	0	12 662 393
AMEN BANK								
7 000 000	7 000 000					7 000 000		7000000
1 200 000	1 200 000							1200000
1 200 000	1 200 000							1200000
850 000						850 000	850 000	850 000
10 250 000	9 400 000	0	0	0	0	7 850 000	850 000	10 250 000
UBCI								
6 000 000							6 000 000	6 000 000
4 000 000							4 000 000	4 000 000
10 000 000	0	0	0	0	0	0	10 000 000	10 000 000
BIAT								
2 500 000	2 500 000					2 500 000	2 500 000	2 500 000
2 500 000	2 500 000	0	0	0	0	5 000 000	2 500 000	2 000 000
336 151 810	346 903 1599	3 890 000	90 437 766	80 321 151	17 650 000	132 136 059	192 256 600	336 151 810

VIII.1.2. EFFETS ESCOMPTEES

CLIENTS	MONTANTS
SOMACOP	6 306 457
SOCIETE JOMAA SA	3 037 199
STPCI	2 119 313
SOCIETE AFRICAINE DISTRIBUTION	989 884
COMET	346 783
TUNICOM	345 278
CSPD	208 080
SICAME	167 477
ICAR	157 535
SCP	150 493
BECHIR LOUATI	140 000
ETS KHALFALLAH	123 532
STE JOMAA INTERN.	118 450
SETCAR	41 883
STAFIM INDUST.	27 449
SIMMA	24 791
SITAR	17 427
TOTAL	14 322 031

VIII.2. ENGAGEMENTS RECUS :

CLIENTS	MONTANTS	OBSERVATIONS
Abdelmajid BEJAOUI SPG STPCI	2 000 000	Enregistré à la recette des finances cité Mahrajène Tunis le 25/08/2004 sous le n° 04606604 (Copie)
Ridha KHLIF GROS PNEUS SPG	400 000	Enregistré à la recette des finances de Gremda Sfax le 28/08/2004 sous le n° 04600705
Mongi DAMMAK CSPD	1 000 000	Signature légalisée à Sfax le 04/10/2005 (Copie)
Bechir LOUATI	1 000 000	Enregistré à la REAS 1 ^{er} Bureau-Tunis le 17/10/2005 sous le n° 5607406
Mondher ELGHALI TUNICOM	500 000	Enregistré à la recette des finances Rue de Paradis-Ariana le 16/07/2014 sous le n° 14606444
Ahmed SAHNOUN SNP	1 000 000	Enregistré à la recette des finances le 22/10/2002 sous le n° 02604721 (copie)
TOTAL GENERAL	5 900 000	

VIII.3. CAUTIONS RECIPROQUES

(En Dinars)

DESIGNATION	MONTANTS	OBSERVATIONS
CAUTIONS DOUANIERES	5 900 907	
CAUTIONS DOUANIERES	1 362 510	
AUTRES CAUTIONS DOUANIERES	500 000	DOUANE MISE A LA CONSOMMATION
TRANSTU	61 134	CAUTION DEFINITIVE / (MARCHE)
OMPP	300	
LETTRES DE GARANTIE	111 800	
SNCFT	12 000	GARANTIE
CNAM	90 000	
ABDELKADER DRIDI	1 000 000	STB
ABDELKADER DRIDI	1 000 000	BH
SIOC	1 000 000	BH
AFRICA HOLDING	1 000 000	BH
SOMACOP	1 000 000	STB
TOTAL	19 038 651	

TITRE III
PROJETS DE RESOLUTIONS

I. PROJET DE RESOLUTIONS DE L'AGO

Première résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire de la Société Tunisienne des Industries de Pneumatiques STIP entérine le retard de sa tenue qui n'affecte en rien les intérêts des actionnaires et considère que sa tenue est régulière

Cette résolution mise au vote est adoptée à des actionnaires présents ou représentés.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration se rapportant à l'activité de l'exercice 2019 et du rapport général des Commissaires aux Comptes, relatif à ce même exercice, approuve le rapport du Conseil d'Administration ainsi que les états financiers arrêtés au 31/12/2019.

Cette résolution mise au vote est adoptée à des actionnaires présents ou représentés.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes se rapportant à l'exercice 2019, en prend acte et approuve les conventions réglementées dans leur intégralité.

Cette résolution mise au vote est adoptée à des actionnaires présents ou représentés.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire donne aux Administrateurs quitus entier et sans réserve de leur gestion pour l'exercice 2019.

Cette résolution mise au vote est adoptée à des actionnaires présents ou représentés.

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer au titre de l'exercice 2019 des jetons de présence à hauteur de (.....DT) Dinars par séance avec un maximum de (..... DT) Dinars par an pour chaque Administrateur, et une rémunération similaire de (.....DT) dinars par réunion avec un maximum de (.....DT) dinars par an, pour chaque membre du Comité Permanent d'Audit Interne.

Cette résolution mise au vote est adoptée à des actionnaires présents ou représentés.

Sixième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte des résultats déficitaires de l'exercice clos le 31 Décembre 2019 soit Dinars.

Elle décide leur affectation comme suit :

Amortissements différés Dinars

Report déficitaire (perte 2019) Dinars

Cette résolution mise au vote est adoptée à des actionnaires présents ou représentés.

Septième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire de la Société Tunisienne des Industries de Pneumatiques « STIP » après avoir entendu la lecture du rapport des Commissaires aux Comptes relatif aux états financiers consolidés de l'exercice 2019, approuve ces états financiers tels qu'ils ont été présentés.

Cette résolution mise au vote est adoptée à des actionnaires présents ou représentés.

Huitième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire ratifie la nomination des administrateurs suivants :

-Mr Khémis BABA moyennant un mandat expirant à l'AGO qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice 2021

-Mr administrateur indépendant moyennant un mandat expirant à l'AGO qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice 2022

-Mr administrateur indépendant moyennant un mandat expirant à l'AGO qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice 2022

Cette résolution mise au vote est adoptée à des actionnaires présents ou représentés.

Neuvième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire ratifie la décision du Conseil d'administration en date du 6/8/2020 ayant pour objet la désignation de Mr Khémis BABA Directeur Général de la STIP

Cette résolution mise au vote est adoptée à des actionnaires présents ou représentés.

Dixième résolution :

En application des dispositions de l'article 19 des statuts et notamment le 3eme alinéa relatif au renouvellement du conseil d'administration, l'Assemblée Générale Ordinaire prend connaissance de l'expiration des mandats des administrateurs suivants :

Abdelkader DRIDI

Nabil ELMADANI

Le bureau de l'assemblée a reçu Candidatures pour les sièges objet des renouvellements :

-
-
-

L'opération de vote a donné les résultats suivants :

-
-

dont les mandats prennent fin à l'assemblée qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice 2022.

Mr a été désigné comme représentant des petits porteurs, usufruitier.

De ce fait, le Conseil d'Administration se trouve composé des administrateurs suivants :

-
-
-
-
-
-
-

Cette résolution mise au vote est adoptée à des actionnaires présents ou représentés.

Onzième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte, conformément aux dispositions de l'article 192 et 209 du code des sociétés commerciales, des fonctions suivantes occupées par les Administrateurs de la STIP :

- Mr Abdelkader DRIDI : Président du conseil d'administration
Président du conseil d'administration de la SOMACOP
PDG AFRICA HOLDING
PDG de la SIOC
Gérant de la tannerie AFRICA PRODUCTION

- Mr Mohamed Ali CHEKIR :
Administrateur SOMACOP
Gérant du cabinet Conseil et études stratégiques.

- Mr Montacer DRIDI : Vice-président
Administrateur et Directeur Général SOMACOP
Administrateur AFRICA HOLDING
Gérant de la SOMACOP Plus

-Mr Faouzi SKHIRI
Gérant du cabinet de consulting TTC
Administrateur SOMACOP

-Mr Ali LABIEDH
Gérant de la société Abattoir avicole du nord

Cette résolution mise au vote est adoptée à des actionnaires présents ou représentés.

Douzième résolution :

Conformément aux dispositions de l'article 31 des statuts, l'Assemblée Générale Ordinaire, nomme le cabinet.....représenté par et le cabinet.....représenté par Comme co-commissaires aux comptes de la STIP pour une période de trois ans expirant à l'assemblée générale ordinaire qui aura à statuer sur l'exercice 2022.

Cette résolution mise au vote est adoptée à des actionnaires présents ou représentés.

Treizième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de ratifier la désignation de Mr Imed CHAAR, administrateur représentant l'OCT, en qualité de membre du Comité Permanent d'Audit Interne.

Cette résolution mise au vote est adoptée à des actionnaires présents ou représentés.

Quatorzième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire donne au représentant légal ou son mandataire, tout pouvoir à l'effet d'accomplir les formalités légales de publicité.

Cette résolution mise au vote est adoptée à des actionnaires présents ou représentés.

II. PROJET DE RESOLUTIONS DE L'AGE

Le projet de résolutions se présente comme suit :

Première résolution :

L'Assemblée Générale Extraordinaire, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration décide la continuité de l'activité de l'entreprise.

Cette résolution mise au vote est adoptée à des actionnaires présents ou représentés.

Deuxième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire donne au représentant légal ou son mandataire, tout pouvoir à l'effet d'accomplir les formalités légales de publicité.

Cette résolution mise au vote est adoptée à des actionnaires présents ou représentés